

Nouvelle série

N° 104

BULLETIN  
TRIMESTRIEL  
DES SÉANCES

DE

L'ACADEMIE DE NIMES

Année 1989



ACADEMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES

1989

S O M M A I R E

FAITS ACADEMIQUES

Décès de Mme André Bernardy, veuve du regretté ancien trésorier de l'Académie .....	7
Décès accidentel de M. Jacques Roger, frère aîné de M <sup>e</sup> Jean Roger, membre résidant .....	8
Promotion de M. Joachim Durand, ancien président, au grade de commandeur de la Légion d'honneur ....	8
Attribution du Prix Pascal Bonetti de poésie au médecin-général E. Reboul, membre non résidant ..	8
Désignation, par acclamation, du nouveau bureau de l'Académie pour 1989 ..	9
Mme Christiane Lassalle-Guichard succède au docteur Drouot comme archiviste de l'Académie .	9
M. Georges Sapède, membre résidant, relate sa participation à la séance solennelle du 1 <sup>er</sup> décembre 1988 sous la Coupole en tant que lauréat de l'Académie française .....	18
M. le pasteur Bonifas rend compte de la séance solennelle de l'Académie de Dijon à laquelle il a participé le samedi 14 janvier ..	21

Proposition par le groupe catholique de la candidature de M. le docteur-vétérinaire Paul Maubon au siège de membre résidant laissé vacant par le décès de M. l'abbé René André .....	22
M. le pasteur Château succède à M. le pasteur Bonifas à la présidence de l'Académie ..	22
M. Pierre Clavel, trésorier, présente les comptes financiers de l'Académie au cours d'une séance administrative .....	29
Le compte rendu de la séance publique du 29 janvier figure dans les Mémoires .....	31
Décès et obsèques de M. Marcel Decremps, membre résidant .....	31
Remise de la cravate de commandeur de la Légion d'honneur par M. le docteur Calmet à M. Joachim Durand, ancien président ..	49
Au cours d'une séance publique tenue au Centre Pablo Neruda, M. Guy Dupré, membre résidant, présente une communication sur « Les rapports de l'église catholique et de l'Etat en France de 1789 à 1815 » ..	58
Hommage est rendu à M. le docteur Drouot qui résigne ses fonctions d'archiviste assumées depuis janvier 1965 .....	61
Plusieurs dons sont faits à l'Académie pour la réhabilitation des archives sinistrées ..	62
Don de plusieurs ouvrages consacrés à la Chine par M. A. Nadal, ancien président .....	62
M. le docteur-vétérinaire Paul Maubon est élu au siège de membre résidant laissé vacant par le décès de M. l'abbé René André .....	62

Notification de la vacance du siège de M. Marcel De-cremps, membre résidant, décédé le 29 janvier 1989.	65
M. Joachim Durand, ancien président, fait don à la Compagnie d'une photographie de Frédéric Mistral, document qui est placé dans la salle des séances .	66
Une séance publique consacrée à Frédéric Mistral est organisée à la Maison du Notariat .. .... .	77
Décès du frère de Mgr Robert Dalverny, membre résidant ... .. .	87
Décès du professeur Aquarone, correspondant .... .	87
Election de M. Christian Lacour, correspondant, à l'Académie cévenole .. .... .	88
M. Georges Sapède, membre résidant, est désigné pour représenter l'Académie au Comité de lecture du Prix de littérature régionaliste du Conseil général.	88
M. le docteur-vétérinaire Paul Maubon adresse une lettre de remerciements à l'Académie pour son élection comme membre résidant .. .... .	93
M. Jean-Charles Lheureux annonce son intention de mettre fin à ses fonctions de secrétaire perpétuel .	94
Désignation d'une « Commission des propositions » de trois membres pour trouver un successeur à M. Jean-Charles Lheureux .... .	94
Sur rapport de la « Commission des propositions » l'Académie donne un avis favorable à la candidature de M. le bâtonnier Jean Ménard, ayant pour adjoint Mme Christiane Lassalle-Guichard, pour succéder à M. Jean-Charles Lheureux dans les fonctions de secrétaire perpétuel .. .... .	107



perpétuel pour succéder à M. Jean-Charles Lheureux, démissionnaire pour raison de santé . . . . .	126
Installation de M. le docteur-vétérinaire Paul Maubon élu membre résidant au fauteuil de M. l'abbé René André, décédé . . . . .	126
Hommage de l'Académie à la mémoire de Lucie Mazauric et d'André Chamson (août 1989) . . . . .	159
Passation officielle de pouvoir entre M. Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel démissionnaire, et M <sup>e</sup> Jean Ménard, nouveau secrétaire perpétuel . . . . .	164
Décès de Mme Villeneuve, épouse de M. Félix Villeneuve, membre résidant . . . . .	173
Décès de la belle-sœur du docteur Lucien Simon, membre résidant . . . . .	173
Décès du Révérend Père Martin, membre non résidant.	177
Election de M. Pierre Fabre, en qualité de membre résidant . . . . .	178
Election de M. Alain Girard, en qualité de membre non résidant . . . . .	178
Election de quatre correspondants : M. le docteur Pellet, Mme Molines, M. Chareyre, M. Lamy . . . . .	178
La bibliothèque municipale de la Grand'Combe, installée dans le Centre culturel André Chamson, portera le nom de M. Aimé Vielzeuf, membre résidant . . . . .	181
Compte rendu par le secrétaire perpétuel de la visite effectuée par trois membres résidants à l'Académie des Sciences morales et politiques de Paris . . . . .	181

COMMUNICATIONS

Vendredi 6 janvier 1989 :

- Compte rendu d'une thèse d'Etat de M. Philippe Chareyre sur *Le Consistoire de Nîmes, 1561-1685*, par M. Maurice Aliger, ancien président ..... 9
- Communication de M. Joachim Durand, ancien président : *Deux députés du Gard au XIX<sup>e</sup> siècle* .. 13

Vendredi 20 janvier 1989 :

- Communication de M. Pierre Clavel: *Protestants et catholiques à Nîmes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles* . 27

Vendredi 3 février 1989 :

- Compte rendu des *Carnets de route d'un Nimois ambulancier pendant la guerre 1914-1918*, par M. le docteur Jean Lauret, ancien président .. ..... 39
- Communication de M. Robert Doria, correspondant : *La construction d'un aqueduc romain* .. ..... 47

Dimanche 5 février 1989 :

- Communication de M. Guy Dupré, membre résidant : *Les rapports de l'Eglise catholique et de l'Etat en France de 1789 à 1815* .. ..... 58

Vendredi 17 février 1989 :

- Communication de M. le pasteur René Grossi : *Philosophes et révolutionnaires, apprentis théologiens ?* .. ..... 63

Vendredi 3 mars 1989 :

- Compte rendu de l'ouvrage *De Font-Magailhe à l'Esplanade*, de l'abbé Grousset, par M. Louis Durteste, membre résidant ..... 66
- Communication de M. le bâtonnier Jean Ménard, *Du Mont-de-Piété au Crédit Municipal* ..... 70

Vendredi 17 mars 1989 :

- Communication de M. Jean Roger, ancien président : *La pensée politique de Frédéric Mistral* .... 78
- Communication de M. René Jouveau, membre honoraire : *Les châteaux dans l'œuvre de Mistral* . 78

Vendredi 7 avril 1989 :

- Communication de M. Victor Lassalle, membre résidant, sur *Les dessins et esquisses d'une peinture de Gabriel Ferrier ornant le plafond du foyer de l'ancien opéra municipal* ... .. 88
- Communication de Mme Christiane Lassalle-Guichard, membre résidant : *Présentation d'un tableau de Denis-Valvérane connu sous le nom de « Mistral et ses amis »* .... 89
- Compte rendu de l'ouvrage du R.P. Salem : *Terreur révolutionnaire et résistance catholique dans le Midi*, par M. le docteur Edouard Drouot, membre résidant ..... 90
- Communication de M. Joachim Durand, membre résidant, sur *La vie dans les prisons parisiennes pendant la Révolution* ..... 90

Vendredi 21 avril 1998 :

- Communication de M. Arnaud de Cazenove, membre non résidant, sur *La noblesse protestante en Languedoc, des guerres de religion à la fin des persécutions* .... 95

Vendredi 5 mai 1989 :

- Communication de M. le pasteur Aimé Bonifas, membre résidant sur *En marge du rêve américain : les Amish* .... 109

Vendredi 19 mai 1989 :

- Communication de Mme Benel-Cantelou, correspondante : *Pour une symbolique dans la place d'Assas de Martial Raysse, à Nîmes* .... 118

Vendredi 2 juin 1989 :

- Compte rendu de l'ouvrage *Le Guide de la Camargue* de M. Pierre Dupuy, correspondant, par M. Jean-Charles Lheureux, membre résidant ..... 120
- Communication de M. le docteur C.S. Jallatte, correspondant : *Problématisation de l'homosexualité, choix éthique ou soumission biologique ? Ars erotica contre Scientia Sexualis* ..... 122

Vendredi 6 octobre 1989 :

- Communication de M. le professeur René Bosc, membre résidant, sur : *L'amitié de François Boissier de Sauvages, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier, et de Pierre Baux, médecin nimois* .. ..... 166

Vendredi 20 octobre 1989 :

- Lecture par M. Robert Debant, membre résidant, d'une lettre de M. Georges Joly, fils de M. Denis Joly, musicien et poète nimois, directeur du Conservatoire de Musique de Nîmes, décédé en 1979 ..... 171
- Communication de M. le professeur André Nadal, membre résidant, sur : *La jeunesse d'Edgar Tailhades* ..... 171

Vendredi 3 novembre 1989 :

- Causerie à la Chambre d'Agriculture, sur : *La Petite Camargue dans nos mœurs tauromachiques*, par M. le bâtonnier Fontaine, membre résidant .. 173
- Compte rendu par M. le professeur René Bosc, membre résidant, de l'ouvrage de M. Pierre Fabre, membre résidant, intitulé : *Du Gardon à l'Ardèche*, préfacé par M. le professeur Dupré .... 174
- Communication de M. Joachim Durand, membre résidant, sur : *La Baronne de Krüderer* .... 174

Vendredi 17 novembre 1989 :

— Communication par M. le docteur Lucien Simon, membre résidant, sur: *Bernard Lazare, le méconnu* 178

Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 1989 :

— Communication par M. le docteur Edouard Drouot, membre résidant, sur : *La Casernette, caserne des passagers à Nîmes* ..... 181

Vendredi 15 décembre 1989 :

— Communication par M. Alain Nicolas, correspondant, sur : *L'évolution de l'agriculture à Cabrières de 1850 à l'an 2000* ..... 187

#### HOMMAGES

*Le Consistoire de Nîmes, 1561-1685*, par M. Philippe Charreyre (Thèse d'Etat).

*Décentralisation et Régionalisme en France au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, par M. Reiner Reimenschneider.

*De Font-Magailhe à l'Esplanade*, par M. l'abbé Jacques Grousset, préfacé par M. Louis Durteste, membre résidant (Lacour, Nîmes, 1988).

*L'étreinte du songe*, par Mlle Mireille Liron (L'Amitié par le Livre, 1988).

*Sous les micocouliers*, par M. Abel Ancelot (L'Amitié par le Livre, 1988).

*Jules Ferry*, par M. Jean-Michel Gaillard (Fayard, 1989).

*Le Guide de la Camargue*, par M. Pierre Dupuy (La Manufacture, 1989).

*Terreur révolutionnaire et résistance catholique dans le Midi*, par le R.P. Salem.

*Une famille nimoise, de la Révolution à l'Empire : les Meynier de Salinelles.*

*L'Île de Camargue*, par M. Clément Martin, correspondant.

*Vies et passions d'Anne de Crussol, duchesse d'Uzès*, par Mme Simone Lheureux (Lacour, 1989).

*Lire 1789 : les dessous de la collection Marcellin Pellet.*

Nouvelle série

N° 104

BULLETIN  
TRIMESTRIEL  
DES SÉANCES

DE

L'ACADEMIE DE NIMES

1<sup>er</sup> Trimestre 1989



ACADEMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES

1989

**BUREAU DE L'ACADEMIE**

*pour le 1<sup>er</sup> trimestre 1989*

*Président d'honneur* : M. Jean-Louis DUFÉIGNEUX, préfet  
du département du Gard.

*Président* : M. le pasteur René CHATEAU.

*Vice-président* : M. le chanoine Charles FAYOLLE.

*Secrétaire perpétuel* : M. Jean-Charles LHEUREUX.

*Secrétaire adjoint* : M. Félix VILLENEUVE.

*Trésorier* : M. Pierre CLAVEL.

*Trésorier adjoint* : M. Georges SAPEDE.

*Bibliothécaire* : M. Christian LIGER.

*Bibliothécaire adjoint* : M. Victor LASSALLE.

*Archiviste* : Mme Christiane LASSALLE-GUICHARD.

*Secrétaire* : M. le bâtonnier Jean MENARD.

---

Tous les envois de fonds doivent être faits au compte  
courant postal : Montpellier 136-63, Académie de Nîmes,  
16, rue Dorée, 30000 Nîmes.

Les revues et publications doivent être adressées au  
siège de l'Académie : 16, rue Dorée, 30000 Nîmes.

S O M M A I R E

FAITS ACADEMIQUES

Décès de Mme André Bernardy, veuve du regretté ancien trésorier de l'Académie .....	7
Décès accidentel de M. Jacques Roger, frère aîné de de M <sup>e</sup> Jean Roger, membre résidant .....	8
Promotion de M. Joachim Durand, ancien président, au grade de commandeur de la Légion d'honneur .....	8
Attribution du Prix Pascal Bonetti de poésie au médecin-général E. Reboul, membre non résidant ..	8
Désignation, par acclamation, du nouveau bureau de l'Académie pour 1989 .. .. .	9
Mme Christiane Lassalle-Guichard succède au docteur Drouot comme archiviste de l'Académie . . . . .	9
M. Georges Sapède, membre résidant, relate sa participation à la séance solennelle du 1 <sup>er</sup> décembre 1988 sous la Coupole en tant que lauréat de l'Académie française .....	18
M. le pasteur Bonifas rend compte de la séance solennelle de l'Académie de Dijon à laquelle il a participé le samedi 14 janvier .. .. .	21
Proposition par le groupe catholique de la candidature de M. le docteur-vétérinaire Paul Maubon au siège de membre résidant laissé vacant par le décès de M. l'abbé René André .....	22
M. le pasteur Château succède à M. le pasteur Bonifas à la présidence de l'Académie .. .. .	22

M. Pierre Clavel, trésorier, présente les comptes financiers de l'Académie au cours d'une séance administrative .....	29
Le compte rendu de la séance publique du 29 janvier figure dans les Mémoires .....	31
Décès et obsèques de M. Marcel Decremps, membre résidant .....	31
Remise de la cravate de commandeur de la Légion d'honneur par M. le docteur Calmet à M. Joachim Durand, ancien président ..	49
Au cours d'une séance publique tenue au Centre Pablo Neruda, M. Guy Dupré, membre résidant, présente une communication sur « Les rapports de l'église catholique et de l'Etat en France de 1789 à 1815 » ..	58
Hommage est rendu à M. le docteur Drouot qui résigne ses fonctions d'archiviste assumées depuis janvier 1965 .....	61
Plusieurs dons sont faits à l'Académie pour la réhabilitation des archives sinistrées ..	62
Don de plusieurs ouvrages consacrés à la Chine par M. A. Nadal, ancien président .....	62
M. le docteur-vétérinaire Paul Maubon est élu au siège de membre résidant laissé vacant par le décès de M. l'abbé René André .....	62
Notification de la vacance du siège de M. Marcel Decremps, membre résidant, décédé le 29 janvier 1989.	65
M. Joachim Durand, ancien président, fait don à la Compagnie d'une photographie de Frédéric Mistral, document qui est placé dans la salle des séances .	66
Une séance publique consacrée à Frédéric Mistral est organisée à la Maison du Notariat ..	77

COMMUNICATIONS

Vendredi 6 janvier 1989 :

— Compte rendu d'une thèse d'Etat de M. Philippe Chareyre sur *Le Consistoire de Nîmes, 1561-1685*, par M. Maurice Aliger, ancien président ..... 9

— Communication de M. Joachim Durand, ancien président : *Deux députés du Gard au XIX<sup>e</sup> siècle* .. 13

Vendredi 20 janvier 1989 :

— Communication de M. Pierre Clavel: *Protestants et catholiques à Nîmes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles* . 27

Vendredi 3 février 1989 :

— Compte rendu des *Carnets de route d'un Nimois ambulancier pendant la guerre 1914-1918*, par M. le docteur Jean Lauret, ancien président .. ..... 39

— Communication de M. Robert Doria, correspondant : *La construction d'un aqueduc romain* .. ..... 47

Dimanche 5 février 1989 :

— Communication de M. Guy Dupré, membre résidant : *Les rapports de l'Eglise catholique et de l'Etat en France de 1789 à 1815* .. ..... 58

Vendredi 17 février 1989 :

— Communication de M. le pasteur René Grossi : *Philosophes et révolutionnaires, apprentis théologiens ?* .. ..... 63

Vendredi 3 mars 1989 :

— Compte rendu de l'ouvrage *De Font-Magailhe à l'Esplanade*, de l'abbé Grousset, par M. Louis Durteste, membre résidant ..... 66

— Communication de M. le bâtonnier Jean Ménard, *Du Mont-de-Piété au Crédit Municipal* ..... 70

Vendredi 17 mars 1989 :

- Communication de M. Jean Roger, ancien président : *La pensée politique de Frédéric Mistral* .... 78
- Communication de M. René Jouveau, membre honoraire : *Les châteaux dans l'œuvre de Mistral* . 78

### HOMMAGES

*Le Consistoire de Nîmes, 1561-1685*, par M. Philippe Chaireyre (Thèse d'Etat).

*Décentralisation et Régionalisme en France au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, par M. Reiner Reimenschneider.

*De Font-Magailhe à l'Esplanade*, par M. l'abbé Jacques Grousset, préfacé par M. Louis Durteste, membre résidant (Lacour, Nîmes, 1988).

*L'étreinte du songe*, par Mlle Mireille Liron (L'Amitié par le Livre, 1988).

*Sous les micocouliers*, par M. Abel Ancelot (L'Amitié par le Livre, 1988).

*Jules Ferry*, par M. Jean-Michel Gaillard (Fayard, 1989).

*Le Guide de la Camargue*, par M. Pierre Dupuy (La Manufacture, 1989).

*Terreur révolutionnaire et résistance catholique dans le Midi*, par le R.P. Salem.

*SEANCE DU VENDREDI 6 JANVIER 1989*

Il était 16 h 30 lorsque M. le président Aimé Bonifas ouvrit cette première séance de l'année 1989, en présentant ses vœux chaleureux aux membres de la Compagnie.

Étaient présents : M. le professeur Jean Brunel, M. André Nadal, M. Jean Roger, M. Claude Escholier, M. Lucien Frainaud, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. le docteur Jean Lauret, M. le pasteur René Château, M. le chanoine Charles Fayolle, M. Christian Liger, Mme Christiane Lassalle-Guichard, M. le professeur René Bosc, M. Marc Chausse, M. le docteur Lucien Simon, M. Georges Sapède, M. Pierre Clavel, Mgr Robert Dalverny, Mme Janine Reinaud, M. le bâtonnier Jean Goujon et M. Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le docteur Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Marcel Decremps, M. le bâtonnier Jean Ménard, M. Louis Durteste, membres résidants, et M. le médecin-général Edmond Reboul, membre non résidant.

Evoquant les événements de l'année écoulée, le président Bonifas rappela la mémoire de M. l'abbé René André, bibliothécaire de l'Académie, décédé le 29 mars 1988, avant d'annoncer le décès de la veuve de M. André Bernardy, regretté trésorier de l'Académie. Les obsèques de Mme Bernardy ont été célébrées à Euzet dans la plus stricte intimité le 3 janvier.

Au nom de la Compagnie, le président présenta ses condoléances à M. Jean Roger, membre résidant, dont le frère aîné Jacques a été victime le 3 janvier d'un dramatique accident de la route.

M. le pasteur Bonifas adressa alors les félicitations de l'Académie à M. Joachim Durand, membre résidant, promu commandeur de la Légion d'honneur le 1<sup>er</sup> janvier. M. Joachim Durand remercia ses confrères des témoignages de sympathie qu'ils lui témoignaient et se déclara très sensible aux applaudissements unanimes qui avaient salué l'annonce de sa promotion. « Je suis satisfait, conclut-il, pour ma famille, ma commune natale et pour l'Académie... ».

Annnonce fut faite ensuite de l'attribution au médecin-général Edmond Reboul du grand prix de poésie Pascal Bonetti. Enfin, M. le pasteur Bonifas fit état des ennuis de santé de M. le bâtonnier Ménard, de M. le docteur Drouot, de M. Marcel Decremps et du président René Panet excusés pour leur absence.

Présenté par le secrétaire perpétuel, le compte rendu de la séance du 16 décembre est adopté : M. le Président annonce que, conformément à l'article 40 du règlement, les comptes du trésorier ont été communiqués aux membres de la Commission des Finances. Les comptes seront examinés le vendredi 13, si bien que, le vendredi 20 janvier, la Compagnie pourra se pencher sur les comptes de 1988 et le budget prévisionnel 1989. M. le Président adresse ses remerciements à M. Pierre Clavel, trésorier, pour la diligence dont il a fait preuve dans sa mission.

Le secrétaire perpétuel donne quelques informations concernant notamment : la réédition de l'ouvrage de M. Aimé Vielzeuf, membre résidant, *Ardente Cévenne*, et la conférence sur *Joseph Hurard, 1887-1956, un des derniers grands peintres de l'École d'Avignon*, à l'Hôtel de Ville de Martigues, le 17 décembre.

*Le nouveau bureau*

Le bureau de l'Académie pour 1989 est élu par acclamation. Il est ainsi composé :

Président : M. le pasteur René Château.

Vice-président : M. le chanoine Charles Fayolle.

Secrétaire perpétuel : M. Jean-Charles Lheureux.

Secrétaire adjoint : M. Félix Villeneuve.

Secrétaires : Mme Christiane Lassalle-Guichard et  
M. le bâtonnier Jean Ménard.

Trésorier : M. Pierre Clavel.

Trésorier adjoint : M. Georges Sapède.

Bibliothécaire : M. Christian Liger.

Bibliothécaire adjoint : M. Victor Lassalle.

Archiviste : Mme Christiane Lassalle-Guichard.

Archiviste adjoint : M. André Nadal.

M. le pasteur Château remercie ses confrères pour la confiance qu'ils lui manifestent et les assure de son attachement à l'Académie nimoise.

Mme Lassalle, très applaudie, déclare qu'elle s'efforcera de poursuivre le travail minutieux du docteur Drouot.

*Compte rendu d'une thèse d'Etat*

M. Maurice Aliger, membre résidant, présente le compte rendu d'une thèse rédigée par M. Philippe Chareyre, et ayant pour sujet : *Le Consistoire de Nîmes, 1561-1685*.

« En 1982, j'avais le plaisir de vous rendre compte d'un ouvrage offert à l'Académie par M. Philippe Chareyre, ouvrage constituant le corps central d'un mémoire de maîtrise : *Aimargues au temps des guerres de religion*. Or, le 29 juin 1987, celui-ci soutenait devant l'Université Paul-Valéry Montpellier III une thèse s'intitulant : *Le Consistoire de Nîmes (1561-1685)*, en vue de l'obtention du doctorat d'Etat es Lettres et Sciences humaines.

Nous sommes, avec Philippe Chareyre, doublement compatriotes : né à Nîmes en 1956, il a des racines à Nages où ses parents possèdent une maison familiale.

Etre marié, père d'un enfant, travailler comme secrétaire général de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports du Val de Marne et, de plus, avoir eu le courage de réaliser, à 31 ans seulement, une thèse d'Etat sur un aussi vaste sujet peut paraître une gageure.

Jugez-en ! Il s'agissait de dépouiller et de commenter les dix-huit registres des délibérations du consistoire de Nîmes s'étendant du 23 mars 1561 à septembre 1685. Cette remarquable série comporte cependant une lacune de quinze années due à la disparition du second registre, allant de 1563 à 1578.

Ces manuscrits, d'une portée exceptionnelle, ont, depuis Ménard, été partiellement utilisés par divers historiens locaux des deux confessions, sans qu'aucun n'ait osé s'attaquer aux 14.000 pages de texte d'une lecture difficile que représente cette impressionnante masse de documents. Cependant, un pasteur de Générargues, Louis Auzières, passa plus de dix années de son existence à retranscrire ces dix-huit registres. De plus, il copia en double exemplaire les trois registres originaux offerts par Ménard à la Bibliothèque Royale de l'époque, devenue Nationale par la suite. Comment ne pas rester admiratif devant cet immense et minutieux travail de retranscription. Grâce à ce pasteur, deux séries de documents sont disponibles :

— Les quinze volumes originaux, auxquels s'ajoutent les copies des trois registres de la Bibliothèque Nationale, sont déposés aux Archives départementales du Gard dans la sous-série 42 J.

— Les dix-huit volumes copiés par Auzières reliés avec index *in fine* figurent dans la bibliothèque de l'Eglise réformée de Nîmes sous la cote B 91.

Pour tirer parti de cette importante série documentaire, Philippe Chareyre a jugé nécessaire d'en appréhender le contenu par deux grilles de dépouillement manuel complémentaires. La micro-informatique, devenue accessible pendant le cours de ses recherches, fut mise à contribution par l'utilisation d'un logiciel de gestion de base de données qui lui permit de créer des fichiers particuliers, comme celui des conversions au protestantisme ou celui des diacres et anciens.

Sa thèse s'organise autour de quatre grands thèmes qui résument l'activité globale de cette assemblée délibérante. Le Consistoire gère tout d'abord la vie quotidienne de l'Eglise par l'acquisition et l'entretien des bâtiments, du mobilier, par la recherche de moyens financiers et par la réglementation des pratiques religieuses communes. Il peut se consacrer ensuite à la tâche que lui confie la Discipline des Eglises Réformées de France, qui consiste en l'application de la censure morale et religieuse au moyen d'exhortations générales aussi bien qu'individuelles. L'assistance charitable fait l'objet d'une attention toute particulière et constitue un trait majeur et caractéristique de son action. Enfin le consistoire, organe de direction, joue un rôle capital auprès des assemblées ecclésiastiques supérieures, colloques et synodes, ainsi qu'auprès des pouvoirs laïcs (municipal, judiciaire et royal). Le succès qu'il rencontre dans l'exercice de ces fonctions, le secours constant qu'il apporte aux Eglises persécutées, de même que le volume considérable des conversions à la Réforme, témoignent du rayonnement ininterrompu du protestantisme nimois.

L'action du Consistoire n'est toutefois pas immuable et donne à cette assemblée trois visages différents au cours du temps. Des origines au début du XVII<sup>e</sup> siècle, il apparaît comme un véritable tribunal moral et ecclésiastique qui tente de mettre en place, avec fougue et sans ménagements, l'éthique protestante. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, par contraste, il

revêt une certaine atonie, s'occupant essentiellement de la gestion matérielle de l'Eglise : c'est le temps de la défaite militaire et de la perte de la suprématie dans le pouvoir politique au sein de la ville. La deuxième partie du XVII<sup>e</sup> siècle voit la fin de cette phase de désarroi : le Consistoire coordonne la lutte contre les persécutions et les forces de dissolution à tous les niveaux, il met en place une pastorale plus positive par le développement de cultes et de catéchismes familiaux, il aide financièrement et juridiquement les Eglises persécutées, et surtout consacre la part majeure de son activité à l'organisation et à la distribution de la charité, facteur de solidarité des Réformés nîmois. Le couperet de l'Edit de Nantes frappe une institution particulièrement active dont l'action a beaucoup contribué à la permanence et à la cohésion du corps protestant dans la clandestinité.

Dans le prolongement de ces recherches, Philippe Chareyre prépare actuellement une édition critique du *Plan des œuvres mêlées* et de *L'histoire secrète des affaires du temps (1622-1626)* de l'érudit et brillant avocat nîmois Anne Rulman.

Quand on connaît le style pompeux, l'imagination débordante et les hypothèses nébuleuses d'Anne Rulman, il faut convenir que s'attaquer à ses manuscrits n'est pas chose aisée ; mais la difficulté n'est pas pour déplaire à Philippe Chareyre.

En votre nom, je me permets de le féliciter très chaleureusement pour l'énorme et difficile travail qu'il a accompli en réalisant cette volumineuse thèse pour laquelle il a obtenu la mention « très honorable ». En outre, je le remercie pour la délicate pensée qu'il a eue d'en offrir un exemplaire à l'Académie de Nîmes.

C'est, à ma connaissance, une première. N'oublions pas que l'histoire progresse, en grande part, grâce à des travaux universitaires et que, pour les chercheurs que nous sommes, la connaissance de thèses et de mémoires de maîtrise peut

apporter un regard neuf sur des sujets trop souvent incomplètement ou trop partialement traités (notamment sur les questions religieuses) par les écrivains du passé.

Et puisque, grâce au dévouement de notre confrère Christian Liger, notre bibliothèque va connaître une nouvelle jeunesse, j'estime qu'il est du devoir de nous tous d'inciter les étudiants et les universitaires à enrichir notre documentation par le don de leurs travaux. »

#### *Communication de M. Joachim Durand*

M. Joachim Durand, membre résidant, prend alors la parole pour présenter une communication ayant pour sujet : *Deux députés du Gard au dix-neuvième siècle*. Voici un résumé de ce très intéressant travail, émaillé d'anecdotes. Il s'agit d'Emile Teulon et de Jean Reboul.

Emile Teulon, né à Nîmes le 10 octobre 1893, de parents protestants. Etudes secondaires au Lycée de Nîmes, Faculté de Droit d'Aix-en-Provence, où il est le condisciple d'Adolphe Thiers.

Avoué près la Cour d'Appel de Nîmes, Emile Teulon, qui ne rêve que de poésie et de littérature, vend bientôt sa charge et s'installe dans la capitale, où il collabore avec Thiers (ce dernier pour la prose, Teulon pour la poésie).

Des nécessités de famille rappellent Emile Teulon à Nîmes. Jusque vers la quarantaine, il accomplit une œuvre littéraire considérable : tragédies, épîtres familières ou philosophiques, méditations, traductions. Malheureusement, une grande partie de cette œuvre demeure manuscrite.

En 1830, Emile Teulon, libéral, est désigné pour occuper le poste de secrétaire général de la Préfecture du Gard. Le 23 juillet 1831, il est élu député du Gard. Il sera réélu plusieurs fois par la suite. Parlementaire laborieux, austère

dans sa vie, inflexible dans les principes, il siège aux côtés de Garnier-Pages et d'Arago, et aborde la tribune avec succès.

Lors de la Révolution du 25 février 1848, il est commissaire du Gouvernement provisoire pour le Gard. En mai 1849, il remplace le baron de Donant, en qualité de premier président de la Cour d'Appel de Nîmes. Il reste quinze années dans ce poste.

La retraite acquise, il s'installe dans sa confortable maison de Milhaud et fréquente régulièrement l'Académie de Nîmes, dont il est un des membres les plus érudits, jusqu'au 17 mai 1877, date de sa mort.

Les obsèques de cet homme modeste sont célébrées sans apparat. Aucun discours n'est prononcé sur la tombe.

Jean Reboul, né à Nîmes le 22 janvier 1776, est le fils d'un serrurier et d'une femme du peuple. Il ne fréquente que l'école primaire. D'abord employé chez un avoué, il est contraint, du fait du décès de son père, de choisir un métier manuel pour aider sa mère, demeurée veuve avec quatre enfants. Il choisit le métier de boulanger.

Né poète, il fréquente les intellectuels de la ville. Admis dans le salon ouvert à Nîmes par Julie Candeille, ex-pensionnaire de la Comédie française, il lit, en 1827, sa fameuse élégie *L'Ange et l'Enfant*, qui bientôt connue dans la capitale, vaut à l'auteur d'unanimes applaudissements. En 1830, Lamartine prend part au concert de louanges.

Depuis 1830, Jean Reboul, élevé dans un milieu catholique et royaliste, fréquente les monarchistes gardois.

Après avoir publié, en 1830, *Le Dernier Jour* (œuvre manquée, inspirée de *La Divine Comédie*), Jean Reboul publie, en 1836, ses *Poésies* et fait la connaissance de M. Marcelin de Fresne, conseiller de préfecture de la Seine, qui lui rendra de grands services.

Il reçoit dans sa boutique de boulanger de nombreuses personnalités : Charles Nodier, le baron Taylor, Alexandre

Dumas père, Chateaubriand, George Sand, Lamartine, Ozanam.

Après la publication d'*Antigone*, œuvre dramatique, en 1844, il est élu, le 27 février 1848, député du Gard. Installé à Paris, chez son ami M. de Fresne, il s'ennuie à l'Assemblée nationale constituante. N'entendant rien à la politique, il n'aborde jamais la tribune. Il demande chaque fois à ses amis comment il faut voter. Il s'ennuie, mais il observe, et il rime. Témoin, l'*Épître sur le système égalitaire* adressée, le 21 juin 1849, à son ami nimois Jules Monnier, universitaire ; cette épître est « pleine d'esprit et de verve, de bon sens et de piquante malice ».

En mai 1849, lui qui a écrit : « Je n'étais pas fait pour fabriquer les lois », est enfin libéré de son état parlementaire, l'Assemblée où il a été élu étant dissoute. C'est à la même époque que sa tragédie *Vivia* est jouée à l'Odéon.

Il revient à Nîmes vivre au milieu des siens (sa sœur, son beau-frère, ses neveux et nièces). Il s'était marié deux fois et n'avait pas eu de progéniture. Retiré, dès ce moment-là, de la politique active, il va, presque tous les jours, voir pousser sa vigne à son maset de Pissevin (près de la rue actuelle du Puech du Teil).

De 1852 à 1857, Jean Reboul entretient d'excellentes relations avec les dirigeants du Félibrige : Mistral, Aubanel, Roumanille. C'est lui qui fait connaître Mistral à Lamartine.

En 1854, en compagnie de M. de Fresne, il visite l'Italie (où il est reçu par le souverain pontife), la Prusse, l'Allemagne du Sud, l'Autriche, où il rencontre à Frohsdorf, « l'exilé », le comte de Chambord (dont il accepte une petite pension).

Sa troisième tragédie, *La Veuve de Manouza*, a peu de succès. En 1857, il réunit, dans un livre intitulé *Les Traditionnelles*, les poésies qu'il a rédigées dans les quinze années qui précèdent. Il fréquente l'Académie de Nîmes, dont il fait partie, et où il a l'occasion de faire l'éloge de Guizot.

Décédé le 29 mai 1864, les administrateurs de la ville lui font des funérailles magnifiques. En 1876, sa statue, œuvre d'Auguste Bosc, est inaugurée dans le Jardin de la Fontaine à Nîmes.

Jean Reboul n'a pas été supérieur en tout. Il a excellé dans les compositions lyriques et élégiaques, et dans les épîtres où il a répandu tant d'esprit et de sel. Mais il n'a pas réussi au théâtre, car il n'avait ni les qualités scéniques ni les qualités épiques nécessaires.

Le débat qui suivit permit à l'orateur de faire la démonstration de la connaissance profonde qu'il avait de l'histoire politique départementale et nationale.

A 18 h 15 la séance est levée après que M. le président Bonifas ait fait part du don de deux ouvrages en hommage à l'Académie : *Le Consistoire de Nîmes, 1561-1685*, de M. Philippe Chareyre, et *Décentralisation et régionalisme en France au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, par M. Rainer Riemen-schneider, correspondant.

*SEANCE DU 20 JANVIER 1989*

A 16 h 30, le pasteur Aimé Bonifas, président sortant, ouvre la séance.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. André Nadal, M. Jean Roger, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Victor Lassalle, M. Aimé Vielzeuf, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, M. Robert Debant, M. le pasteur René Château, M. le chanoine Charles Fayolle, M. Christian Liger, Mme Christiane Lassalle-Guichard, M. le professeur René Bosc, M. Georges Sapède, M. le bâtonnier Jean Ménard, M. Pierre Clavel, M. Louis Durteste, membres résidents, de nombreux correspondants et M. Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. Claude Escholier, M. Maurice Aliger et M. Marcel Decremps, membres résidents.

M. Debant, à l'invitation du président, accepte de présenter un compte rendu de l'ouvrage de M. Rainer Riemen-schneider, correspondant de l'Académie, à Braunschweig : « Décentralisation et régionalisme en France au XIX<sup>e</sup> siècle ».

*M. Sapède, lauréat de l'Académie française*

M. Georges Sapède présente un compte rendu plein d'humour de la séance de l'Académie française du 1<sup>er</sup> décembre 1988, à laquelle il assistait en qualité de lauréat du Prix Broquette pour son ouvrage : *Autour de Voltaire, portraits cévenols du XVIII<sup>e</sup> siècle* :

« Signalons, en préambule, que, par suite des grèves, l'invitation à cette séance m'est parvenue dans les tout derniers jours de novembre, me privant ainsi de faire valoir le privilège dont bénéficient les académiciens nîmois de prendre place sous la Coupole aux côtés de leurs confrères parisiens.

Regrettons-le pour la pérennité de nos traditions.

Que dire du cadre prestigieux que représente la Coupole ? Pour un Nîmois qui la découvre, elle ne peut manquer de rappeler notre chapelle des Jésuites. Construits à la même époque et dans le même style, avec une égale recherche d'élégante harmonie, couronnés d'un dôme de semblable facture, ces deux édifices ont été affectés au même usage, celui d'une chapelle de collège. A quelques aménagements près, ils ne se différencient que par leurs dimensions... et leur environnement.

Au caractère majestueux de celui de Paris, on peut, semble-t-il, rapprocher sans complexe l'admirable élégance de celui de Nîmes.

Parlant des proportions majestueuses de la Coupole, il convient cependant de préciser que sa surface utile est relativement modeste puisque ne comportant que trois cents places.

Parmi ceux qui les occupaient en ce jour, on remarquait : le prince Rainier de Monaco, honoré pour l'institution du prix littéraire de la Principauté ; l'amiral Philippe de Gaulle, pour la publication des lettres, notes et carnets du

général ; MM. Michel Debré, Pierre Mesmer, le commandant Cousteau, et d'autres au profil moins connu... Un point à noter : une prédominance féminine, du moins m'a-t-il semblé.

L'entrée des Immortels s'accompagne — on le sait — de roulements de tambour conférant au cérémonial une certaine solennité. Il faut pourtant avouer que l'étrangeté de ces échos sous les voûtes séculaires a de quoi susciter des sentiments divers.

Réminiscences de scènes d'exécution capitale ? L'historien en tous cas ne peut manquer de se souvenir qu'en ces lieux, transformés en prison sous la Révolution, un certain Guillotin avait été interné, ce qui aurait bien pu le conduire à s'assurer — non plus *de visu* mais *in situ* — de l'efficacité de la machine savamment homicide attachée à son nom...

Les académiciens arrivent sous la Coupole par un escalier étroit. Certains ont revêtu l'habit vert, d'autres sont en tenue de ville. Renseignements pris, ne sont tenus à porter l'habit que ceux faisant partie d'une délégation tirée au sort. Ce curieux détail du règlement vestimentaire, associant les lois du hasard aux pratiques académiques, est-il commun aux autres compagnies de l'Institut ? Un point à préciser...

L'ordre de lecture de la séance donnait la priorité de parole au secrétaire perpétuel, chargé de faire les commentaires d'usages sur les prix attribués et de discourir sur l'état de la langue française.

Sur ce dernier point, Maurice Druon s'est plu à souligner le rayonnement de notre langue, notant en particulier l'utilisation de plus en plus fréquente du français comme seconde langue officielle dans les instances internationales. Il en vint ensuite à parler de l'orthographe, sujet d'actualité à la suite de la prise de position récente du syndicat national des instituteurs réclamant certains ajustements de l'orthographe tendant à la rapprocher de la phonétique.

« Erreur, dit Maurice Druon, l'orthographe doit rester ce qu'elle est sous peine de voir bientôt s'altérer le sens des mots. »

Et d'affirmer : « Ce n'est pas l'orthographe qu'il faut changer. Ce sont les instituteurs ! »

Percutante déclaration ! La Coupole, lieu familial des homélies dulcifiées et des discours édulcorés (après avoir été un moment dépôt de sucre sous la Révolution) a dû, ce jour-là, trembler sur ses assises !

C'est à Pierre Moinot, directeur en exercice, qu'incombait la lecture du palmarès.

On ne peut énumérer tous les prix. J'en ai compté soixante-quinze. Citons pour être bref : le prix de la Francophonie, du Rayonnement de la langue française, le grand prix de Littérature de Poésie, du Roman, le prix du Théâtre, de la Critique, du Cinéma, de Philosophie, d'Histoire... Les uns accompagnés d'une attribution en argent, d'autres de médailles.

Le grand prix de Littérature Paul Morand, doté d'une attribution de trois cent mille francs, a été décerné à Cioran pour l'ensemble de son œuvre. Cioran l'a refusé.

Le prix du Roman à François-Olivier Rousseau pour *La gare de Wannsee*, le prix du cinéma à Jean-Claude Carrière et la médaille de la chanson à Gilles Vigneault.

Enfin, dernier intervenant, André Frossard, directeur de séance, qui avait la redoutable mission de faire un discours sur la Vertu.

Je n'en ai retenu que deux choses :

— la première, cet éloge était le 167<sup>e</sup> prononcé à l'Académie sur ce sujet ;

— la seconde, pendant cette apologie on subtilisait mon parapluie déposé au vestiaire.

La vertu, une fois de plus, me mettait dans l'embarras...

La séance levée, il nous appartenait d'approcher les académiciens dans les coulisses de la Coupole et de leur

faire les congratulations d'usage avant que d'aller partager avec eux les agréments d'un buffet dans les salons voisins.

L'accès de ces salons se fait par l'extérieur, hors de l'enceinte de l'Institut. Académiciens et invités patientent de conserve en une longue file. Devant moi, Michel Déon s'entretenant avec une dame à l'accent étranger. A ma droite, Michel Droit, raide comme la justice ; tout proche, un de Gaulle plus vrai que nature. A mes côtés, n'en croyant pas mes yeux, Catherine Deneuve ! M'assurant, à la dérobée, de l'identité de ma voisine, j'imaginai une entrée en conversation qui fut digne d'un lauréat de l'Académie française et j'en venais à remercier la Providence qui, en ce jour, m'offrait en spectacle le profil de de Gaulle et celui de Marianne, et ce, au pied même de la Coupole.

J'en étais là de mes pensées quand je réalisais soudain que ma voisine avait disparu. Était-on venu la chercher pour l'introduire dans les salons par une porte dérobée ? S'était-elle aperçue de sa méprise après s'être intégrée à notre groupe, croyant avoir affaire à un de ces attroupements bien parisiens qui se forment spontanément autour de quelques badauds ou aux abords de magasins qui pratiquent des soldes ?

Je ne le saurai jamais.

Mais ce que je sais, c'est que cette journée académique était décidément placée sous le signe des évanescences... »

M. le président Bonifas présente le compte rendu de la séance de l'Académie de Dijon du samedi 14 janvier 1989, au cours de laquelle un don de 5.000 F lui a été remis par la savante société pour la sauvegarde des archives départementales, en témoignage de solidarité, après le sinistre du 3 octobre 1988. M. le président relate les diverses phases de cette manifestation en exprimant son admiration pour la qualité des travaux de l'Académie dijonnaise.

Des documents concernant cette séance solennelle, et en particulier le texte de l'allocution de remerciements prononcée par M. le pasteur Bonifas, ont été déposés aux archives 1989.

M. Jean Roger, au nom du groupe catholique, propose le nom de M. Paul Maubon, docteur vétérinaire, directeur du Marché national de Nîmes-Saint-Césaire pour succéder à M. l'abbé René André, membre résidant.

Le nom de M. Paul Maubon est inscrit sur le cahier des délibérations et le vote interviendra, pour l'élection du nouveau membre, le vendredi 17 février 1989.

M. Robert Debant apporte quelques indications sur une conférence intitulée : *L'Allemagne et la Révolution française* par M. Jacques Dios, aux Archives départementales.

*M. le pasteur Château succède  
à M. le pasteur Aimé Bonifas*

Intervient alors la « passation de pouvoir » entre M. le pasteur Bonifas, président sortant, et M. le pasteur René Château, nouveau président pour 1989.

Voici le texte de l'allocution de M. le pasteur Bonifas :

Mes chers Confrères,

Au moment où je passe le relais de la présidence au pasteur Château, je veux vous exprimer très simplement ma gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée au long de l'année écoulée.

J'ai le sentiment d'avoir seulement veillé à assurer les usages, plutôt qu'à innover. En un an, on n'a guère que le temps de se mettre au courant. Statutairement, les pouvoirs du président et du secrétaire perpétuel sont assez étendus. Nous avons essayé de les éclairer par la mise en place de diverses commissions, appelées à donner leurs avis et à préparer les solutions. Mais il me semble que nous avons un

problème de l'administratif et de l'exécutif. Divers souhaits ou projets ont été formulés au cours de l'année : par exemple, le projet d'un secrétariat plus étoffé, celui du rangement de notre bibliothèque, celui de l'édition d'une anthologie « Connaissance du Gard », celui de conférences publiques... Or, leur mise en œuvre requiert le concours de plusieurs d'entre nous, et pas seulement du conseil d'administration. Pour délibérer sur ces questions, parfois complexes, il nous faut consacrer une ou deux séances spéciales par an entre nous, en dehors des séances ordinaires. Sans doute aussi faudrait-il réunir le bureau plus fréquemment pour examiner les affaires courantes et soulager notre secrétaire perpétuel.

Je voudrais remercier tous ceux qui m'ont facilité la tâche — vous tous par votre patience et votre amitié — mais je veux nommer particulièrement notre secrétaire perpétuel, dont j'ai pu mesurer le souci qu'il avait de l'Académie, son dévouement devant une tâche parfois lourde, et la cordialité de son contact. Je n'oublie pas non plus Madame et Monsieur Lassalle qui discrètement et efficacement œuvrent au secrétariat, de même que les secrétaires adjoints, trésorier, archiviste et bibliothécaire.

Mon cher Confrère, je me tourne vers vous maintenant, qui auriez dû me précéder à cette place, si l'on tenait compte des dates de naissance. Depuis 58 ans que je vous connais, je vous ai toujours considéré comme un aîné au plein sens du terme. Vous avez eu un ministère pastoral bien rempli, jalonné de fidèles amitiés ; vous avez exercé de hautes responsabilités dans l'Eglise réformée. Vous êtes un conférencier et un poète apprécié. Vous êtes très lié à notre terroir gardois. Je ne doute pas qu'avec tact et discernement vous saurez présider aux tâches de l'Académie qui requièrent, j'en conviens, une assez grande disponibilité.

Je sais que vous avez marqué quelque hésitation à accepter cette charge. Vous ne l'avez point ambitionnée ; elle

vous est proposée. Alors, avec l'Ecclésiaste, je dirai : « Tout ce que ta main trouve à faire, selon ta force, fais-le ! » (9, 10). Nous tâcherons de vous faciliter les choses. Vous pouvez compter sur l'esprit de service de notre secrétaire perpétuel et sur l'appui de tout le bureau.

Je salue aussi à vos côtés la présence de M. le chanoine Charles Fayolle, comme vice-président. J'y vois un symbole de la convivialité fraternelle qui a toujours voulu être la règle de cette Maison, et que nous nous devons de maintenir et d'approfondir.

En vous remettant la clé de l'Académie, je vous exprime nos vœux unanimes pour une présidence heureuse et féconde.

#### *L'allocution de M. le pasteur René Château*

M. le président Château lui répond en ces termes :

« Mesdames et chères consœurs,  
Messieurs et chers confrères,

C'est de tout cœur que je vous remercie de la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant à la présidence de notre Académie pour l'année 1989. Je tiens à vous assurer qu'en face de la tâche qui m'attend, j'ai pleinement conscience de mes insuffisances et de mes limites. Plus on avance sur le chemin de la vie et mieux on apprend à reconnaître que l'on doit le meilleur de soi-même aux autres, au soutien qu'ils nous apportent, à tout ce qu'ils offrent de leurs expériences, de leurs services et de leurs espérances.

Dans cette perspective de vivante solidarité, je suis sûr d'être votre interprète en disant notre affectueuse reconnaissance à notre confrère et ami le pasteur Aimé Bonifas. Pendant l'année 1988, il a exercé les fonctions de président de l'Académie de Nîmes avec une fidélité marquée du double signe de l'efficacité et de la distinction. Il a dirigé nos débats avec une courageuse et bienveillante sérénité. Il a eu

l'art d'orienter nos séances dans le droit fil d'une efficacité constructive, avec beaucoup de largeur d'esprit et dans le respect de la liberté et des convictions profondes de chacun d'entre nous.

C'est dans la continuité de cette inspiration humaniste que nous souhaitons tous voir s'orienter nos travaux académiques pendant l'année 1989.

Dans la responsabilité que vous venez de me confier, je me garderai d'oublier que nous sommes tous ici solidaires les uns des autres. C'est pourquoi je fais appel à votre concours spontané et amical.

Je compte sur l'aide de notre confrère et ami le chanoine Charles Fayolle que vous venez de désigner comme vice-président de notre Compagnie pour l'année en cours. Je serai heureux de l'avoir à mes côtés.

Je compte sur l'aide de notre secrétaire perpétuel Jean-Charles Lheureux, cheville ouvrière de notre Compagnie. Nous le remercions tous d'assurer, par sa vigilante, compétente et souriante présence, la continuité de la vie profonde et du témoignage culturel de l'Académie de Nîmes. Je n'aurai garde d'oublier que je compte aussi sur l'aide précieuse de tous les autres membres du bureau de l'Académie, ainsi que de tous les membres de nos diverses commissions, pour que notre travail soit vraiment un travail d'équipe où chacun met au service des autres les dons qu'il a reçus.

Et maintenant, comment ne pas souligner que nous avons le très grand privilège d'avoir, dans notre Compagnie, un groupe de sages dont l'expérience et ces conseils nous sont particulièrement précieux, le groupe des Anciens Présidents de l'Académie. Nous disons à ce groupe notre sincère reconnaissance.

Mesdames et chères consœurs,

Messieurs et chers confrères,

Il y a un an, le 22 janvier 1988, le président Robert Debant avait remis la clef de l'Académie à son successeur

Aimé Bonifas. Aujourd'hui, ce 20 janvier 1989, le président Aimé Bonifas, accomplissant le même geste symbolique, vient de me remettre cette clef. Je l'en remercie, mais je veux surtout lui dire que je n'ai pas oublié la parole centrale de son propre remerciement. En recevant la clef de l'Académie, Aimé Bonifas avait déclaré : « La clef est toujours un signe de liberté, en tout cas pour celui qui a connu des portes obstinément fermées. »

Nul d'entre nous n'ignore que notre ami Bonifas parlait d'expérience. Aux heures de sa jeunesse, il a connu, dans les camps de concentration, le drame des portes obstinément fermées. Il a souffert, dans sa chair et dans son âme, des violences d'une cruauté cynique et dégradante dont le but avoué était de souiller et avilir l'humain en l'homme. Il a connu les heures du désespoir, et de la solitude. Dans sa détresse, il a tenu bon malgré tout. Il a résisté, soutenu par la force de l'espérance. Et finalement, au terme de son long voyage au bout de la nuit, il a vu poindre enfin l'aurore du jour tant attendu, le jour où la porte de l'oppression et de la mort s'est enfin ouverte toute grande par le miracle de la clef de la liberté enfin retrouvée.

Revenu à la lumière, notre ami Bonifas n'a pas oublié les heures sombres, ni surtout ceux et celles qui sont morts en déportation sans avoir vu pointer l'aurore. Il a pris son bâton de pèlerin pour être, dans notre pays et hors de notre pays, témoin exigeant des droits et des devoirs de l'homme libre. Nous le remercions pour ce témoignage.

Et maintenant, regardons ensemble cette modeste clef de notre maison de la rue Dorée, qu'elle soit pour nous un symbole de liberté vraie ! Que la grande famille de notre Académie de Nîmes, dans la riche et légitime diversité, sache toujours fermer sa porte à toutes les querelles destructrices de l'humain ! Qu'elle sache surtout ouvrir sa porte à l'esprit de recherche, de travail fécond et de communion fraternelle et que cet esprit nous réunisse tous pendant cette nouvelle étape de la route ! »

*Une communication de M. Pierre Clavel*

La parole est alors donnée à M. Pierre Clavel, membre résidant, qui présente une communication intitulée : *Protestants et catholiques à Nîmes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.*

En voici le résumé :

Protestants et catholiques à Nîmes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles... ce n'est pas à une nouvelle description des guerres de religion ou des événements dramatiques de cette époque que nous sommes conviés, bien au contraire. Il s'agit d'envisager les rapports d'une autre manière : la « coexistence biologique » entre protestants et catholiques qui se côtoient quotidiennement et le plus souvent se connaissent bien, s'estiment et se respectent, tandis que s'émousse l'animosité née des poussées de violence.

Les protestants du début de la Réforme sont évidemment venus des familles catholiques. Trois exemples : Guillaume de Calvière, né dans une famille qui a eu des démêlés avec l'Eglise romaine au cours de décennies précédentes, devient protestant plus par ambition que par conviction ; les Rosel deviennent protestants pour une grande part du fait du mariage de leur sœur avec Claude Baduel, et enfin Dominique Deyron, le prieur des Jacobins, embrasse la nouvelle religion par conviction, dans le mouvement des idées venues d'outre-Rhin avec Baduel et Bigot.

Un deuxième temps est marqué par le moment de la Saint-Barthélemy à Nîmes : six jours après le massacre dans la capitale, protestants et catholiques, unis dans le Conseil de Ville, jurent solennellement « de l'une et l'autre religion » de se prendre en protection et sauvegarde sans permettre que soient usées envers quiconque « d'aucune violence et force ».

Dans le temps de « l'Etat Huguenot », de 1572 à 1629, ce sont à la fois les problèmes quotidiens difficiles de ceux qui

sont, dans leurs familles, à cheval sur les deux religions et c'est la vision d'un certain âge d'or entre protestants et catholiques après l'Edit de Nantes dans l'idée d'une royauté dans laquelle se place toute leur espérance. Anne Rulman et son parrain, le pasteur Jean de Serres, sont typiquement les inspirateurs de ces dispositions d'esprit. On essaye de faciliter les rapprochements et, alors qu'on se bat autour de Montpellier entre protestants et catholiques, il est symptomatique de voir dans quelles conditions se rencontrent à Aubord en 1623 les représentants des deux partis : ils se retrouvent dans les embrassades de leurs cousinages, il est vrai sans se mettre en définitive d'accord sur les propositions du roi qui offrait au duc de Rohan l'épée de connétable en échange d'une abjuration qui est refusée.

Bien des vicissitudes sont encore apparentes dans les décennies qui précèdent la Révocation de l'Edit de Nantes. On peut voir le cardinal de Richelieu et Mazarin donner raison à Jean de La Grange, conseiller protestant au Présidial de Nîmes, contre l'évêque Anthoine Denis Cohon. Ceci n'empêchera pas celui-ci, quelques années plus tard, de manifester son estime et son respect au même Jean de La Grange. Ils se respectaient dans la mesure même où ils savaient que chacun croyait profondément à la cause qu'il défendait.

Et, pour terminer, en 1659, ce mariage où se retrouvent parmi d'autres familiers, dans une cérémonie bien affirmée comme protestante, un archidiacre de la cathédrale de Nîmes et un abbé de Psalmody, à un moment où le roi vient d'interdire tout nouveau Synode.

#### *Séance administrative*

Après que la séance ait été déclarée close, à l'issue d'un discours d'une rare qualité, les membres de l'Académie se réunissaient en séance administrative.

M. Pierre Clavel, non plus conférencier de talent, mais trésorier attentif, présentait à la Compagnie les comptes financiers.

Après avoir détaillé les comptes de l'année 1988, il présentait le budget prévisionnel 1989, répondant aux questions de ses confrères, précisant des points de détail et s'attirant les félicitations du président.

Les documents concernant ces comptes rendus financiers ont été mis aux archives 1989 de l'Académie.

*SEANCE PUBLIQUE  
DU DIMANCHE 29 JANVIER 1989*

L'Académie a tenu sa traditionnelle séance publique annuelle, sous la présidence de M. Jean-Louis Dufeigneux, préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie, le dimanche 29 janvier à 16 h au Centre Atria sur l'Esplanade.

Après une allocution de bienvenue de M. le docteur Camille Lapierre, adjoint au maire, M. le pasteur Aimé Bonifas, président sortant, a présenté le compte rendu des travaux de l'année 1988 ; après quoi M. le pasteur Château, président, a traité : « De la complexe diversité de l'Histoire des Hommes aux exigences de la Solidarité » ; enfin M. Lucien Frainaud, membre résidant, a entretenu l'assistance du « Thermalisme dans le Gard ».

Le compte rendu détaillé de cette séance est paru dans les Mémoires de l'Académie de 1988.

*LE DECES ET LES OBSEQUES  
DE M. MARCEL DECREMPS  
Membre résidant*

Décédé le dimanche 29 janvier 1989, alors même que se déroulait, au Centre Atria, la séance publique annuelle de l'Académie de Nîmes, M. Marcel Decremps, membre résidant de cette société depuis cinq ans, a été accompagné au cimetière de Saint-Césaire par nombre de ses amis.

Ses confrères de la rue Dorée rassemblés autour de M. le pasteur Château, président en exercice, et une délégation de la Société littéraire La Tour Magno conduite par M. Armand Brunel, secrétaire, et M. Jean-Claude Lamy, trésorier, assistaient à l'office religieux célébré au Relais Saint-Pierre le mercredi 1<sup>er</sup> février à 14 h 30.

A l'issue de cette cérémonie deux allocutions devaient être prononcées devant le cercueil du regretté homme de lettres.

*Allocution M. le pasteur René Château,  
président de l'Académie de Nîmes*

Tous les membres de l'Académie de Nîmes ont appris avec une profonde émotion le décès de leur estimé confrère M. Marcel Decremps survenu le 29 janvier. Ils expriment leurs sentiments de vivante et affectueuse sympathie à son

épouse, Mme Marguerite Decremps, à ses enfants et petits-enfants, à toute sa famille.

Il y a un peu moins de cinq ans, le 25 mai 1984, M. Marcel Decremps était reçu comme membre résidant de notre Compagnie. Le président, Maurice Aliger, souligna combien l'Académie nimoise se trouvait honorée et enrichie par l'arrivée en son sein d'une personnalité aussi attirante et active que passionnée par tous les problèmes de la défense de l'humain.

En plus de ses hautes responsabilités administratives sur le plan professionnel, notre confrère s'ordonna très tôt à de nombreux travaux d'essayiste, de journaliste, d'écrivain. Il a notamment collaboré à la Revue Universelle, aux annales de l'Idée latine, à L'Astrado, aux écrits de Paris. Il a été pendant vingt-quatre ans le rédacteur en chef de la « France Latine ». Il était secrétaire général de l'Union des Ecrivains et Artistes latins, correspondant de l'Académie d'Aix-en-Provence, maître ès Jeux de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, lauréat de l'Académie française. Il était, à Nîmes, membre de la société félibréenne La Tour Magno. Ecrivain profond et estimé, Marcel Decremps a écrit deux grands livres sur l'œuvre et la pensée de notre grand Frédéric Mistral. En 1954, *Mistral, mage de l'Occident* ; en 1974, *De Herder et de Nietzsche à Mistral*.

En entrant dans notre Académie nimoise, notre confrère déclarait, avec le sourire, qu'il se sentait promu citoyen de Nîmes la romaine à part entière, et fort capable de s'écrier avec non moins de fierté qu'un Paul de Tarse : « Civis romanus sum ». Il ajoutait : « Rome et la Latinité ne sont-elles pas, en Languedoc et en Provence, partout présentes ! ».

Écoutons Marcel Decremps nous parler de Nîmes :

« On ne saurait mieux sentir Rome qu'à Nîmes. Quelle promenade vous est plus familière que le parcours qui va des Arènes... à l'énigmatique Tour Magne ? Il faut passer par la Maison Carrée, ce clair sourire de la Grèce que Rome nous

a légué et par le Jardin de la Fontaine dont l'architecture, alliant l'intelligence à la sensibilité, sertit la source sacrée qui fut la cellule-mère de Nîmes. Sous les frondaisons, de rampes en terrasses et en escaliers, montons jusqu'à la Tour Magne qui domine, telle une vigie baignant dans l'azur, non seulement le jardin, mais la ville et tout le vaste paysage qui s'étend de la garrigue au Rhône et à la mer. Nul ne sait au juste ce que fut la fonction de la Tour Magne. Mais quand les savants, archéologues ou historiens, renoncent à se prononcer, il faut appeler un poète. »

Il va sans dire que pour le mistralien Marcel Decremps, ce poète c'est Frédéric Mistral. C'est lui qui a donné à la Tour Magne une signification qui, si elle ne répond pas du passé, vaut pour le présent et pour l'avenir :

*Vuei pòu boufa  
L'aouroso malamagno.  
Au front de la Tour Magno  
Lou Sant Signau es fa !*

(Aujourd'hui peut souffler — La bourrasque du Nord (la bourrasque de la discorde et de l'inquiétude). — Au front de la Tour Magne — Le Saint Signal est fait.)

Marcel Decremps nous rappelle que la référence à la bourrasque du Nord a surtout ici une valeur de symbole.

Frédéric Mistral a été placé, par sa naissance, à la charnière de deux âges, alors qu'avec l'avènement de l'ère industrielle s'annonce l'un des changements les plus importants, pour ne pas dire une mutation de l'humanité. Le poète pressent que ce qui est désormais en cause n'est plus seulement une forme historique de civilisation, mais le fondement même de la civilisation, en sorte que ce qui constitue l'humanité dans l'homme est menacé de périr.

« Conservons du passé les grandes fondations », dit Mistral. « Les arbres aux racines profondes sont ceux qui mon-

tent le plus haut. Mais tenons l'œil ouvert autant que la mémoire. Vers le libre avenir, clarté qui toujours croit, cheminons confiants, sans peur et sans ressaut. » Et Marcel Decremps de conclure, avec une sagesse prophétique : « Le passé ne saurait oblitérer le futur. La permanence dans l'être rend possible la liberté créatrice qui ajoute le nouveau à l'ancien. Nova et vetera. »

Le Nouveau et l'Ancien ! Merci à Marcel Decremps de nous avoir rappelé, par sa vie et par son œuvre, que ces deux réalités sont inséparables, dans l'histoire des hommes comme dans chacune de nos vies.

Notre confrère et ami nous a quittés trop tôt. Nous garderons le lumineux souvenir de sa bienveillance naturelle, de son sourire, de sa sérénité, de sa haute culture, de sa défense des plus hautes valeurs d'un humanisme digne de sa vocation. Nous lui adressons en cet instant l'adieu fraternel de l'amitié et de la reconnaissance. Nous souhaitons à tous les siens, en particulier à Mme Marcel Decremps, bon courage pour la route quotidienne, dans le beau souvenir de celui qui restera vivant au sanctuaire de nos cœurs. »

#### *Allocution de M. René Jouveau*

« En tant qu'ancien président de l'Académie d'Aix-en-Provence, j'ai un premier devoir : celui de dire à Marcel Decremps l'adieu de notre Compagnie à laquelle il appartenait et qui n'a pas oublié sa participation à la séance du cent-cinquantième anniversaire de Frédéric Mistral.

Es pièi au noum dóu Felibrige que dirai noste regrèt, dóu Felibrige e dis ami noumbrous que i'avié. Vole, en particulié, remembra soun vièi ami, lou majourau-abat Sèuvan Toulze que, malaut, a pas pouscu se jougne à nautre e n'es que mai regretous.

Marcèu Decremps en quau nous fau, vuei, dire adieu, sara esta un di meïour, senoun lou meïour di couneissèire de la persouno e de l'obro de Frederi Mistral.

Sa vido es estado, se pòu dire, touto voudado à la pensado mistralenco, uno pensado que, pèr éu, s'espandissié fin qu'i raro de l'Oucidènt mieterran. Tre 1954 pareissié soun libre mèstre : *Mistral, mage de l'Occident*. Mai, despièi 1959, dins *La France Latine*, quasimen dins tóuti li fascicle de sa revisto, Marcèu Decremps èro presènt e lis article que ié publicquè farien la matèri d'un voulume tras que precious.

Es dire qu'es rarissime lou cas d'uno obro autant fe-goundo que testardo e l'obro de Marcèu Decremps es d'aqué-li que s'ameriton lou respèt e l'amiracioun.

Mai lis ami de Marcèu Decremps aurien pas tout di d'éu se disien pas ço qu'es esta pèr éli. Es qu'à si qualita intelei-tualo, Marcèu Decremps apoundié de qualita umano raro que fan mai que mai doulourouso uno separacioun que pensavian encaro liuenchenco tant di darriéri novo èron bono. Sa des-partido nous aura d'autant mai nafra. Nous diran qu'acò's la vido. Ailas ! Avian pas besoun de la mort de noste car Marcèu Decremps pèr lou saupre.

Autambèn, nosto peno s'apound à-n-aquelo de sa caro famiho, à l'ouro de la desseparacioun, sincèro e prefoundo. »

### *Hommage à M. Marcel Decremps*

Le samedi 4 février paraissait dans *Le Courrier d'Aix* l'article suivant, en hommage au mistralien disparu :

« Marcèu Decremps, qu'èro l'autour de *Mistral, Mage de l'Occident*, vèn de mourì à Nîmes, ounte s'èro retira après uno carriero que s'èro touto debanado à Paris.

Prouvençau de Paris (èro en realita ouriginàri de Caours), avié, mai de vint an de tèms, publica, emé Reinié Méjean, *La France Latine*, revisto bilengo, largamen mie-

journalo e mai que mai mistralenco. Quand regarde li nòu voulume de la couleicioun de *La France Latine*, me dise qu'es uno obro que s'amerito lou respèt e l'amiracioun. D'ajours, noun se pòu durbi un d'aquésti voulume sènso i'atrouva un estùdi impourtant de Marcèu Decremps que, touto sa vido, aura apoundu à la couneissènço nous soulamen de Mistral, mai dóu Felibrige tout entié. Mai, pèr Marcèu Decremps, autant que l'obro pouetico de Mistral, ço qu'èro mai que mai impourtant pèr éu, èro la pensado de Mistral, e pèr acò, soun libre : *Mistral, Mage de l'Occident*, es uno visto filousofico, largo, de la pensado de Mistral. Marcèu Decremps a fa mai encaro en apoundènt à soun « Mistral » un libre qu'a pèr titre : *De Herder et de Nietzsche à Mistral*, ounte Mistral atrovo sa plaço dins un courrènt de pensado qu'a belèu pas couneigu mai qu'a pareigu, i pensaire, parènto de la pensado mistralenco, ço qu'es impourtant, s'agissènt d'un pouèto que, maugrat tout, la critico franchimando a ja-mai vougu prendre au serious.

Quand s'èro arresta de travaia, Marcèu Decremps s'èro retira à Nîmes, vilo qu'amavo pèr soun perfum anti e moun-te l'Acadèmi l'avié autant lèu aculi. Es lou 25 de mai 1984 que ié prounoucié soun discours de recepcioun e que faguè lou laus de soun predecessour, lou courounèu Savié de Balincourt. Mai acò l'empachè pas d'apoundre à sa dicho un oumenage à la Civilisacioun latino e à Mistral, qu'èron esta li dous tèmo essenciau de sa vido d'escrivan e de pensaire.

« *La « personne humaine », diguè, est soumise à des déterminations et des relations vivantes. L'en dépouiller, c'est lui faire perdre ce qu'elle est. Voilà l'enseignement de Mistral. Il correspond à une philosophie réaliste de la condition humaine. En lui conservant ses particularités, en le reliant au passé, à sa terre et finalement à la création dont il fait partie, Mistral rend à l'être humain sa pleine densité charnelle et spirituelle. Parce qu'il le replace au sein d'un monde que gouvernent les réalités éternelles, il lui restitue le sens*

du sacré. Ainsi l'élève-t-il jusqu'aux valeurs transcendentales qui sont pour la créature un lieu de communion, le lieu de l'unité. »

Ansin Marcèu Decremps resumissié ço que sara esta la pensado de sa vido. Atala à d'obro novo qu'aurien encaro apoundu à nosto couneissènço de Mistral, me proumetié, dins uno letro touto recènto, sa coulabouracioun à-n-uno obro couleitivo qu'avèn entamenado emé *Prouvènço d'aro*. E pou-dèn aro que ploura l'ami car qu'es esta, un ami que, tóuti lou diran, emé si gràndi qualita inteleitualo avié de qualita umano mai que mai precioso. Sa mort sara estado pèr nautre un crebo-cor que rèn pòu amansi. (Reinié Jouveau.)

*SEANCE DU VENDREDI 3 FEVRIER 1989*

M. le pasteur Château, président en exercice, ouvre la séance à 16 h 35.

Étaient présents : M. André Nadal, M. Jean Roger, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, M. Robert Debant, M. le pasteur Aimé Bonifas, M. le chanoine Charles Fayolle, M. Marc Chausse, M. le docteur Lucien Simon, M. Georges Sapède, M. le bâtonnier Jean Ménard, Mgr Robert Dalverny, membres résidants, et plusieurs correspondants.

Étaient excusés : M. et Mme Lassalle, représentant l'Académie à la cérémonie organisée à Beaucaire en hommage à M. Olivier Lombard, correspondant décédé, et M. Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel.

Le secrétariat de séance était assuré par M. le bâtonnier Jean Ménard.

Après avoir apporté quelques informations sur le déroulement de la séance publique du 29 janvier, M. le Président rendit hommage à la mémoire de M. Marcel Decremps, membre résidant, décédé brusquement le jour même de cette manifestation académique. La Compagnie observe une minute de silence et se recueille dans le souvenir de ce confrère particulièrement estimé.

Des condoléances sont adressées à M. Georges Sapède, membre résidant, qui vient de perdre sa petit-fille âgée de 22 ans.

M. le Président annonce que M. René Jouveau, membre honoraire de l'Académie et ancien Capoulié du Félibrige, a accepté de remplacer M. Decremps à l'occasion de la séance du 17 mars consacrée au 75<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Frédéric Mistral.

Rappel est fait de l'élection, prévue pour le 17 février, du successeur de M. l'abbé René André, membre résidant.

En présence de Mlle Cantaloube, le docteur Jean Lauret présente le *Carnet de route d'un Nimois ambulancier pendant la guerre 1914-1918* ; l'auteur du récit était le chanoine Clovis, Paul, Henri Cantaloube, élu membre de notre Compagnie en 1950.

Le docteur Jean Lauret, ayant été lui-même chirurgien pendant la dernière guerre, se trouvait particulièrement qualifié pour présenter les deux gros cahiers constituant le manuscrit. En voici le résumé :

*Le Carnet de route d'un prêtre-brancardier  
pendant la guerre de 1916 à 1918*

Le docteur Paul Tempier m'a fait lire un manuscrit de son grand oncle, le chanoine Cantaloube, relatant les notes du carnet de route qu'il tint de 1916 à 1918 alors qu'il était prêtre-brancardier.

En étudiant la vie et l'œuvre du découvreur de la brucellose en France, qui fut aussi le premier neurologue nimois, le docteur Paul Cantaloube, j'ai rencontré son frère Clovis, le prêtre qui fut membre de notre Compagnie.

Lorsque j'ai étudié les cinquante années qui ont précédé la Révocation de l'Edit de Nantes, j'avais lu la « Réforme en France, vue d'un village cévenol » du chanoine Cantaloube.

La lecture de ces trois cent trente cinq pages m'a tellement intéressé que j'ai pensé en faire un compte rendu et cette communication.

La guerre de 14-18 est aujourd'hui, lointaine, mais les personnes de ma génération gardent le souvenir d'une aventure légendaire dont leurs pères étaient les héros.

La Marne, l'Yser, Ypres qui a donné son nom à un gaz de triste mémoire ; Verdun dont la bataille dura un an, avec ses noms de lieux gravés dans nos mémoires d'enfants : le Mort-Homme, la côte 304, la côte du Poivre, les Forts de Doumont et de Vaux.

C'est pour faire diversion que l'état-major lança en juillet 1916 l'offensive de la Somme où va entrer en scène notre prêtre-brancadier.

L'année 1917 le ramènera en Champagne, près de Soissons, où il assistera aux moments les plus tragiques de la guerre, avec les mutineries et les conseils de guerre.

En mars 1918, il subira l'offensive allemande, avant que les ressources des renforts américains puissent retourner la situation et gagner la guerre.

C'est ce long itinéraire que relate le manuscrit ; mais l'auteur ne se contente pas de relater des faits, son regard de philosophe et de prêtre lui suggère des réflexions qu'il exprime : l'effet de la guerre sur les valeurs morales ; le danger, la lutte pour échapper à la mort, transforme des êtres ordinaires en héros ou en lâches : l'étrange et l'imprévu sont quotidiens.

Revivre cette époque de mon enfance fut pour moi très attrayant. Jean-Charles Lheureux a bien voulu me donner l'occasion de vous la faire partager et de faire revivre, en même temps, un des membres de l'Académie, dont les Mémoires ne parlent guère : le chanoine Cantaloube.

Clovis, Paul, Henri Cantaloube, deuxième enfant de Louis Cantaloube et de Marie Faure, est né le 9 janvier 1877, à Saint-Laurent-le-Minier.

A la mort de son père, il a 12 ans, et entre à la mine comme apprenti, c'est en 1889.

En 1892, son frère Paul a 12 ans, sa mère a su, en créant un petit commerce, améliorer la situation familiale, et puis il montre tant d'éveil à l'École des frères de la Doctrine chrétienne, que le curé de Saint-Laurent les convainc de lui faire poursuivre ses études au petit séminaire de Beaucaire.

Clovis, qui a 17 ans, suit les leçons que le curé vient lui donner pour l'y préparer, il y prend tant d'intérêt qu'avec sa mère, il décide de reprendre ses études et d'accompagner son frère à Beaucaire.

Après son baccalauréat, Paul décide d'entreprendre des études de médecine ; Clovis se fera prêtre.

Leur mère est heureuse, elle pense accompagner son fils dans une petite paroisse cévenole et tenir la maison du curé. Elle tiendra la maison du docteur, car Clovis, avide d'apprendre, obtient d'être envoyé à la Faculté catholique de Lyon pour y suivre des cours de Lettres.

Licencié en philosophie, il revient à Beaucaire pour y enseigner.

C'est comme professeur du Séminaire qu'il affronte les années difficiles de la Séparation de l'Église et de l'État.

Les murs de l'établissement ayant été rachetés par une société cultuelle, l'abbé y est toujours en 1914, lorsque la guerre éclate.

Son frère, le docteur s'engage ; en juillet 1915 il l'imite et rejoint le dépôt du Service de Santé de la XV<sup>e</sup> Région à Marseille. C'est de là qu'il partira le 29 mars 1916 pour l'aventure qu'il nous raconte, au jour le jour.

Après la guerre, le brancardier redevient professeur de philosophie et même supérieur du Petit Séminaire.

La guerre de 39 et la réquisitions des bâtiments par l'État lui feront passer quelques années au Vigan, au château d'Assas avec les grandes classes (les petites classes s'installèrent à Alès).

Le Petit Séminaire rouvrit en octobre 1941, mais l'invasion de la zone libre lui imposa la cohabitation fort inconfortable de l'Afrikakorps. Le supérieur rerouvait les Allemands.

Retiré à Nîmes après sa retraite, il succède au chanoine Fayolle à l'aumônerie des Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

En 1945, sa nièce, Paule, la fille du frère aîné Louis, est nommée infirmière à la Maison d'Arrêt de Nîmes et s'installe avec lui. Il va consacrer son temps à l'étude et à l'écriture.

En 1950, il est élu membre résidant de l'Académie, au fauteuil de M. de Valfons.

Il écrit des articles pour *La Croix*.

Il publie des exhortations pieuses sous le titre d'*Élévations*. Il étudie les vies de saint Baudile et de saint Gilles.

Mais son œuvre la plus importante est le travail que j'ai déjà cité sur la « Réforme en France ».

En août 1957, une atteinte cérébrale le laisse hémiparétique ; pour continuer d'écrire il apprend à sa main gauche à tenir la plume qui courra encore sur le papier pendant huit ans. En février 1966, il s'éteint à son domicile de la rue Bigot, n° 5. Il a 89 ans.

Mais il faut parler du manuscrit.

En mars 1916, le prêtre-brancardier Cantaloube est au dépôt du Service de Santé de Marseille depuis huit mois. Il en a assez d'aller du Mourrillon au Pharo et du Pharo à la rue de Lodi et de gratter du papier. Il veut gagner le front, mais ayant été réformé à vingt ans, il est incorporé dans le service auxiliaire ; ne partent au front que les « services armés ». Ce sont les démarches de bureaux en bureaux qu'il est obligé de faire pour s'y faire admettre qui constituent la première partie de l'ouvrage.

Suivent le voyage pour rejoindre son affectation, l'arrivée et son incorporation à une ambulance divisionnaire du ravin des Baraquettes, avec l'appréciation peu favorable que lui suggère la proximité d'une batterie de 155 long qui fait un

bruit effrayant lorsqu'elle tire et qui sert de cible à l'artillerie ennemie.

La description du site laisse vite la place à l'horreur des blessures de ses premiers patients.

Citons-le : « J'étais en présence de trois brancards ; du premier je n'eus qu'à attendre un peu pour fermer ses yeux ; du second, je garde en souvenir le bonheur que je fis en réchauffant dans mes mains, ses pieds qui n'avaient pas été déchaussés depuis quarante jours ; du troisième, je me rappellerai toujours les yeux immenses et la bouche entrouverte d'où s'exhalait dans un souffle : j'ai soif... j'ai soif. J'ai compris ce jour la souffrance du Christ crucifié. »

Je ne peux résumer 335 pages ; mon propos se bornera à vous citer les passages qui m'ont le plus frappé.

« Un bombardement commence. Trois jeunes brancardiers devant moi se jettent dans une tranchée. Un obus tombe à l'extrémité, tue et enterre le premier, blesse le second et laisse indemne le troisième. La destinée est étrange. »

« Dans l'intensité d'une arrivée massive de brancards, alors que je défaisais des pansements, versais du Carrel, injectais du serum, on vient me demander d'administrer un prêtre-brancardier qui est en train de mourir. Les corps, ici, passent avant les âmes ai-je répondu. Avais-je raison ? »

La tragédie se poursuit avec l'arrivée des premiers gazés, qu'il résume ainsi : « On les saigne et ils meurent l'écume aux lèvres. »

Les stupidités de la guerre le frappent beaucoup.

« J'avais tous les jours le spectacle des saucisses d'observation devant moi ; un jour un avion allemand tire sur la française, l'observateur se jette en parachute ; un quart d'heure plus tard, un avion français abat la saucisse allemande ; une heure après deux nouvelles saucisses avaient pris position dans le ciel. »

Il assista à la destruction d'un Zeppelin.

« On voyait les occupants de la nacelle se jeter dans le vide pour ne pas finir carbonisés. Les poilus applaudissaient, moi aussi. »

A un soldat qui lui confie son chagrin pour avoir tué un boche : Tu n'en as tué qu'un ? — Oh, j'en ai tué beaucoup, mais la mort de celui-là me torture. Voici le récit du désespéré :

« Chaque jour de mon poste d'observation, je voyais passer, à la même heure, un petit groupe de boches, dans le boyau d'en face, distant à peine de trente mètres. Tous baissaient la tête sauf un, toujours le même, qui regardais de mon côté, la tête haute. Je le mettais en joue, mais ne tirais pas. Pourquoi un jour ai-je appuyé sur la gachette. »

A l'activité fébrile de l'ambulance pendant les combats succède le calme, seulement troublé de quelques éclatements d'obus quotidiens, tirés à heure fixe qui permet au caporal Cantaloube de parcourir les environs et de nous décrire ces paysages dantesques où l'on se bat depuis trois ans.

La terre est creusée, retournée, labourée de boyaux avec des tronçons de tranchées et de sapes et parsemée partout de trous d'obus.

Le printemps ramène quelques oiseaux qui ne retrouvent plus de feuilles aux arbres déchiquetés. Pas d'herbe, plus de fleurs, sauf quelques maigres pissenlits. En revanche des champignons, des bolets qui poussent partout dans ce pays de pluie, avec les restes, quelquefois, de cadavres que le dégel a déterrés.

Ce qui le frappe le plus c'est la multitude des tombes qu'il rencontre. Il est frappé par l'étendue et la belle ordonnance des cimetières, en particulier par celles des cimetières allemands.

Il relève de nombreuses épitaphes, cette dernière vanité de l'homme. Je garde celle qui me paraît la plus modeste en quelque sorte prémonitoire : « Ennemi dans la Guerre, Ami dans la Paix. »

Parfois, il rencontre un vieux confrère qui est resté près de son église abandonnée comme ce vieux curé désabusé qui lui dit : « J'avais quatre-vingts fidèles, mais si on avait enlevés les mauvais des bons, je serais resté seul. »

Les récits les plus curieux et souvent pittoresques sont ceux des déplacements et des changements de position de l'infirmier ; c'est lui qui a souvent la difficile mission de rechercher le nouvel emplacement et les cantonnements prévus, mais toujours mal indiqués. C'est à ce propos qu'il pensait qu'en temps de guerre il ne devrait jamais y avoir de clair de lune.

Les rapports humains reviennent souvent sous sa plume. Il juge les quatre médecins chefs qui ont l'ambulance et il n'est pas tendre pour l'un deux.

Il s'entend bien avec la plupart des majors qui souvent le consulte presque comme un égal. Les deux galons de laine qu'il porte sur sa manche, son âge (il a quarante ans), son état de prêtre qu'il exerce à toutes occasions, lui donne respectabilité et autorité sur les brancardiers qu'il commande. Et puis, il a une recette : « Pour bien s'entendre dans un groupe, il faut avoir les mêmes sentiments sur le bien et d'un commun accord se taire sur le mal. »

Les contacts qu'il eut avec les conducteurs de véhicules sanitaires américains et les dames de la Croix Rouge ne valaient pas ceux qu'il entretenait avec les deux chiens qu'il adopta : Fritz, qu'un major lui vola, et Frida qu'il ramena à Beaucaire.

Les plus mauvais rapports s'établirent avec les petites bêtes, celles qui envahissaient le corps du poilu, ne se déshabillant pas pendant des jours et des semaines : les poux, qu'ils appelaient des « totos », et les puces. Ce sont ces dernières qui le firent le plus souffrir et contre lesquelles toutes tentatives de protection échoua, comme celle de s'enfermer dans un sac à viande.

Pour en terminer avec ~~ces~~ quelques citations rapportons l'histoire du poste sanitaire de Vauxrot qu'il occupa quatre mois.

« Là, à un carrefour du Chemin des Dames, on avait construit un hôpital enterré. Trois entrées, dont la principale descendait en pente douce, amenaient à trente pieds sous terre à des couloirs éclairés à l'électricité qui s'ouvraient sur des salles pour le tri, les soins et les opérations des blessés ; des dortoirs pour les patients et le personnel, ma cabine personnelle. Tout était reluisant et tiède.

Le lieu, d'ailleurs, était réputé et recevait de nombreuses visites. Militaires et civils hauts placés, Français et Alliés y venaient souvent admirer les installations.

Un jour se déclenche un bombardement. Ce sont des obus à gaz. Il faut fermer les ouvertures avec des toiles que l'on doit arroser d'un neutralisant avec des appareils Vermorel. Seulement on s'était servi de ces pulvérisateurs pour peindre les parois des murs au lait de chaux, et on avait oublié de les nettoyer.

Et philosophe, le narrateur ajoute on a arrosé les toiles avec des casseroles.

Cet hôpital quatre étoiles ne devait jamais servir. En mars 1918, il est évacué en catastrophe devant l'avance allemande et le Génie le fit sauter.

C'est durant cette période, qu'après avoir été proposé une première fois, le caporal brancardier Cantaloube reçut la croix de guerre, croix qu'il retira après la cérémonie de sa vareuse, pour, dit-il, ne pas faire de jaloux.

Dès juillet, l'armée des Alliés, avec deux fois plus de divisions que l'ennemi, un matériel tout neuf et en grand nombre (chars et canons), une aviation héroïque prend le dessus et c'est l'avance finale et la victoire.

L'Armistice arrête les combats mais non la progression des troupes.

La division de Cantaloube se dirige vers la Belgique.

L'Armistice est accueillie avec regret par les poilus qui se sachant vainqueurs auraient voulu ne s'arrêter de combattre que la frontière franchie.

Les ambulances devenues inutiles sont à la traîne et ne participent que peu à l'enthousiasme des premières heures, qui s'éteint vite parmi les habitants revenus de ces régions dévastées.

En Belgique, la population ne considère pas les Français comme des libérateurs et le chef de gare de Wiltz veut faire payer au caporal Cantaloube son billet de chemin de fer jusqu'à la frontière belge, lorsqu'il part pour permission définitive en décembre 1918.

Il va retrouver à Beaucaire sa chambre de professeur du petit Séminaire.

« Cette chambre est restée telle que je l'avais laissée en août 1915 ; une gouttière a pleuré sur mon bureau. Une poussière odieuse a filtré de dehors sous je ne sais combien de coups de mistral et recouvert mes meubles.

« C'est une vie lointaine qui dort sous cette poussière, une vie passée, périmée, qui ne saurait renaître. »

A la fin de la présentation de ce texte d'une grande richesse documentaire et philosophique, le docteur Jean Lauret émit le vœu que ce « manuscrit » fasse l'objet d'une édition qui se légitimerait par l'intérêt remarquable du témoignage de M. le chanoine Cantaloube. Plusieurs confrères s'associent à ce souhait.

#### *La construction d'un aqueduc romain*

La parole est alors donnée à M. Robert Doria, correspondant, qui présente une communication intitulée : *La construction d'un aqueduc romain.*

Voulant d'abord restituer l'époque, l'auteur rappelle les connaissances qu'avaient les Romains en matière de technique scientifique au plan général, puis plus particulièrement dans la construction hydraulique.

Il présente ensuite la panoplie des corps de métiers intervenant dans la conception puis la préparation du futur chantier, et passe en revue l'outillage et les instruments (groma, dioptra, chorobate) nécessaires à la détermination sur place du tracé de l'aqueduc et ceux utilisés pour le levage des blocs (polyspate, tenailles de soulèvement) dans l'édification des ouvrages d'art imposés par le cheminement de la future conduite d'eau.

L'exposé fait aussi référence aux écrits antiques de Héron d'Alexandrie, Isidore et surtout Vitruve ou Frontin, « curator aquarum », et développe longuement l'aspect administratif des démarches préliminaires touchant l'acquisition des terrains à traverser, puis la mise en texte des conditions d'utilisation de l'eau que fournira l'aqueduc (ce qui représente une importante et complexe réglementation ; car, pour les Romains, l'eau est sacrée et a donc droit à tous les égards ; on ne doit ni la voler, ni la gaspiller : la loi veille). Les tâches dévolues à chacun sont déterminées dans le détail : rôle du gouverneur, de la ville intéressée, de l'architecte, de l'entreprise.

La communication envisage les deux formules de franchissement de vallée : série d'arcades ou pont à un ou plusieurs étages, siphon dans le cas de grande dénivelée ; puis, elle parle des méthodes de maçonnerie proprement dite, des enduits, des dépôts calcaires éventuels ; enfin du castellum, terminal de l'aqueduc.

En annexe, calculs très approximatifs pour la détermination du coût du chantier de l'aqueduc de Nîmes en 1989.

Un débat d'un constant intérêt suivit cette communication. Y prirent part en particulier MM. Chausse et Guillau-

me, architectes tous les deux, M. le docteur Lucien Simon et M. André Nadal.

Et ce n'est que vers 18 h 10 que M. le Président clôtura la séance en félicitant M. le docteur Lauret et M. Robert Doria, non sans avoir fait état du don, en hommage à l'Académie, de l'ouvrage *De Font Magaille à l'Esplanade*, consacré à l'église Sainte-Perpétue et dont l'auteur, l'abbé Jacques Grousset, est le curé de cette imposante église nimoise.

M. Durteste, qui a préfacé l'ouvrage, en fera un compte rendu lors d'une prochaine séance.

*Décoration de M. Joachim Durand  
élevé au grade de commandeur de la Légion d'honneur*

En présence des académiciens et de quelques invités se déroule alors une cérémonie privée organisée sur le souhait de M. Joachim Durand, membre résidant. Promu commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur, ce dernier avait voulu, en effet, que la cravate, insigne de son grade, lui soit remise parmi ses confrères dans l'hôtel de la rue Dorée qui lui est si cher depuis son élection, il y a 21 ans.

C'est M. le docteur Calmet, commandeur de la Légion d'honneur, qui était le parrain de notre confrère. Voici dans quels termes il s'adressa à ce dernier :

« Très honoré Monsieur le Président,  
Monseigneur, soyez assuré que j'ai grand honneur à vous saluer très respectueusement,  
Mesdames et Messieurs les Académiciens,  
Vous tous,  
Mon cher ami,

Une citation des sages de l'Antiquité disait : « On ne se fait pas des amis. Ils nous sont donnés par les dieux. » Vous êtes de ceux-là et vous m'en donnez la preuve en me deman-

dant aujourd'hui d'être votre parrain dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Vous avez voulu donner à cette cérémonie un caractère essentiellement simple, familial et amical. Et tous ceux qui vous entourent le comprennent, l'apprécient et vous en félicitent. Toutefois votre promotion au grade de commandeur est par elle-même une distinction solennelle. D'autre part les dispositions du code de la L.D.H. prévoient, dans le chapitre du cérémonial, que les réceptions doivent s'opérer avec toute la dignité qu'exige le prestige de l'ordre. De cette dignité et de ce prestige nous sommes tous les témoins et les garants, dans la solennité de cette réunion et avec toute la préséance qui s'attache à votre personne. Ayant ainsi satisfait avec déférence aux rites de l'étiquette, c'est maintenant l'ami qui s'exprime avec émotion, car l'émotion n'est pas que pour vous.

Il est de circonstance d'évoquer en cette occasion les grandes lignes de votre carrière. Et c'est peut-être présomptueux de ma part de les rappeler en les situant à leur juste valeur. Toute votre carrière fut brillante, active, diverse, toujours utile et efficace dans l'intérêt d'un grand ministère d'abord, ensuite dans l'activité studieuse de votre retraite. Votre modestie et votre discrétion dussent-elles en être gênées, j'assumerai la périlleuse difficulté d'en retracer à grands traits le cours et les grandes périodes.

Avec votre permission et votre indulgence, je vais donc feuilleter quelques pages de votre existence. Vous êtes né le 20 mars 1903 au Pradel, à 5 km de La Grand'Combe. Au peu de temps près et à quelques lieues de distance, nous sommes tous les deux Cévenols. Cela crée des liens ! Mais c'est bien aussi l'instant nostalgique pour vous d'évoquer le souvenir de votre père, ouvrier mineur qui a trouvé la mort en février 1905 dans un éboulement au Puits du Pontil.

Vos premières études terminées, vous entrez à 17 ans et demi dans l'administration des postes et, là, tout en travail-

lant pour gagner votre vie, vous préparez votre entrée à l'Ecole des Sciences politiques. Vous en sortez diplômé deux ans après. Par la suite, et après concours, vous êtes brillamment reçu avec le n° 1 au ministère des Armées, dans l'administration centrale de la Marine nationale. On dit bien toujours « La Royale » dans la maison ! Dans cette prestigieuse administration, réservée aux élites, vous avez rapidement gravi les échelons de la hiérarchie qui vous ont conduit dans les plus hautes sphères, accédant ainsi à la dignité de directeur honoraire. Le rapport relatif à votre nomination en cette qualité y fait louange (je cite) « de vos très solides connaissances professionnelles, de votre jugement sûr, de votre dévouement exemplaire, de votre courtoisie, de votre tact, et de votre sens de l'intérêt de l'Etat ». Que de compliments accumulés sur vous et bien mérités ! Mais je crois que le ministre a dû être à court d'autres superlatifs !!!

Malheureusement, et pour des raisons de santé, vous avez dû interrompre une carrière si fertile et solliciter votre admission à la retraite en 1958. Vous avez dû manœuvrer à ce moment-là le sextant de la marine, faire le point, et cela vous a fait revenir au pays natal.

Entre temps, au point de vue militaire, mobilisé en 1940, comme officier de réserve, votre attitude courageuse a été reconnue par une brillante citation et par votre nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, suivie plus tard de votre promotion au grade d'officier dans cet ordre, en 1954. Ultérieurement, vous avez aggravé votre cas par une promotion, au grade de commandeur, dans l'Ordre national du Mérite et dans l'Ordre des Arts et des Lettres.

Les éloges ne sont pas terminés ! Prenez patience !

La seconde partie de votre vie nimoise et gardoise est trop importante et ne peut être passée sous silence. Je tiens à en brosser quelques aspects. Vous vous êtes surtout illustré dans une littérature très diversifiée, surtout historique et biographique. Enumérer vos ouvrages serait une trop longue

bibliographie. Il vous plaira cependant d'entendre citer quelques titres pour les faire revivre parmi tant d'autres qui vous sont certainement chers : Mistral et Alphonse Daudet, La commune gardoise de Laval-Pradel. Vous avez fait revivre les figures célèbres du pays noir gardois (Deparcieux, Lacroix, Léo Larguier), le marquis d'Aubais, Jean-François Séguier, Théodore Aubanel, la belle et envoûtante Madame Tallien (on en rêve !), la stoïcienne Madame Roland, Jean Jaurès, mon ami le Diable boîteux Charles Maurice de Talleyrand-Périgord (je l'ai tellement lu et relu que nous sommes devenus amis), la comtesse de Castiglione, lord Nelson et l'émouvante lady Hamilton. J'en ometts beaucoup d'autres, sans les oublier cependant. Retenons l'éclectisme et la diversité de votre œuvre.

Un mot concernant l'homme et le citoyen.

Vous avez largement œuvré, avec conviction et détermination, par la parole et la plume, dans l'intérêt du progrès social. Je résumerai votre action en disant que vous avez toujours défendu de justes causes, même quand cela aurait pu vous être préjudiciable. Vous avez secouru vos semblables dans les difficultés et la détresse, « ayant mérité, comme l'a souligné le préfet du Gard de l'époque, de figurer au Tableau d'honneur de la solidarité humaine ».

En bonne compagnie avec La Rochefoucauld, Chamfort et Joubert, vous avez écrit un grand nombre de maximes et de principes de vie qui vous classent parmi les moralistes de notre époque. Je me suis délecté à leur lecture, la pensée le dispute au piquant. Elles sont d'actualité, sévères parfois, mais justes.

J'ai intentionnellement gardé pour la fin une part certainement très émouvante pour vous. Vous êtes, dans le cadre prestigieux et solennel d'une Académie chargée d'ans, d'histoire et de gloire, mais toujours jeune, accueilli par vos pairs, entouré d'une élite et de membres les plus choisis et les plus éminents parmi les plus distingués ; comme le Grand

Turc à Versailles je suis tout étonné de m'y retrouver. Vous avez été élu à l'unanimité membre résidant en novembre 1968, et, en 1978, vous avez présidé avec distinction et compétence aux travaux de la doyenne des sociétés savantes de notre cité. Elle vous a accueilli, mais vous l'avez servie et honorée. Aujourd'hui les membres de cette société sont heureusement réunis pour témoigner des services que vous avez rendus et pour vous en remercier.

Une plaquette vous a été consacrée à l'occasion d'un de vos récents anniversaires. Elle est intitulée, avec une impressionnante concision, qui vous situe dans l'Histoire : « Joachim Durand, cévenol, haut fonctionnaire, académicien ». Que dire de mieux et de plus évocateur ?

La bibliothèque municipale de Laval-Pradel porte désormais votre nom.

La statue doit bien être cachée quelque part ?

Mon discours doit apparaître bien pâle et peut-être fastidieux mais il aura du moins l'intérêt de signaler que vos mérites ont retenu l'attention des hautes autorités ministérielles et que c'est au titre du Ministère de la Culture que la cravate de commandeur vous a été décernée.

Ce n'est pas tout de commencer un discours, encore faut-il savoir le terminer. Votre confrère La Rochefoucauld a dit : « C'est une grande misère que de ne pas avoir assez de talent pour bien parler. Mais c'est bien plus grande misère que de ne pas avoir le talent de se taire. »

Chacun sait que c'est plus difficile de faire court que de faire long. Mais comment voulez-vous que je fasse quant il y a autant à dire ? Et puis c'est plus fatigant d'écouter que de parler. Soyez indulgent et pardonnez-moi. Cher ami, nous sommes tous deux dans la période de la retraite et au soir de notre vie. Vivons-la avec sérénité, comme disait Voltaire. Réjouissons-nous dans l'espoir de vivre longtemps dans une mutuelle affection. Ce n'est pas seulement un souhait. C'est surtout l'espérance dans l'avenir. « Dieu a donné une sœur au

souvenir et il l'a appelée l'Espérance » (Michel-Ange). C'est dans cette espérance que je vais avoir le grand honneur et avec beaucoup d'émotion de vous remettre les insignes de votre nouveau grade en vous donnant une accolade particulièrement fraternelle. »

Selon le cérémonial consacré, M. le docteur Calmet remet la cravate de l'ordre à M. Joachim Durand et lui donna l'accolade sous les applaudissements de l'assistance.

#### *L'allocution de Joachim Durand*

Le nouveau commandeur devait remercier en ces termes :

« Il y a longtemps, hélas ! que j'ai dépassé l'âge de rougir ; sans cela je crois bien qu'en entendant les paroles bien trop élogieuses prononcées par mon parrain, mes joues se seraient colorées.

A vous entendre, docteur, j'aurais réalisé des exploits. La vérité est différente.

J'ai fait de mon mieux, certes, tout au long de mon existence, dans les différents domaines où j'ai œuvré. Mais je n'ai pas été le seul à agir de la sorte.

Fonctionnaire, je me suis efforcé de défendre, correctement et scrupuleusement, les intérêts de l'Etat. J'étais d'ailleurs payé pour cela.

Académicien nimois, j'ai fait preuve, pendant deux décennies, de présence et me suis efforcé d'entretenir avec mes confrères les meilleures relations. En publiant le texte de quelques-unes de mes modestes études, je n'ai poursuivi qu'un but : assembler des renseignements, susceptibles, peut-être, de faciliter la tâche de certains chercheurs de l'avenir.

Citoyen, j'ai œuvré pour maintenir et étendre les acquis de la République, cette République que je souhaite toujours plus fraternelle, toujours plus démocratique et, surtout, de plus en plus sociale, tant il y a encore d'inégalités à réduire et de misères à soulager.

J'eusse aimé avoir fait davantage pour la postérité. Sans doute n'avais-je pas les capacités pour cela.

Tout le monde, comme l'a finement observé Edmond Rostand, dans « Chantecler », ne peut pas être « le chêne ou le tilleul ». Je n'ai été qu'un petit arbuste, balloté par le vent, et qui n'a pas porté de fruits.

Si je ne laisse pas grand chose après moi, il n'en sera pas de même pour vous, mon cher parrain. Votre passage ici-bas aura été bénéfique pour vos concitoyens. Qu'on en juge !

Médecin militaire de carrière, après une dizaine d'années passée en Syrie, avec la Légion, dans la région du Djebel-Druze, puis à Soueida, puis à Danias, vous avez, après des études médicales complémentaires au Val-de-Grâce en 1935 et à l'Institut Pasteur (dont vous êtes diplômé), en 1936, choisi, comme spécialité, celle de directeur de laboratoire. Vous avez exercé les fonctions correspondantes à Rouen en 1938, à Nice en 1939, à Marseille en 1940, puis aux Armées.

Au lendemain de la guerre 1939-40, vous avez quitté la carrière militaire avec le grade de lieutenant-colonel, et vous avez continué dans le secteur civil, la même activité de biologiste et d'anatomo-pathologiste, à Nîmes.

Peu après, vous avez pris place et pour plusieurs décennies, dans l'équipe du docteur Bataillon (animée par Madame Suzanne Crémieux, sénateur), équipe chargée d'organiser la lutte contre le cancer dans le département du Gard.

Dur à la tâche, comme le sont la plupart des cévenols (car je précise que vous êtes né, en 1902, à Aulas, dans le

Gard, Aulas que domine l'Aigoual), généreux, désintéressé, dévoué de tout cœur à votre mission et aux malades, vous avez rendu les plus grands services.

Vous avez exercé, pendant de longues années, les fonctions de vice-président du Comité gardois de lutte contre le cancer.

C'est là un de vos plus grands titres de gloire. Vos efforts, pendant ces décennies, ne seront pas perdus. Ils continueront à faire progresser les recherches contre cette terrible maladie.

Votre vie, de ce fait, n'aura pas été inutile. Le 14 juillet 1973, la cravate de commandeur de la Légion d'honneur vous a été accordée en récompense. Ce n'était que justice.

J'indique seulement, pour mémoire, que vous étiez chevalier de la Légion d'honneur, à titre militaire, depuis 1939, officier de cet ordre (au titre du ministère de la Santé) depuis 1961 et titulaire d'autres nombreuses médailles de dévouement, de sauvetage, de médailles récompensant une action contre les épidémies, etc...

Je n'aurais garde d'oublier que vous êtes l'auteur de plus de trente publications scientifiques relatives aux travaux concernant le cancer (la seule énumération de ces publications exigerait la lecture de sept ou huit pages dactylographiées).

Je n'oublie pas non plus que, pendant l'occupation, vous avez eu une belle attitude (action en faveur des jeunes pour leur éviter de partir en Allemagne, organisation de caches pour ceux qui étaient recherchés par la Gestapo, participation effective à la libération de la ville de Marseille).

Ne m'en veuillez pas, cher biologiste et ami, d'avoir peut-être froissé votre modestie en rappelant ce que je viens d'indiquer. C'était mon devoir de le faire pour bien faire ressortir l'homme d'exception que vous avez été et que vous êtes.

Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé.

Merci, cher docteur Calmet, de m'avoir fait l'honneur d'être mon parrain.

Merci, M. le Président et M. le Secrétaire perpétuel, de m'avoir permis d'être décoré dans cette superbe salle des séances, dans ce temple où, dans le respect des opinions, l'on ne communique que dans le culte du bien et du beau, dans ce temple où l'entente et l'harmonie sont la règle, et cela sous les magnifiques portraits de certains de nos prédécesseurs, qui, du fait de leurs qualités et de leurs mérites, ont laissé un impérissable souvenir.

SEANCE PUBLIQUE  
DU DIMANCHE 5 FEVRIER 1989

Dans le cadre des manifestations de solidarité en faveur des victimes du sinistre du 3 octobre 1988, et pour intensifier son aide aux Archives du Gard éprouvées par les inondations, l'Académie de Nîmes a décidé d'organiser des séances de conférences ouvertes au public nîmois.

La première d'entre elles était programmée le dimanche 5 février au Centre culturel Pablo Neruda, où M. le professeur Guy Dupré, membre résidant, évoquait : *Les rapports de l'Eglise catholique et de l'Etat en France de 1789 à 1815*, sujet d'un très vif intérêt en cette année du Bicentenaire de la Révolution française et que le professeur Dupré traita avec érudition et élévation de pensée.

L'Eglise catholique, premier Ordre de l'Etat était, à cette époque, divisée entre un haut clergé, soutien de la monarchie et des traditions, et un bas clergé que les « idées nouvelles » commençaient à gagner.

Or, le 2 novembre 1789, ses biens sont mis à la disposition de la Nation par la Constituante. Cette décision, qui consacre le radicalisme de la politique révolutionnaire envers le clergé nanti, sera suivie bientôt (quand le Pape condamne la constitution civile du clergé) de l'éclatement de la hiérarchie religieuse entre prêtres jureurs et non-jureurs. Quand sont commis les massacres de septembre 1792, quelque 40.000 ecclésiastiques prennent le chemin de l'exil. La Terreur frappe un nombre important de ceux qui restent sur le sol national.

Après la trêve de Thermidor, la recrudescence de violence de Fructidor accable à nouveau le clergé.

Pie VII, successeur de Pie VI, mort en déportation à Valence, en août 1799, est contraint d'accepter le Concordat dicté par Bonaparte.

La dernière des concessions imposées au Souverain pontife sera, on le sait, le couronnement de Napoléon I<sup>er</sup>.

L'Empereur ne lui en a aucune reconnaissance, s'empare de Rome et maintient le successeur de saint Pierre en captivité à Savone, puis à Fontainebleau jusqu'à la chute de la dynastie napoléonienne.

La Révolution constitue une très dure épreuve pour le clergé français sinon pour les fidèles.

L'union avec l'Etat que les événements de ce quart de siècle imposèrent à l'Eglise va se prolonger pendant quatre-vingt-dix ans, jusqu'au ministère du « Petit père Combes ».

Ce fut le mérite de M. le professeur Dupré de présenter une synthèse claire et objective d'une période complexe de notre histoire.

*SEANCE DU VENDREDI 17 FEVRIER 1989*

M. le pasteur René Château, président en exercice, ouvre la séance à 16 h 30.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. André Nadal, M. Jean Roger, M. le docteur Edouard Drouot, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, M. Robert Debant, M. le pasteur Aimé Bonifas, M. le chanoine Charles Fayolle, M. Christian Liger, Mme Christiane Lassalle-Guichard, M. le professeur René Bosc, M. Marc Chausse, M. le docteur Lucien Simon, M. Pierre Clavel, M. Louis Durteste, Mgr Robert Dalverny, M. le bâtonnier Jean Goujon, membres résidants, ainsi que M. Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Félix Villeneuve, M. Victor Lassalle, M. le bâtonnier Marcel Fontaine et Mme Janine Reinaud, membres résidants.

Après que M. le Président ait transmis les excuses de quelques membres et ait fait adopter les comptes rendus des séances du 20 janvier et du 3 février présentés par le secrétaire perpétuel, des informations sont données par ce dernier : inscription de l'Académie de Lascours sur la liste des sociétés correspondantes, conférence de Me Amson sur Adolphe Crémieux, le samedi 25 février à la Chapelle des

Jésuites, correspondance avec M. le général Despouy à propos de la fixation de la date de la séance publique annuelle.

M. Joachim Durand indique que M. René Jouveau, président de l'Académie d'Aix et ancien capoulié du Félibrige, a accepté de remplacer M. Decremps, récemment disparu, à l'occasion de la séance consacrée, le vendredi 17 mars, à Frédéric Mistral. M. Jean Roger fera bénéficiaire également de son talent d'orateur cet hommage organisé pour célébrer le 75<sup>e</sup> anniversaire de la mort de l'auteur de *Mirèio*.

Revenant sur la cérémonie au cours de laquelle, le 3 février, il avait été promu commandeur de la Légion d'honneur, M. Durand précise que son parrain dans l'ordre, M. le docteur Calmet, s'est déclaré très sensible à l'accueil chaleureux que lui a fait à cette occasion l'Académie de Nîmes et adresse ses remerciements au bureau et à tous les membres de la Compagnie.

M. le président Château évoque le succès obtenu par la conférence publique organisée au bénéfice des archives sinistrées et félicite M. Guy Dupré, membre résidant, qui a traité, avec beaucoup d'érudition et une pénétrante objectivité, de « La religion à l'époque révolutionnaire ». M. le Secrétaire perpétuel précise que le texte de cette étude de M. Dupré figurera au sommaire du numéro spécial des Mémoires édité à l'occasion du bicentenaire de la Révolution.

#### *Hommage au docteur Edouard Drouot*

M. le Président adresse alors à M. le docteur Edouard Drouot, qui, sur sa demande, a été déchargé de ses fonctions d'archiviste de l'Académie, un hommage très chaleureux. Elu membre résidant le 12 décembre 1964 au fauteuil de M. Livet, le docteur Drouot a, en effet, été élu archiviste, en remplacement de ce dernier, en janvier 1965.

C'est donc pendant près d'un quart de siècle qu'il a veillé avec une compétence et une conscience exemplaire au parfait classement et à la conservation des archives académiques. En témoignage de la reconnaissance et de l'estime affectueuse de tous ses confrères, un livre d'art est remis au docteur Drouot sous les applaudissements de l'assistance. M. le docteur Drouot, manifestement ému, remercie la Compagnie et exprime sa conviction que Mme Christiane Lassalle-Guichard qui lui succède poursuivra à merveille la tâche à laquelle il s'est consacré depuis 24 ans.

Le président Château fait état de la correspondance qu'il a reçue, notamment de Mme Decremps, veuve de notre regretté confrère, et du fils de ce dernier. Par ailleurs, M. Jouveau, président de l'Académie d'Aix-en-Provence, lui a adressé le texte de l'allocution qu'il a prononcée aux obsèques de M. Marcel Decremps au nom du Félibrige.

Répondant à l'appel à la solidarité adressé aux sociétés savantes françaises après le sinistre du 3 octobre 1988, la société d'émulation du Doubs a adressé à l'Académie de Nîmes un chèque important, cependant que Mme Fornier de Clausonne accompagnait d'une aimable lettre un chèque particulièrement généreux pour les archives sinistrées.

Mention est faite également du don, par M. André Nadal, de plusieurs ouvrages sur la Chine provenant de sa bibliothèque personnelle.

#### *Election du successeur de M. l'abbé André*

Les conditions statutaires étant remplies, le scrutin pour l'élection du successeur de M. l'abbé André, membre résident, décédé le 29 mars 1988, se déroule à bulletins secrets.

Après que M. Jean Roger ait évoqué la personnalité du candidat présenté par le groupe catholique : M. le docteur-vétérinaire Paul Maubon, les opérations de vote réunissent

les 24 membres résidants présents. Le dépouillement présenté par M. le Président donne un résultat positif : le candidat est élu à la majorité des présents sous les applaudissements.

*Communication de M. le pasteur Grossi*

M. le Président annonce qu'une réunion des anciens présidents aura lieu le vendredi 5 mars à 15 h 30. Après quoi la parole est donnée à M. le pasteur Grossi, correspondant, qui présente une communication intitulée : *Philosophes et révolutionnaires, apprentis théologiens ?*

Cette étude lui a permis non pas de raconter la Révolution selon telle ou telle version coutumière mais d'essayer d'en faire une lecture à partir du fait religieux.

Dans son introduction, le conférencier s'est employé avec succès à démontrer que révolutionnaires, philosophes et théologiens représentent trois fonctions essentielles pour toute société humaine et que « *grand est le risque lorsque une de ces fonctions n'est plus exercée ou qu'elles sont violées par les conformismes* ».

A la lueur de ce préambule, le pasteur Grossi a ensuite énoncé les divers points qu'il entendait aborder dans son étude d'une époque cruciale pour notre histoire.

Successivement, avec une érudition qui éclaire subtilement sa démonstration le conférencier se penche sur la période d'attente du « siècle des lumières », la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et la religion dans le cheminement des trois assemblées.

Dessein ambitieux mais l'historien scrupuleux qu'est René Grossi apporte à toutes les questions suscitées par le déroulement des événements des réponses à la fois originales et pleinement logiques.

Son analyse de la Déclaration des Droits en particulier emprunte non pas seulement sa substance à l'histoire événe-

mentielle mais aussi — et peut-être surtout — à la philosophie (référence est faite notamment à l'intervention de l'évêque nimois Courtois de Balore qui réclamait un ancrage religieux de la Déclaration), à la sociologie, à l'économie politique.

Rabaut Saint-Etienne représentant des 120.000 protestants de la Sénéchaussée est cité, cela va de soi, mais également Camille Desmoulins écrivant dans « La Lanterne » que le bien fondé des propositions de Rabaut aurait prévalu si les 300 représentants du clergé n'y avaient fait barrage.

Le pasteur Grossi pose quelques questions primordiales qui découlent de la lecture attentive du texte de la Déclaration. Questions auxquelles il conviendrait de consacrer de longs développements.

Après avoir étudié avec une scrupuleuse honnêteté intellectuelle le thème du « Religieux dans le cheminement des assemblées révolutionnaires notamment en analysant les décisions prises touchant au monde religieux (abolition des dîmes, nationalisation des biens du clergé, constitution civile du clergé) le conférencier fournira en toute objectivité ses conclusions. Elles s'appuient sur les mots « raison », « idéologie, théologie », « foi nouvelle » et aussi « conscience ».

Les révolutionnaires, les philosophes et les théologiens ont besoin les uns des autres. Chacun a sa fonction critique à exercer.

« Que les uns et les autres, énonce le pasteur Grossi, conscients de nos limites et de nos ignorances nous nous exercions au respect mutuel... »

La communication de M. le pasteur Grossi a suscité un très vif intérêt au sein de l'Académie et enrichira la contribution que la compagnie nimoise souhaite apporter cette année à l'étude de la Révolution française.

*SEANCE DU VENDREDI 3 MARS 1989*

M. le pasteur Château, président en exercice, ouvre la séance à 16 h 30.

Sont présents : M. André Nadal, M. Jean Roger, M. Joachim Durand, M. Claude Escholier, M. Jacques Larmat, M. Victor Lassalle, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, M. Robert Debant, M. le pasteur Aimé Bonifas, Mme Christiane Lassalle-Guichard, M. le docteur Lucien Simon, M. le bâtonnier Jean Ménard, M. Louis Durteste, Mme Janine Reinaud, membres résidants, ainsi que M. Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel.

Étaient excusés : M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Félix Villeneuve, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. Marc Chausse, M. Georges Sapède, M. Pierre Clavel, membres résidants.

M. le Président présente les excuses de divers confrères et, après avoir fait adopter le compte rendu de la séance du 17 février, présenté par le secrétaire perpétuel, prononce la vacance du siège de M. Marcel Decremps, membre résidant, décédé le 29 janvier. Notification de cette vacance est faite dans le cahier des délibérations.

M. le Président fait état de la correspondance reçue et en particulier d'une invitation émanant de l'Institut de France et concernant une séance réservée, à l'automne, aux représentants de province dont l'ancienneté remonte au moins à deux siècles.

La Compagnie donne pouvoir à M. le Président pour accepter cette invitation.

M. le Président informe la Compagnie des échos favorables qu'il a recueillis de la séance publique du 29 janvier ainsi que de la conférence publique prononcée le 5 février par M. Guy Dupré.

Des précisions sont fournies sur le programme et le déroulement de la séance publique du 17 mars consacrée à un hommage à Mistral et organisée à la Maison du Notariat.

M. Joachim Durand, membre résidant, a fait don à l'Académie d'une photographie (20 cm x 26 cm) de Frédéric Mistral. Ce document encadré a été placé dans la salle des séances.

La parole est alors donnée à M. Louis Durteste, membre résidant, qui fait un compte rendu de l'ouvrage que M. Grousset a offert en hommage à la Compagnie et qui est intitulé *De Font Magailhe à l'Esplanade* (Lacour éditeur, Nîmes, 1988).

### *L'histoire de l'église Sainte-Perpétue*

« La partie historique de cet ouvrage est subdivisée en trois époques ; ce sont des périodes imposées par les faits, puisqu'elles ont été marquées et séparées par de véritables ruptures dans l'histoire de la paroisse.

La première est celle de « l'antique paroisse de Font-Magailhe ». Celle-ci était une paroisse tout à fait rurale, en son temps ; on sait qu'elle existait au IX<sup>e</sup> siècle, mais elle était certainement bien antérieure ; elle a disparu à une date imprécise, dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle, ce siècle qui a été si agité à Nîmes et dans sa région. L'église située dans le quartier de Font-Magailhe était déjà placée sous le vocable des saintes Perpétue et Félicité.

Dans cette première partie, on trouve une interprétation intéressante, que donne l'abbé Grousset, du choix du patronyme des saintes Perpétue et Félicité, et, en même temps, du nom de ce quartier de Font-Magailhe (nom qui survit d'ailleurs dans la toponymie, puisqu'il existe toujours une rue Magailhe, « derrière les ponts »). Cette interprétation, hypothétique mais assez séduisante, consiste à considérer que le quartier aurait été fondé, et habité, à l'époque romaine, par des légionnaires originaires d'Afrique (pour les Romains, l'Africa était la région constituant aujourd'hui la Tunisie, plus une partie du Constantinois) ; et ces légionnaires africains auraient apporté avec eux le nom de leur quartier d'origine, dans la banlieue de Carthage, soit Magalia, et aussi le culte des saintes Perpétue et Félicité, martyres carthaginoises de l'an 203 ; en même temps qu'elles avaient été martyrisées par plusieurs hommes (au moins quatre), mais ce sont les deux femmes martyres qui ont laissé le souvenir le plus marquant dans l'esprit du peuple chrétien d'Afrique.

Après la disparition, dans des circonstances assez mal connues, de cette première paroisse Sainte-Perpétue, dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle, il y a une rupture.

La deuxième partie de l'ouvrage est relative à « Saint-Denis, l'église des Capucins ». Dès 1629, aussitôt après la Paix d'Alais, Louis XIII a commis des Capucins « en mission » à Nîmes. L'histoire de ces Capucins est exposée avec quelques détails.

Au début, les Capucins n'avaient pas d'église, mais, après une trentaine d'années, ils ont obtenu un terrain permettant d'en édifier une. Cette église a été construite de 1660 à 1663, en bordure de l'Esplanade, à l'emplacement de l'actuelle église Sainte-Perpétue, et elle a été placée sous le patronage de saint Denis parce que l'évêque de l'époque, qui avait beaucoup aidé les Capucins pour l'acquisition du terrain et la construction de l'église, était Mgr Anthime Denis Cohon ; ce prélat a été deux fois évêque de Nîmes, une première fois sans succès, par excès de rigueur et d'intransi-

geance, puis, au cours d'un deuxième séjour, avec une attitude totalement différente d'accueil et de compréhension, si bien qu'il a laissé à tous, aux protestants comme aux catholiques, un bien meilleur souvenir après son second pontificat nimois.

Les Capucins ont donc tenu cette paroisse Saint-Denis pendant plus de cent ans.

Puis est arrivé 1789. Plusieurs pages de l'ouvrage sont consacrées aux événements qualifiés de « Bagarre de Nîmes » (juin 1790), et principalement à un des éléments les plus tragiques de cette « Bagarre », le massacre des Capucins, qui a eu lieu le 14 juin 1790.

Cet événement a été souvent passé très sommairement, ou même complètement occulté, dans les histoires de Nîmes. Cependant, un petit ouvrage tout récent, les « Journées révolutionnaires de Nîmes » d'Anne-Marie Duport, est au contraire extrêmement circonstancié sur ce point.

La communauté des Capucins a alors disparu, les religieux survivants s'étant dispersés, et réfugiés auprès d'autres communautés. L'église et le couvent ont eu des utilisations diverses : ils ont servi de prison à l'époque de la Terreur, puis d'hôpital ; ensuite l'église a été réouverte, avec un prêtre bien entendu assermenté, mais bientôt refermée, puis elle a été réouverte et refermée à plusieurs reprises. On observe donc une nouvelle période de rupture, s'étendant approximativement de 1790 à 1800 et un peu au-delà.

Et on arrive à la troisième époque : « Saintes-Perpétue-et-Félicité sur l'Esplanade ». Le Concordat, signé entre le Premier Consul et le Pape le 15 juillet 1801, a permis de rouvrir rapidement un certain nombre d'églises dans Nîmes ; deux ans après, en 1803, une paroisse, ou plus précisément une simple « succursale », a été créée dans l'ancienne église Saint-Denis. Et à cette occasion, on a décidé de changer son nom, pour tenter de faire oublier le passé tragique : on a alors repris le vocable des Saintes-Perpétue-et-Félicité, celui

que portait l'antique paroisse rurale, qui n'était pas située à beaucoup plus d'un kilomètre de là.

Les pages qui suivent retracent la vie d'une paroisse au XIX<sup>e</sup> siècle. On peut remarquer que l'activité « missionnaire » était très développée ; c'est ainsi que la paroisse a eu beaucoup de relations, entre autres, avec le Père d'Alzon. D'autre part, le dynamisme de cette paroisse était lié à l'expansion démographique du quartier où elle était située (et ceci malgré le handicap de sa position, assez excentrique par rapport à la zone dans laquelle les maisons se construisaient). Cependant, cette ancienne église Saint-Denis, rebaptisée Sainte-Perpétue, devenait trop petite ; de plus, lorsque le chemin de fer a été construit, ainsi que la monumentale avenue Feuchères, on a trouvé qu'elle détonait, qu'elle était trop simplette (elle était effectivement très sobre), et on a voulu avoir une plus belle église. C'est ainsi qu'un nouvel édifice, l'église actuelle, a été construit, entre 1852 et 1864.

La nouvelle église a été inaugurée en 1864, et son territoire avait les mêmes limites géographiques que la paroisse Saint-Denis d'avant la Révolution. Aussitôt, sous la pression démographique, il a fallu créer une première filiale ; ce fut Saint-François-de-Sales, située à peu de distance du quartier bien connu de la Placette, dans la partie ouest de la paroisse.

La suite de l'histoire est présentée principalement comme une galerie de portraits, ceux des curés qui se sont succédés à la tête de la paroisse.

L'auteur signale en particulier que les grandes orgues sont de Aristide Cavaillé-Coll, ce qui est une référence, qu'il y a une statue de la Vierge très ancienne et fort belle, etc., enfin, de l'ancienne église des Capucins, il reste une chapelle, à l'entrée à droite, qui contient les tombes des Capucins martyrs, avec une inscription.

La deuxième et dernière annexe est la reproduction d'un texte, qui est livré au lecteur à titre de document : il s'agit

d'une longue lettre d'un des curés de la paroisse, Monsieur Goubier, qui était en poste de 1839 à 1855, c'est-à-dire à l'époque des projets et du début de la construction de la nouvelle église. Ce document nous informe sur la manière dont le clergé de l'époque envisageait sa mission dans une ville, ainsi que sur les relations que pouvait avoir le curé d'une paroisse avec les autorités municipales.

### *Du « Monte di Pieta » au Crédit Municipal*

La Compagnie a entendu ensuite M. le bâtonnier Jean Ménard, membre résidant, présenter une forte intéressante et pertinente communication ayant pour thème : « Du Mont-de-Piété au Crédit Municipal ».

En voici un résumé succinct :

« Le fléau de l'usure dévora les peuples au Moyen Age : la rareté des capitaux, le peu de sécurité du commerce, la condition précaire des communes qui venaient de secouer le joug féodal, les guerres incessantes, les préjugés de religion, la concentration de la richesse entre les mains d'un petit nombre d'hommes furent les causes principales de la situation déplorable des peuples à cette époque.

Le Christianisme en proclamant l'égalité a œuvré essentiellement pour les pauvres, c'est-à-dire la presque universalité des hommes. Avec ces principes, l'Eglise ne dut pas favoriser l'usure ; aussi la réprouva-t-elle avec force. Malgré cela, l'usure continua de ravager le peuple. De leur côté les nobles protégeaient les exactions usuraires, car ils en tiraient profit.

Il est intéressant de rappeler le rôle joué par les abbayes dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle et la totalité du XII<sup>e</sup>. Les monastères qui avaient amassé des sommes considéra-

bles, devinrent de véritables établissements de crédit. Ils bénéficièrent en premier lieu de l'absence de toute structure bancaire, ce qui leur permit une utilisation très lucrative de leurs capitaux mobiliers. Citons parmi celles qui jouèrent un rôle prépondérant l'abbaye de Gellone et celle d'Aniane.

L'église interdisant la perception d'un intérêt, les abbayes tournèrent le droit canon par la pratique de la mise en gage d'un bien ou d'un droit, le prêteur encaissant les revenus pendant la durée de l'emprunt. Ce rôle de banquier était rémunérateur d'autant plus que les monastères prenaient soin d'exiger une garantie dont la valeur excédait largement le montant du crédit. En outre l'opération était encore plus profitable lorsque l'emprunteur ne pouvant régler au terme fixé, le gage rentrait alors dans le patrimoine de l'abbaye, ce qui permettait des acquisitions à très bas prix.

Le contrat de prêt le plus ancien paraît avoir été passé sous le règne de Henri I<sup>er</sup> entre 1030 et 1060. Nombreux sont les actes signés à cette époque, soit par des seigneurs partant en pèlerinage, ou s'équipant pour les croisades. Les remboursements étant souvent difficiles, sinon impossibles, les monastères augmentèrent de façon considérable leur patrimoine en s'appropriant les biens de leurs malheureux clients.

Vers 1229, apparurent les Caoursins. Des historiens pensent qu'ils tirent leurs noms de Cadurco, en français Cahors, ville du Languedoc, dans laquelle ils exerçaient la profession de négociants et d'où ils se transportèrent à Montpellier et à Nîmes, ce qui a fait dire à l'époque, « que Cahors était fameuse par ses usuriers. La Cour du Pape était à Avignon et les usuriers à sa portée... ».

L'origine des Monts de Piété, créés pour combattre les abus de l'usure, remonte au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, bien que l'on puisse antérieurement signaler quelques établissements éphémères de prêt sur nantissement comme celui de Freisingen en Bavière en 1198.

En France, le nom de Mont de Piété fut adopté par tous les établissements du même genre. Le premier apparut en Avignon alors domaine pontifical en 1577.

Théophraste Renaudot s'employa à développer l'institution ; une de ses maximes doit être rappelée ici :

« L'expérience a appris que dans les affaires de la vie, un secours venu à propos avait toute l'importance d'un trésor... ».

Le Mont de Piété garda cette appellation jusqu'au 24 octobre 1918 où il prit la dénomination de Crédit Municipal de Paris.

Dès l'origine, un emblème va être recherché. De nos jours, certains ont un lion ; d'autres un écureuil. Notre institution aura un griffon.

Les griffons sont des animaux fabuleux composés de la moitié supérieure d'un aigle et de la moitié inférieure d'un lion. Certains auteurs ajoutent qu'ils possédaient des oreilles de cheval et en guise de crinière, tout autour du cou, des écailles de poisson. D'autres, notamment Chésias au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C. précisent que leur corps était entièrement recouvert de plumes, noires sur le dos, rouges sur la poitrine. Au Moyen Age, on prétendait que plus grands et plus forts que huit lions réunis, ils pouvaient enlever un bœuf dans les airs. Les griffons disposaient autrefois d'une orthographe de leur nom « gryphons » qui renforçait encore leur mystère.

Ces êtres fantastiques semblent être apparus pour la première fois en Mésopotamie au II<sup>e</sup> millénaire avant J.C. chez un peuple du Nord les Mitanniens. Ils jouèrent un rôle important dans les sculptures classiques assyriennes. On les trouve en Palestine sur un bel ivoire, à Mégido, ainsi qu'à Chypre.

De l'Orient, l'animal passa dans la Grèce antique ; très commun sur les bas-reliefs, les boucliers, les anciennes monnaies, il apparaît ensuite dans l'art romain.

Il orne également de nombreux bronzes grecs et des bijoux étrusques. Il se retrouve dans l'art byzantin (ainsi sur les étoffes précieuses au trésor de Sans). Il est utilisé dans la sculpture du Haut Moyen Age (bronze du faite du dôme de Pise, X<sup>e</sup> siècle) et employé par les artistes romans à Saint-Lazare d'Utum, à la Charité sur Loire et à Compostelle...

*Rôle et action.* — Le Crédit Municipal est un établissement public d'Aide sociale sans but lucratif. Cantonné tout d'abord au seul prêt sur gages, les Caisses ont obtenu l'élargissement de leur mission ayant la possibilité depuis 1954 de consentir des prêts sur traitements et salaires, et depuis 1984 d'effectuer toutes les opérations bancaires.

Mais l'Institution veut rester à base sociale et son action est dirigée vers les prêts sur tous dépôts, prêts personnels, prêts familiaux, prêts épargne, prêts aux associations, ce qui représente un financement important basé sur l'existence de comptes de dépôts, de bons de caisse, de comptes sur titres, de fonds communs de placements, d'avances des villes, de prêts de Caisse à Caisse...

Après avoir résisté aux vicissitudes de l'histoire, elles se sont depuis quelques années considérablement développées : leur bilan est ainsi passé de 4 à 17 milliards de francs de 1982 à 1987...

... Et si nous parlions du Crédit Municipal de Nîmes ?

Son acte de naissance fut signé par le roi Charles X le 6 mars 1828 au Château des Tuileries ainsi que cela résulte de l'ordonnance portant établissement d'un Mont de Piété dans la Ville de Nîmes. Cette ordonnance faisait suite à une lettre adressée le 2 mai 1817 par le Maire de la Ville, sieur Valargue, capitaine de vaisseau du Roi, au Maire d'Avignon, demandant tout renseignement utile pour la création d'un établissement « pour venir au secours de la classe indigente du peuple accablé d'infâmes usuriers ».

L'ordonnance de 1828 décide que sous l'autorité du Préfet et du secrétaire d'Etat à l'Intérieur, le Mont de Piété de Nîmes sera créé et géré par une administration gratuite et charitable composée de trois membres du Conseil municipal, d'un membre du bureau de Bienfaisance, d'un jurisconsulte et d'un notable versé dans les opérations de banque. Depuis cette époque, si le recrutement a été quelque peu modifié, l'esprit a subsisté.

D'après l'analyse des archives, il semble bien que cet établissement ne fut pas le premier créé dans notre ville. En effet, en 1786, on rappelle qu'un bienfaiteur anonyme a fait don d'une somme de 10.000 F pour la construction d'un aqueduc. Sa pensée fut interprétée de telle façon qu'on crut pouvoir affecter cette somme à l'établissement d'un Mont de Piété gratuit ou prêt gratuit de charité, qui fut autorisé par arrêté du Conseil du Roi sur la demande de Monseigneur de Balore, évêque, le 19 juillet 1788.

La Révolution mit un terme au développement de l'institution.

En 1978, lors du 150<sup>e</sup> anniversaire de notre caisse, les diverses recherches effectuées ont permis de préciser que c'est le 8 Messidor an XIII qu'un projet avait été transmis au préfet ; ce dernier l'adressa avec avis favorable au Conseil d'Etat qui, moins réaliste, estima que les fonds devaient être apportés exclusivement par les Hospices de Nîmes.

Douze années s'écoulèrent. Un autre projet est élaboré, mais toujours pour des raisons financières et surtout relatives à la création d'un fonds de garantie, il est écarté.

Enfin, 1828 et l'ordonnance déjà citée.

L'ouverture devait s'effectuer le 1<sup>er</sup> juillet 1829, dans un local abritant l'hospice de Nîmes. Cependant, vu l'urgence, dans sa réunion du 26 janvier 1829, le Conseil d'Administration décida d'ouvrir un bureau place de la Bouquerie. Quel-

ques mois plus tard, les services sont transférés au troisième étage d'un corps de bâtiment dépendant de l'hospice.

Devant les résultats très positifs obtenus et l'exiguïté des locaux, le Conseil d'Administration décida de louer de nouveaux bureaux administratifs offerts par la Ville de Nîmes au 27 rue Porte de France, et rue Jean Reboul, qui furent utilisés jusqu'en 1908, année au cours de laquelle est acheté le local actuel rue Alexandre Ducros, appelée alors rue Saint-Léonce.

L'influence de l'Etablissement s'étend sur plusieurs départements du Midi ; de nombreux commissionnaires sont mis en place à Tarbes, Carcassonne, Sète, Montpellier, Alès, Biarritz, ainsi que dans notre ville, 9 rue de la Maison Carrée, passage des Halles et 4 rue des Lombards.

Qu'en est-il de nos jours ?

La zone d'influence du Crédit Municipal de Nîmes, déterminée par le Ministre de l'Economie et des Finances s'étend aux départements constituant la région administrative Languedoc-Roussillon, soit le Gard, l'Hérault, l'Aude, les Pyrénées-Orientales et la Lozère.

Outre notre maison mère de la rue A. Ducros, partiellement rénovée (il est en effet impossible d'envisager une totale refonte de ce vénérable immeuble), l'établissement a procédé à l'achat d'un nouveau local, square de la Couronne à Nîmes où sont plus spécialement réunies les diverses activités bancaires, création qui offre de grandes possibilités.

Dépendant du Crédit Municipal de Nîmes, une agence à Montpellier dont l'activité est concurrente sur certains points ;

— une agence à Perpignan avec de nouveaux locaux inaugurés au cours de l'année 1988 ;

— une agence à Carcassonne dont le développement continue permet d'envisager sereinement l'avenir ;

L'Etablissement Nimois groupe avec ses annexes 38 personnes dont 25 à Nîmes.

Essayons de conclure ce trop long propos.

Le renouveau des Caisses de Crédit Municipal doit beaucoup aux compétences, à la détermination et aux efforts inlassables d'imagination et de négociations de ses directeurs, soutenus par les administrateurs, et de l'ensemble du personnel.

Il est nécessaire de donner à ces caisses les moyens qui leur font défaut. Un développement géographique : l'objectif étant une caisse par département, des produits nouveaux, des moyens de financement (l'Union Centrale étant un résultat positif en ce domaine).

Les maires, présidents de droit des Conseils d'Administration, quelque soit leur affiliation politique, portent grand intérêt aux Crédits Municipaux. En outre, c'est l'illustration d'une coexistence — élus, fonctionnaires — parfaite, tant au sein des Conseils d'Administration qu'au niveau de la Conférence Permanente et de l'Union Centrale.

Les communes, confrontées aux problèmes sociaux doivent trouver auprès des Caisses des interlocuteurs fortunés, souples et imaginatifs.

Une riche discussion suivit la brillante communication de M. Jean Ménard, qui fut vivement complimenté pour son exposé à la fois précis, exhaustif et chaleureux.

*SEANCE DU 17 MARS 1989*

Cette séance consacrée au 75<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Frédéric Mistral s'est tenue dans le grand salon de la Maison du Notariat, 26, quai de la Fontaine.

Étaient présents : M. Jean Roger, M. Claude Escholier, M. Lucien Frainaud, M. Joachim Durand, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. Jean Lauret, M. Guy Dupré, M. Aimé Bonifas, M. René Château, Mme Christiane Lassalle, M. René Bosc, M. Marc Chausse, M. Lucien Simon, M. Georges Sapède, M. Pierre Clavel, Mgr Dalverny, M. Jean Goujon, membres résidants, ainsi que des correspondants et des invités.

Étaient excusés : M. Edouard Drouot, M. René Panet, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. Victor Lassalle, M. Marcel Fontaine, M. Jean-Charles Lheureux, M. Charles Fayolle, M. Jean Ménard, M. Louis Durteste, Mme Janine Reinaud, membres résidants.

La séance est ouverte à 16 h 30 par M. le pasteur René Château, président en exercice, qui remercie le président de la Chambre des Notaires pour son aimable accueil dans ce bel hôtel du XVIII<sup>e</sup> siècle, et, avant de présenter le programme de cette séance mistralienne, exprime ses regrets au sujet de l'absence de M. J.C. Lheureux, secrétaire perpétuel, souffrant, signale l'hospitalisation de M. Robert Debant, à qui il adresse ses vœux de rétablissement, et évoque le souvenir de M. Marcel Decremps, l'un des organisa-

teurs de cette manifestation, dont le livre « Mistral, mage de l'Occident » vient d'être réédité.

Puis il cède la parole à M. Jean Roger pour sa communication sur : *La pensée politique de Frédéric Mistral*.

Dans son introduction, M. Jean Roger regrette que, pour la plupart, Mistral ne soit que le chantre de la Provence, du soleil et de l'insouciance, alors qu'il fut un personnage complexe aux facettes nombreuses : poète, prosateur, orateur, dramaturge, philologue, ethnologue, chef d'une école littéraire, penseur politique..., sa pensée politique se résume en deux mots : décentralisation et fédéralisme.

Pour comprendre le cheminement politique du poète, M. Jean Roger dégage les traits de la personnalité de Frédéric Mistral, en le replaçant dans son milieu rural, à Mailane, où il est né et où il passa toute sa vie, dans son milieu familial, traditionnel, religieux, tolérant et conservateur, puis il étudie ses diverses attitudes : d'abord ardent républicain admirateur de Lamartine, il fut socialiste en 1848, puis sceptique et modéré.

Cependant, après avoir fondé le Félibrige en 1854 pour conserver l'identité de la Provence, sa langue, ses traditions et ses particularismes, il s'opposa au jacobinisme parisien et se fit le défenseur non seulement de la décentralisation, mais aussi du fédéralisme (il s'enthousiasma pour l'œuvre de Proudhon « Du principe fédéraliste ») et rêva de l'union des pays de culture latine. En 1868, sa rencontre avec les Catalans, qui réclamaient sans succès leur autonomie, lui permit de prendre position et il se montra le véritable théoricien d'un fédéralisme traditionaliste (« Ode à la race latine »), idées qui devaient être complétées par ses disciples à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, et demeurent plus que jamais d'actualité.

Après avoir remercié Maître Roger de son intéressant exposé, M. le président Château cède la parole à M. René

Jouveau, ancien Capoulié du Félibrige, qui fait part de sa confusion à la pensée de prendre la place de M. Marcel Decremps, dont il regrette la disparition, avant de parler des « Châteaux dans l'œuvre de Mistral ». Pour le poète, le château est symbole de l'ancienne puissance provençale à l'époque médiévale et d'une civilisation brillante et raffinée, ouverte aux poètes, aux troubadours ; à travers ses ruines, il retrouve ses anciens habitants dont l'histoire se mêle à la légende (Raymonde de Tarascon, la reine Jeanne, le prince d'Orange, Boson, Aucassin et Nicolette), c'est l'important château des Baux dont la maison exerça sa puissance sur l'Europe, c'est la tour de Barbentane, le château de Tarascon où la fée qu'y s'y cache est la poésie, c'est Châteaurenard où le châtelain vend sa fille au diable, c'est Crussol, le château maléfique ou celui de Viviers que l'on peut atteindre par un souterrain creusé sous le Rhône, c'est surtout Mondragon, Beaucaire, le donjon de l'abbaye de Montmajour... où la comtesse emprisonnée symbolise la Provence vaincue.

Tous ces lieux, témoins de la Provence triomphante et civilisatrice, furent évoqués par de nombreuses citations de divers textes de Mistral : *Mireille*, *Calendal*... Si les auditeurs se sont laissés emporter par la beauté de la langue provençale, le charme des vieilles légendes, le rêve du poète, ils ont apprécié aussi la parfaite connaissance du sujet dont témoigne M. René Jouveau et l'élégance de sa présentation.

Après les remerciements de M le président Château, la séance est levée à 18 h.

BULLETIN  
TRIMESTRIEL  
DES SÉANCES

DE

L'ACADEMIE DE NIMES

2<sup>e</sup> Trimestre 1989



ACADEMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES

1989

**BUREAU DE L'ACADEMIE**

*pour le 2<sup>e</sup> trimestre 1989*

---

*Président d'honneur* : M. Jean-Louis DUFEIGNEUX, préfet  
du département du Gard.

*Président* : M. le pasteur René CHATEAU.

*Vice-président* : M. le chanoine Charles FAYOLLE.

*Secrétaire perpétuel* : M. Jean-Charles LHEUREUX.

*Secrétaire adjoint* : M. Félix VILLENEUVE.

*Trésorier* : M. Pierre CLAVEL.

*Trésorier adjoint* : M. Georges SAPEDE.

*Bibliothécaire* : M. Christian LIGER.

*Bibliothécaire adjoint* : M. Victor LASSALLE.

*Archiviste* : Mme Christiane LASSALLE-GUICHARD.

*Secrétaire* : M. le bâtonnier Jean MENARD.

---

Tous les envois de fonds doivent être faits au compte  
courant postal : Montpellier 136-63, Académie de Nîmes,  
16, rue Dorée, 30000 Nîmes.

Les revues et publications doivent être adressées au  
siège de l'Académie : 16, rue Dorée, 30000 Nîmes.

S O M M A I R E

FAITS ACADEMIQUES

Décès du frère de Mgr Robert Dalverny, membre résidant ... ..	87
Décès du professeur Aquarone, correspondant ....	87
Election de M. Christian Lacour, correspondant, à l'Académie cévenole .. ..	88
M. Georges Sapède, membre résidant, est désigné pour représenter l'Académie au Comité de lecture du Prix de littérature régionaliste du Conseil général.	88
M. le docteur-vétérinaire Paul Maubon adresse une lettre de remerciements à l'Académie pour son élection comme membre résidant .. ..	93
M. Jean-Charles Lheureux annonce son intention de mettre fin à ses fonctions de secrétaire perpétuel .	94
Désignation d'une « Commission des propositions » de trois membres pour trouver un successeur à M. Jean-Charles Lheureux ....	94
Sur rapport de la « Commission des propositions » l'Académie donne un avis favorable à la candidature de M. le bâtonnier Jean Ménard, ayant pour adjoint Mme Christiane Lassalle-Guichard, pour succéder à M. Jean-Charles Lheureux dans les fonctions de secrétaire perpétuel .. ..	107
La candidature de Me André Galy, avocat honoraire, est proposée pour succéder à M. Marcel Decremps, membre résidant décédé .. ..	108

Lettre de M. Louis Durteste, membre résidant, concernant les menaces pesant sur le sort de l'Hôtel Séguier .....	108
Lettre de M. Christian Liger, membre résidant, concernant l'Hôtel Séguier ..	108
L'Académie décide que des lettres seront adressées à M. le Député-Maire et à M. Liger à propos de l'Hôtel Séguier ..	108
Décès et obsèques de M. Guy Dupré, membre résidant.	113
L'Académie rend hommage à la mémoire de M. Guy Dupré ..	117
Mariage de Mlle Pernette Chausse, fille de Mme et M. Marc Chausse, membre résidant .....	118
M. Marc Chausse, membre résidant, examine les structures des hôtels appartenant à l'Académie pour déterminer les travaux de réparation à y effectuer .	118
Attribution d'une subvention par le Conseil général ..	120
La Compagnie donne un avis favorable à l'achat de document concernant le comte de Chambord .....	120
Don par M. André Nadal de l'ouvrage : <i>Sommaires des lettres pontificales concernant le Gard</i> , de M. Henri Grange .....	126
Me André Galy, avocat honoraire, est élu membre résidant au fauteuil de M. Marcel Decremps, décédé ..	126
M. le bâtonnier Jean Ménard, ayant pour adjoint Mme Christiane Lassalle-Guichard, est élu secrétaire perpétuel pour succéder à M. Jean-Charles Lheureux, démissionnaire pour raison de santé .....	126
Installation de M. le docteur-vétérinaire Paul Maubon élu membre résidant au fauteuil de M. l'abbé René André, décédé .....	126

COMMUNICATIONS

Vendredi 7 avril 1989 :

- Communication de M. Victor Lassalle, membre résidant, sur *Les dessins et esquisses d'une peinture de Gabriel Ferrier ornant le plafond du foyer de l'ancien opéra municipal* ... .. 88
- Communication de Mme Christiane Lassalle-Guichard, membre résidant : *Présentation d'un tableau de Denis-Valvérane connu sous le nom de « Mistral et ses amis »* ... .. 89
- Compte rendu de l'ouvrage du R.P. Salem : *Terreur révolutionnaire et résistance catholique dans le Midi*, par M. le docteur Edouard Drouot, membre résidant ... .. 90
- Communication de M. Joachim Durand, membre résidant, sur *La vie dans les prisons parisiennes pendant la Révolution* ... .. 90

Vendredi 21 avril 1998 :

- Communication de M. Arnaud de Cazenove, membre non résidant, sur *La noblesse protestante en Languedoc, des guerres de religion à la fin des persécutions* ... .. 95

Vendredi 5 mai 1989 :

- Communication de M. le pasteur Aimé Bonifas, membre résidant sur *En marge du rêve américain : les Amish* ... .. 109

Vendredi 19 mai 1989 :

- Communication de Mme Benel-Cantelou, correspondante : *Pour une symbolique dans la place d'Assas de Martial Raysse, à Nîmes* ... .. 118

Vendredi 2 juin 1989 :

- Compte rendu de l'ouvrage *Le Guide de la Camargue* de M. Pierre Dupuy, correspondant, par M. Jean-Charles Lheureux, membre résidant ..... 120
- Communication de M. le docteur C.S. Jallatte, correspondant : *Problématisation de l'homosexualité, choix éthique ou soumission biologique ? Ars erotica contre Scientia Sexualis* ..... 122

### HOMMAGES

*L'étreinte du songe*, par Mme Mireille Liron.

*Sous les micocouliers*, par M. Abel Ancelot.

*Jules Ferry*, par M. Jean-Michel Gaillard.

*Le Guide de la Camargue*, par M. Pierre Dupuy.

*Terreur révolutionnaire et résistance catholique dans le Midi*, par le R.P. Salem.

*Une famille nimoise, de la Révolution à l'Empire : les Meynier de Salinelles*.

*L'île de Camargue*, par M. Clément Martin, correspondant.

*Vies et passions d'Anne de Crussol, duchesse d'Uzès*, par Mme Simone Lheureux.

*Lire 1789 : les dessous de la collection Marcellin Pellet*.

*SEANCE DU 7 AVRIL 1989*

La séance est ouverte à 16 h 30 par M. le pasteur Château, président en exercice.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. André Nadal, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. Victor Lassalle, M. Aimé Vielzeuf, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, Mme Christiane Lassalle-Guichard, M. le professeur René Bosc, M. Marc Chausse, M. le docteur Lucien Simon, M. Georges Sapède, M. le bâtonnier Jean Ménard, M. Pierre Clavel, Mme Janine Reinaud, M. le bâtonnier Jean Goujon, membres résidants, et M. Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. Jean Roger, M. Robert Debant.

M. le Président donne des nouvelles de M. Robert Debant dont la convalescence est satisfaisante après une intervention chirurgicale ; adresse des condoléances à Mgr Robert Dalverny qui a perdu son frère, à M. André Nadal qui a perdu sa belle-sœur ; fait état du récent décès du professeur Aquarone, correspondant ; se réjouit de la présence de M. le président René Panet et de M. André Nadal, de retour dans la compagnie après quelques jours de maladie ; rend compte du mariage (le 6 mai à Uzès) de Nathalie, petite-fille de M. et Mme Félix Villeneuve ; et annonce l'élec-

tion de M. Christian Lacour, correspondant, comme membre de l'Académie cévenole.

Après l'adoption du compte rendu de la séance du 3 mars, présenté par le secrétaire perpétuel, M. le Président donne connaissance de la correspondance qu'il a échangée avec le secrétaire de l'Académie des Sciences morales et politiques, puis fait désigner par l'assemblée M. Georges Sapède, membre résidant, pour représenter l'Académie au Comité de lecture du prix de littérature régionaliste du Conseil général en remplacement de M. Decremps, décédé.

#### *A propos de Mistral*

La série des communications débute par celle de M. Victor Lassalle, ancien président, qui présente, à l'aide de diapositives remarquables, les dessins et esquisses en couleurs (acquis en 1980) d'une peinture de Gabriel Ferrier qui ornait le plafond du foyer du théâtre, détruit par un incendie en 1952, œuvre intitulée : « La poésie provençale présentant Mireille à la poésie française », dessins de Gabriel Ferrier (Nîmes 1847 - Paris 1914) au musée des Beaux-Arts de Nîmes.

Le Conseil municipal de Nîmes ayant décidé en 1898, sur l'initiative du maire Emile Reinaud, de rénover la décoration intérieure du théâtre de Nîmes, on fit appel, pour réaliser les travaux, à l'architecte nimois Max Raphel, qui choisit, pour exécuter les peintures du foyer, Alexis Lahaye, alors directeur de l'École des Beaux-Arts de Nîmes. Mais, le conseil ayant estimé qu'il était préférable de ne pas confier ce travail à un seul artiste, la commande fut partagée entre Lahaye, pour les dessus de portes et les peintures prévues de part et d'autre de la cheminée, et Gabriel Ferrier, pour le plafond.

Né à Nîmes en 1847, ce peintre, après avoir obtenu le prix de Rome en 1872, avait acquis grâce à de nombreuses

œuvres relevant de genres aussi divers que la peinture de genre, le portrait ou la peinture religieuse, une notoriété qui devait être reconnue par sa nomination comme professeur à l'École des Beaux-Arts de Paris et par son élection à l'Institut. Il était déjà l'auteur des plafonds peints décorant l'ambassade de France à Berlin et la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Paris. Il travailla durant deux ans, dans son atelier parisien, à l'œuvre demandée, qui fut mise en place en 1901.

Mais, si le thème de la vigne et du vin avait été initialement envisagé, il avait été abandonné au profit d'une composition ayant pour sujet : « La poésie provençale présentant Mireille à la poésie française ». Les relations amicales que le peintre entretenait avec les félibres parisiens n'avaient sans doute pas été étrangères à ce choix et la célébrité de la « Mireille » de Charles Gounod, dont la première représentation à Nîmes remonte à 1887, contribuait à justifier le thème retenu pour décorer un édifice voué surtout à l'art lyrique.

Trois esquisses pour le plafond aujourd'hui disparu (un dessin au trait, un autre au lavis en camaïeu et une aquarelle avec mise au carreau, qui montrent divers moments de l'évolution du projet) ont été acquises en ventes publiques, en 1980, par le musée des Beaux-Arts de Nîmes et présentées la même année dans une exposition organisée par le musée et la bibliothèque municipale de Nîmes sous le titre : « Mistral et Nîmes ». Mais le catalogue, modeste brochure multigraphiée, n'ayant pas comporté d'illustrations, ces esquisses sont demeurées inédites, comme deux autres dessins de Gabriel Ferrier représentant le même sujet que le plafond qui appartiennent aux collections du musée (celui-ci les avait reçus en don, l'un des félibres parisiens, l'autre de M. de Marcilhac).

Puis, Mme Christiane Lassalle-Guichard, membre résidant, présenta, en l'illustrant de la projection de diapositi-

ves, un tableau peint entre 1892 et 1894 par Denis-Valvérane et qui appartient au Musée des Beaux-Arts de Nîmes. Il est connu sous le nom de « Mistral et ses amis ».

### *Compte rendu d'ouvrage*

Le docteur Edouard Drouot, ancien président et ancien archiviste de l'Académie, a rendu compte ensuite, en développant certaines des thèses de l'ouvrage, de l'étude que le R.P. Salem a faite sur le thème « Terreur révolutionnaire et résistance catholique dans le Midi » et qu'il a offerte en hommage à la compagnie.

### *La vie dans les prisons parisiennes pendant la Révolution*

La parole est enfin donnée à M. Joachim Durand, ancien président, qui présente à ses confrères une intéressante communication ayant pour titre : « La vie dans les prisons parisiennes pendant la Révolution ».

Voici le résumé succinct de cette étude :

Le nombre de 35.000 environ pour les victimes de la Terreur entre 1792 et 1794 (dont 12.000 environ sans jugement) est communément admis par les historiens les plus sérieux.

Nombre des morts :

- pour les départements : 74 % (pour la Vendée, le Maine-et-Loire et le Rhône, environ 3.500 sentences de mort),
- à Paris, environ 2.600 sentences de mort.

Par classe sociale, le bilan s'établit comme suit : ouvriers 30 % du total (surtout à Lyon et Marseille) ; paysans 28 % (surtout en Vendée) ; bourgeois 25 % ; aristocrates 8,5 % ; prêtres 6,5 %.

Compte tenu de ce qu'« aristocrates » et « prêtres » étaient beaucoup moins nombreux que les membres du Tiers, le nombre des victimes fut proportionnellement beaucoup plus grand dans ces deux ordres.

Motifs de condamnations : 78 % pour « rébellion » et « trahison » ; 10 % pour fédéralisme ; 9 % pour délits d'opinion ; 1 % pour motifs économiques (accaparement de denrées, falsification de monnaie, etc...).

Périodes d'exécution :

— de septembre 1792 à septembre 1793 : 3,5 % du total, dont 1.395 victimes du fait des massacres de septembre à Paris (prisons des Carmes, de Vaugirard, etc.),

— décembre 1793 à mai 1794 : 70 % du total,

— de mai 1794 à juillet 1794 (9 Thermidor) : 14 %.

Des milliers de femmes et d'hommes furent enfermés dans les nombreuses prisons de la capitale pendant la Révolution (de tous les partis politiques, de toutes les classes de la société, des républicains, des royalistes).

Ces prisons étaient des lieux d'horreur : portes massives, grillages aux fenêtres, couloirs étroits, cellules enpuanties, grabats.

Avec de l'argent ou des bijoux, certains prisonniers pouvaient se procurer quelques améliorations, mais ils étaient exploités par les directeurs des prisons ou par les guichetiers (deux exceptions, dans le bon sens : Richard, le portier de la Conciergerie, très courtois avec Marie-Antoinette, ainsi que le concierge de Sainte-Pélagie, qui offrit son propre appartement à Mme Roland).

Un repas en commun était servi chaque jour aux prisonniers. Les plats étaient dégoûtants, les assiettes mal lavées. La viande (bouillie) était de qualité douteuse, les œufs n'étaient pas frais.

Les femmes se coiffaient de leur mieux et soignaient leur toilette. Les hommes s'efforçaient, devant elles, d'être spirituels. On bavardait de tout et de rien. On cherchait à être aimable.

L'instant dramatique, c'était chaque jour, en fin d'après-midi, l'arrivée de la fameuse guimbarde qui venait chercher celles et ceux qui devaient comparaître, dans les jours sui-

vants, devant les juges du Tribunal révolutionnaire (qui les condamnait presque toujours à la mort). Que de pleurs, de lamentations, de scènes déchirantes ! Parfois, que de dévouements, un père se substituant à son fils, un frère à sa sœur, une femme à son mari.

Les poètes rimaient, les écrivains mettaient la dernière main à leurs manuscrits, les peintres et les dessinateurs s'absorbaient dans leur art.

Que dire des aventures sentimentales ou passionnelles d'un jour, ou d'une nuit ! Elles furent nombreuses ; on voulait consacrer au plaisir sexuel les dernières heures qui restaient. Il n'y avait plus de retenue. Des roturiers se permettaient d'adresser des billets doux aux ci-devant princesses.

Un mot, pour terminer, du dévouement de l'abbé Emery, supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice, qui s'arrangeait toujours pour consoler — ou faire consoler par un prêtre de son équipe — celles ou ceux qui étaient désignés pour la guillotine. De quelle haute protection journalière a-t-il profité pour échapper lui-même à la guillotine ? Tantôt détenu lui-même, tantôt libre, comment possédait-il, chaque matin, la terrible liste ? C'est là un mystère qui n'a jamais été élucidé.

Ces quatre études ont donné lieu à des débats d'un vif intérêt.

### *Hommages*

L'Académie a reçu plusieurs ouvrages en hommage. Ce sont : *L'étreinte du songe* de Mme Mireille Liron (L'Amitié par le Livre, 1988) ; *Sous les micocouliers* de M. Abel Ancelet (L'Amitié par le Livre, 1989) ; *Jules Ferry* de Jean-Michel Gaillard, correspondant (Fayard, 1989) ; *Le Guide de la Camargue* par Pierre Dupuy, correspondant (Lamar-tine, 1989) ; *Terreur révolutionnaire et résistance catholique dans le Midi* (R.P. Salem, 1989).

*SEANCE DU 21 AVRIL 1989*

M. le pasteur Château ouvre la séance à 16 h 30 en présentant les excuses de M. le docteur Edouard Drouot et en se réjouissant de la présence de M. Robert Debant à l'intention duquel il formule des souhait de rétablissement rapide.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. André Nadal, M. Jean Roger, M. Lucien Frainaud, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Victor Lassalle, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. le docteur Jean Lauret, M. Robert Debant, M. Guy Dupré, M. le pasteur Aimé Bonifas, Mme Christiane Lassalle-Guichard, M. le professeur René Bosc, M. le docteur Lucien Simon, M. le bâtonnier Jean Ménard, M. Pierre Clavel, M. Louis Durteste, Mgr Robert Dalverny, Mme Janine Reinaud, M. le bâtonnier Jean Goujon, membres résidents, et M. Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. Marc Chausse.

M. le Président salue M. Arnaud de Cazenove, conférencier du jour, qui a aimablement accepté de remplacer M. le docteur Jallatte, empêché, et profite de l'occasion pour remercier M. Victor Lassalle, responsable de la commission du programme, dont la tâche est, à la fois, délicate et ingrate.

Le secrétaire perpétuel présente le compte rendu de la séance du 7 avril, texte qui est adopté, puis fait état de la lettre de remerciement de M. Paul Maubon élu membre résident.

*Départ prochain du secrétaire perpétuel*

M. le Président annonce que la séance a été précédée d'une réunion commune du bureau de l'Académie et de la conférence des anciens présidents, devant lesquelles M. Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel, a fait part de son intention de remettre, pour raison de santé, ses fonctions de secrétaire à la disposition de la compagnie ainsi qu'il l'avait déjà annoncé le 7 octobre 1988.

M. Lheureux souhaitant que son successeur soit désigné avant la fin du 2<sup>e</sup> trimestre de manière à ce qu'il puisse assurer la transition à la rentrée d'octobre.

Le président Château exprime sa tristesse de cette décision mais souligne qu'il n'a pas le droit de s'y opposer compte tenu des raisons invoquées par l'intéressé qui aura prolongé son travail d'un an malgré son état de santé de plus en plus précaire. Il remercie M. Lheureux du courage qu'il a manifesté (applaudissements de l'assemblée). M. le Président précise alors que le bureau et les anciens présidents ont pris acte de cette décision, qu'une commission réduite dite « de propositions », composée des trois anciens présidents les plus récents (M. le docteur Lauret, M. Robert Debant et M. le pasteur Aimé Bonifas) a été constituée et qu'elle communiquera ses conclusions au bureau et aux anciens présidents le vendredi 5 mai à 15 h 30. D'ici là, tous les académiciens peuvent communiquer leurs suggestions ou présenter leur candidature à cette commission.

Pour satisfaire au souhait de M. Jean-Charles Lheureux l'élection de son successeur est prévue le vendredi 16 juin, jour de la dernière séance avant les vacances.

Après que M. le pasteur Bonifas, désigné comme rapporteur de la dite commission des propositions, ait donné des précisions sur la procédure qu'il souhaite voir suivre, M. le Président donne la parole à M. Arnaud de Cazenove, membre non résidant, qui présente une communication inti-

tulée : *La noblesse protestante en Languedoc, des guerres de religion à la fin des persécutions.*

Voici l'essentiel de cette conférence :

« Comme toutes les sciences qui aspirent à être exactes, l'histoire procède à la fois d'analyse et de synthèse ; la première démarche, grâce à l'accumulation et l'intercommunication des données se montre de plus en plus envahissante, tandis que la seconde devient une prouesse téméraire, car toute affirmation suscite aussitôt des preuves contraires, et c'est finalement, à elle seule, la Loi des Grands Nombres qui apporte la « vérité ». Cependant, tout effort de synthèse présente une certaine utilité, même s'il aboutit à un démenti flagrant, ne serait-ce que parce qu'il l'a provoqué...

Aussi, veuillez considérer comme telles certaines de mes affirmations que vous trouveriez trop tranchées ou même contraires à ce que vous avez toujours cru, et c'est dans cet esprit que je commencerai par une synthèse, peut-être un peu hardie, pour terminer avec quelques anecdotes tout à fait localisées, ce qui me dispensera de conclusion.

Cette année du bicentenaire, à la suite de certains excès dans l'affirmation des bienfaits de la Révolution, a montré au grand public par des révélations sérieuses, qu'elle nous avait apporté plus de malheur et moins de bonheur que ne prétend l'histoire qu'on nous enseignait, ce qu'avaient anticipé il y a cinquante ans les Bainville et les Gaxotte. Le parti qui s'est finalement imposé a toujours su « arranger » l'histoire à son propre avantage. N'en serait-il pas de même pour cette autre révolution de plus de deux siècles antérieure qu'a été la Réforme ?

Ce n'est qu'après avoir rédigé ce texte fondé sur quelques histoires locales glanées ça et là, que j'ai lu le remarquable ouvrage de notre confrère, mon camarade et ami Pierre Clavel : cette analyse très fouillée de quelques archives familiales a largement conforté mon opinion, en particulier sur l'imprécise frontière, chez nous sous l'ancien Ré-

gime, entre Noblesse et Bourgeoisie, l'impact considérable apporté par la Réforme sur tous ceux qui avaient quelque instruction, particulièrement nombreux en Languedoc, et, pendant les deux siècles douloureux qui l'ont suivi, combien les liens familiaux, l'amitié et l'estime réciproques, l'amour chrétien, même au sein du clergé (!) ont atténué toutes les divisions de croyance qu'exacerbaient des motifs bien éloignés, l'ambition, l'appât du gain et la démagogie.

Il est difficile de se faire une idée valable du comportement de la noblesse protestante depuis la Réforme jusqu'à la fin des persécutions si l'on ne la situe pas dans le contexte social particulier au Languedoc, extrêmement différent de celui du Nord de la France, qui semble seul intéresser nos historiens nationaux, même les plus éminents, tels que Pierre Chaunu, qui, il me semble, est aussi protestant !

En dépit du brassage des populations dus à la croisade des Albigeois, puis à la guerre de Cent Ans et au reflux des campagnes d'Italie, le corps social en Languedoc s'est différencié de celui des pays de Languedoc dès le V<sup>e</sup> siècle, marqué par la création d'un Royaume Wisigoth dû aux empereurs romains, soucieux de trouver parmi leurs anciens ennemis, civilisés à leur contact, les moyens nécessaires à contenir l'invasion des hordes barbares, parmi lesquelles les Francs étaient pas les moins sauvages... Avec sagesse, les rois wisigoths ont maintenu le droit romain dans les villes où s'étaient réfugiés les Gallo-Romains abandonnant les campagnes aux envahisseurs qui obéissaient au code verbal des tribus germaniques, la loi salique. Après l'éphémère victoire de Clovis sur Alaric, ses successeurs, « fainéants », ont pu soutenir leurs compatriotes que les gens civilisés d'Occitanie ont refoulés dans les Vals francesques, Charlemagne qui avait une grand-mère wisigothe a rétabli la paix en Languedoc en conservant cette institution.

Ainsi, le Midi de la France, dès avant la féodalité, a-t-il connu l'influence d'une bourgeoisie active, indépendante et

cultivée, ce qui justifie la légendaire, sinon historique, réponse devant Béziers, de Raymond Trincavel à Simon de Montfort, qui s'indignait de voir des bourgeois, des manants dans sa suite : « Ce sont les consuls de ma ville, ils savent lire. Quel est le chevalier de votre suite qui en est capable ? » Les barrières sociales de la féodalité y étaient fragiles, ceux qui par leur savoir et leur travail savaient s'enrichir, bourgeois comme petits propriétaires, achetaient des terres nobles et d'eux-mêmes se qualifiaient ainsi, ce qu'un consensus général approuvait quelques années plus tard. Ainsi, un certain Henri Cazenove au début du XVII<sup>e</sup> siècle acquérait à Lasalle, les terres nobles de Thoyras et de Sainte-Croix, épousait la fille du marquis de La Fare, après avoir marié sa sœur à M. de Vignolles, tandis que ses frères et cousins restaient drapiers à Anduze, mais souvent consuls de la Ville.

Une société entreprenante, relativement instruite et évolutive constituait un terrain particulièrement favorable au développement de la Réforme. Celle-ci se répand par vagues successives venant du nord-est, touchant d'abord les moines et les prêtres: en 1532, un moine « déviationniste » est arrêté à Nîmes, le curé Farel, on part prêcher la Réforme à Neufchâtel, en 1551, huit moines avaient obtenu le statut de chanoines à Aiguesmortes où la vie était plus confortable que dans les marais, se convertissent à leur tour, et un jugement royal de 1563 leur laisse leur part des bénéfices de l'Abbaye. En 1557, le trésorier des chanoines de Saint-Gilles, Nicolas de Calvière, se convertit, prêche la Réforme en Vau-nage et y achète la baronnie de Boissière ; un siècle plus tard, son descendant, pasteur, trahit ses amis qui sont tués, torturés ou envoyés aux galères. En 1561, deux cultes de Noël sont célébrés à Nîmes qui ne compte encore que 9.000 habitants : pour chacun l'on dénombre 7.000 fidèles.

Maintenant que l'Histoire de France n'est plus seulement celle de nos monarques, de nos politiciens ou chefs militai-

res en langue d'oïl, il est peut-être permis de dire qu'au début de la Réforme, ne sont restés catholiques que ceux qui ne savaient pas lire, pour une part, de l'autre, ceux qui pour leur existence matérielle dépendaient étroitement de l'Eglise officielle, et, encore moins nombreux, ceux qui avaient intérêt à se servir de la puissance populaire pour prendre l'argent là où il est... chez l'élite. Quand on devient démagogue, on trouve toujours plus démagogue, et après les Valois qui eux n'avaient pas d'Eldorado, ce furent les Guise et la Ligue. A ce niveau, ce n'était plus question de religion, seulement de politique. Aussi, il ne faut pas s'étonner de voir une partie de la haute noblesse de France passer au parti des princes, les Bourbons : les Crussol par exemple, tandis que d'autres, comme les Sabran suivaient la Cour ; Damville, comme son fils Montmorency, passe d'un parti à l'autre.

Les grandes familles de la région sont divisées : certains jusqu'à se combattre comme les frères Montcalm, les d'Assas, les Ginestoux, les La Tour du Pin-Gouvernet (seigneurs de Malérargues), les d'Albenas, les Mirman, les Vignolles, les Lafarelle, les Boiteau de Castelnau, les Pavée de Villevieille... Je n'ai encore trouvé qu'un seul grand nom de notre région qui n'ait jamais été, que je sache, trouvé par un protestant, celui des Louet de Nogaret, toujours catholiques, et c'est peut-être à cause de cela qu'au début de notre siècle, leur ancienne seigneurie de Marsillargues comptait trois foyers protestants pour un seul catholique : ils avaient les moyens de protéger leurs sujets.

Par contre, d'autres gentilhommes d'une position sociale moins élevée, ont pratiquement tous basculé dans la Réforme, notamment lors de la dernière guerre de religion, la Campagne de Rohan, les gentilhommes verriers. Peut-être y étaient-ils prédisposés par leur métier, les premiers industriels. N'est-ce pas la Réforme, avec l'esprit d'entreprise qui l'accompagnait, qui a été à l'origine du développement industriel qu'ont connu depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les pays

germaniques et anglo-saxons ? C'est ce qu'ont déjà affirmé l'orthodoxe Ghiorghu, puis le catholique Pierre. Parmi les verriers, nous citerons ceux dont les noms, à l'orthographe près, subsistent dans notre région : d'Aigalliers, Castelviel, Caylar (partis en Provence au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle encore verriers à Marseille entre les deux guerres), Clausel, Grefeuille (devenu Grefhule à Neufchatel), Hennezel d'Ormoy (partis en Lorraine), Laroque, Ricome, Roquefeuille, Verbizier (ou Verbigier), Girard, Virgile, ainsi que les très nombreux Grenier et les innombrables Robert, maîtres verriers depuis le Comminge jusqu'à Caveirac en passant par la Montagne noire, et sans oublier les d'Adhemar (ou Azemar) les premiers gentilshommes verriers de France, re-découvreurs de l'art du verre, avant la croisade des Albigeois, quand ils étaient comtes de Bruniquet.

Revenons à la Campagne de Rohan, la dernière guerre de religion, un tournant dans l'histoire de la Réforme en Languedoc. Suscitée par les maladresses de la Reine-Mère et du connétable de Luynes, elle aboutit en 1621 à une paix avantageuse pour le parti protestant ; mais Richelieu parvient au pouvoir : il veut l'abrogation des places de sûreté, admises par l'Edit de Nantes, mais négation de l'Etat selon sa conception ; en revanche, il est, déjà, partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, comme de la liberté de culte. Cela, le petit peuple protestant qui existe dans le Midi ne le comprend pas, et il se révolte, forçant la main à ses chefs, les nobles, Rohan en tête, qui cherchent à le modérer. Jusqu'au 30 juin 1629, date de la Paix d'Alès, la guerre civile ravage le Midi de la France, de La Rochelle au Dauphiné. Richelieu a obtenu ce qu'il voulait et s'en contente. C'est la fin du « Parti protestant », mais la naissance de l'Eglise réformée de France. Dans la lutte et la souffrance, les couches sociales se sont soudées, pasteurs et laïques, nobles comme roturiers.

Jusqu'au règne personnel de Louis XVI, pendant trente

ans, elle connaîtra cette liberté que la catholicité française apprécie, aujourd'hui, depuis la fin du Concordat. Après, jusqu'en 1685, petit à petit, l'Etat se substitue à l'Eglise romaine, resserre son étau, retire progressivement à la noblesse sa liberté. J'ai bien dit « se substitue », car dans sa majorité, le clergé, haut et surtout bas, est trop conscient des devoirs que lui impose sa foi pour ne pas cacher et parfois aider ceux qui sont persécutés. Basville constate que le clergé en place est peu sûr et confie les conversions à des capucins, à des jésuites et, pour finir, à des dragons ! Pelisson, son théoricien, qui pour se faire pardonner d'avoir été le premier commis de Fouchet, abjure en 1670, devient ecclésiastique et académicien, reçoit du roi 2.000 écus et les bénéfices des monastères de Gimont et de Saint-Orens. Sa vindicte, vis-à-vis de ses anciens coreligionnaires, va jusqu'à faire pourchasser et enfermer sa propre sœur, mon aïeule... qui ne renonce pas à sa foi et sera finalement expulsée de France. Autre personnage dont l'abjuration ne fut pas motivée par la foi, mais bien par le seul souci personnel : Madame de Maintenon !

La noblesse protestante comme toute la population protestante n'a qu'un choix limité : abjurer, résister ou émigrer. Pour le petit peuple, faute de moyens financiers, la troisième est pratiquement exclue. Au Nord de la France, où la population protestante est relativement moins nombreuse, la résistance passive ou active est impossible, la noblesse abjure ou émigre dans le Midi par contre, le peuple en majorité ne s'est converti qu'en apparence, il est prêt à aider les « religionnaires » à se cacher ou à fuir. Une partie de la noblesse locale se terre chez elle cherchant à se faire oublier « des puissances », mais adieu les charges lucratives, les titres nobiliaires que l'on distribue en masse aux catholiques et aux N.C. qui ont fait leurs preuves de renégats ! Un petit nombre se fait passer pour philosophe : « siècle des lumières », l'athéisme était fort bien vu, seule était répri-

mée la Religion prétendue réformée ; le mariage devant notaire donnait les mêmes droits que devant l'autel ! Certains se fondent dans la bourgeoisie locale, dont, dans le Midi, ils n'ont jamais été très éloignés, et deux cents ans plus tard, les généalogistes retrouvent des preuves de noblesse. D'autres dérogent et embrassent des professions moins voyantes dans les grandes villes : les Rivet de Sabatier deviennent armateurs à Marseille, les Villas et les d'Arnal banquiers à Lyon où ils collaborent avec leurs cousins émigrés et devenus banquiers à Genève, à Londres ou en Hollande. Ceux qui restaient dans leurs seigneuries courraient un double risque : bien que non converti, M. des Hours a vu son château de Calviac incendié par les Camisards ; cependant, je n'ai pas su si le baron de Boileau de Castelnau a souffert de représailles d'un côté comme de l'autre, après que le chef camisard Rolland ait été surpris et tué chez lui.

Mais combien ont apporté à l'étranger le savoir du peuple le plus civilisé d'Europe, joint à l'esprit d'entreprise acquis par la Réforme ? C'est ce que les Anglais ont appelé « the quiet conquest ». Bien vite, certains dirigeants mesurent la saignée que subit la France et offrent des avantages à des émigrés notoires pour qu'ils reviennent, bien sûr en abjurant : dès le 15 novembre 1587, Lamoignon établi en Angleterre : je n'en connais point qui soient revenus alors, tandis que bien d'autres ne sont redevenus Français que lorsque la tolérance a été rétablie, et certains avaient gagné fortune et à l'étranger, les Pourtales par exemple.

Pendant ce siècle de persécutions, par vagues renouvelées, avec de courtes périodes de répit, la noblesse protestante a connu des situations si diverses que je préfère, à une généralisation approximative, l'exposé de quelques cas bien caractéristique dont j'ai eus connaissance, mais je n'ignore pas qu'il y en a eu d'autres, peut-être plus intéressants, mais que je ne puis citer, faute de les bien connaître. Le roman

de Rose Vincent, « Le Soleil et la Roue », évoque sous d'autres noms le destin tragique d'une jeune Vignolles, mais l'auteur y a joint ses sources auxquelles vous pourrez vous reporter ; cette famille de Lasalle, aujourd'hui éteinte en France a été assez proche de la mienne.

Je citerai maintenant le marquis d'Aubais, connu de tous les généalogistes et bibliophiles, mais combien savent comment il est né ? C'était à Beauvoisin, en 1636, chez sa tante Olympe de Genas, sœur de sa mère, Anne de Boisson de Laverune, morte des suites de ses couches, alors que son mari, Louis de Baschi, baron d'Aubais et du Cailar, était parti pour Genève, où sa femme n'avait pu le suivre, à cause de sa grossesse. Anne et Olympe de Boisson étaient les deux filles du capitaine des vaisseaux du roi, récemment anobli, de même que ses deux frères, Arnaud de Boisson de Bagars, mon aïeul, et Jacques de Boisson de Caveirac qui s'est ruiné à construire le plus beau château du Gard, malheureusement démantelé à la Révolution (les vases de son parc ornant le Jardin de la Fontaine) ; tous trois étaient fils d'un riche drapier de Nîmes qui avait réussi dans la finance... Le futur marquis a été élevé par sa famille N.C.

Dans les archives de Teillan, j'ai trouvé, daté de 1686, un an après la Révocation, le testament de Pierre de Bornier, seigneur de Teillan, vicomte d'Héran, conseiller du roi. Il avait un fils et une fille, encore toute jeune, son fils Philippe était déjà, comme tous les Bornier, un magistrat apprécié, en particulier par ses écrits... Il le déshérite complètement au bénéfice de sa fille Anne, et Philippe accepte, c'est grâce à cela que nous avons Teillan. Quelques jours après, Philippe se marie à 5 h du matin en l'église catholique de Saint-Laurent d'Aigouze avec une catholique de bonne famille, Anne de Philip... Quelques semaines plus tard, Pierre de Bornier part pêcher de nuit au Grau-du-Roi, le surlendemain la mer rejette son corps. Sa veuve et sa fille se retirent à Teillan, jusqu'à l'arrivée, neuf ans plus tard,

du prince charmant, Théophile de Montolieu, de famille huguenote, dont tous les frères avaient émigré. Je ne sais s'il était esprit fort ou N.C., en tous cas, il n'était pas mal vu des puissances, car il menait grand train, mais toute sa descendance est restée protestante.

Le baron de Salgas était un des membres de l'illustre maison des Pelet de la Lozère. Après la Révolution, contrairement à sa femme, émigrée à Genève avec son plus jeune fils, il avait préféré pour y élever ses trois fils aînés rester discrètement sur ses terres bien isolées dans la vallée du Tarnon. Malheureusement, sa femme à Genève se livra à un proélytisme trop voyant qui le fit remarquer par les puissances et le conduisit à 20 ans de galères, le baron galérien ! Le roi a pris en charge l'éducation de ses fils, en les couvrant d'or et de privilèges. Leurs descendants, propriétaires de Salgas, les fils de Joachim de Bernis-Calvières ont permis la publication de leurs archives dans le bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme français.

En 1751, Noble Claude d'Azemar, de Saint-Maurice, était condamné à l'amende de 1.000 livres et 150 livres de frais pour avoir fait baptiser deux de ses enfants au Désert. Dans ses réclamations datées des prisons d'Uzès, où il était détenu après avoir été violemment arraché de son domicile par une compagnie de grenadiers, il fait cette remarque : « A quoi me sert le rang que me donnent cinq cents ans de noblesse, de terres et de biens dépensés au service du prince, que des patentes inutiles ? » Plus tard, dans sa dernière réponse à l'intendant Guignard de Saint-Priest, qui lui reprochait durement son attachement à un culte proscrit par les édits, il termine par cette fière déclaration : « Il ne me reste qu'à vous assurer, Monseigneur, que si porter l'amour du Prince et de la Patrie au point de préférer le triste état de protestant de France à celui de feld-maréchal dans le pays étranger constitue le fanatisme, j'en suis atteint au suprême degré. » Allusion à son frère, grand maître de la

maison de la sœur du grand Frédéric, et aux grades de général-major et d'adjutant général auxquels étaient parvenus dans l'armée prussienne ses cousins Louis de Mondolieu et Henri de La Farelle, tous trois émigrés en Prusse pour échapper à la tyrannie des ordonnances.

Ainsi, cet Henri de La Farelle, officier, avait émigré en Prusse où il était devenu le chef d'état-major du roi-soldat, et il est mort *célibataire* à Berlin en 1757, et pourtant son portrait est à Teillan. Comment y est-il parvenu ? En 1733, son beau-frère et cousin, à la suite d'une recrudescence des persécutions, lui a expédié, c'est bien le mot, son petit garçon âgé de 13 ans, par les postes ! Adopté par son oncle, ce deuxième Henri de La Farelle fera aussi carrière dans l'armée prussienne, mais la paix et les permissions de longue durée lui permettent de retourner à Anduze et de s'y marier avec Louise de Fontainieu, d'y avoir une fille Flore, mon aïeule. A l'heure de sa retraite, la mort de son protecteur Frédéric II et l'Edit de Tolérance en 1787, lui permettent de rentrer à Anduze où il finira ses jours. A la même époque, la branche « N.C. » de cette famille, installée à Aimargues, s'illustre par deux militaires et son adjoint aux Indes le chevalier de La Farelle, ami de Duplex, puis son fils, général d'Empire.

En exemple de ceux qui ont réussi à traverser les orages sans dommage qu'un effacement temporaire, je citerai, avec le baron Achille de Daunant (1786-1867), toute une lignée de noblesse locale de Nîmes et de ses environs immédiats qui a succédé aux verriers de Girard dans la seigneurie de Sérignac vers 1730. Achille de Daunant parle très franchement de ses ascendants : « François de Daunant (1619-1690), receveur des tailles n'était pas non plus un héros, toutefois, il résista et n'abjura pas... Il cherche à mettre d'accord son repos et sa conscience... Isaac de Daunant (1667-1748), capitaine au régime de Montferrand, et sa femme, restèrent de longues années à Uchaud, notamment pen-

dant la guerre des Camisards. Le maréchal de Villard leur accorda une sauvegarde que j'ai trouvée dans de vieux papiers. Le village, tout protestant, était un lieu plus sûr sous le rapport de la religion. Peut-être durent-ils un peu de leur sécurité à l'amitié de parents catholiques... Isaac et ses dix enfants restèrent fermement attachés à la foi protestante. Toutefois, ses enfants étaient baptisés à l'église, précaution qu'on ne peut blâmer, sans cela ils étaient privés de tout état civil et pouvaient être dépouillés de l'héritage paternel (s'ils avaient été baptisés protestants au lieu d'être déclarés enfants d'athées !). Le prêtre catholique ne fut jamais appelé pour assister le mourant. Après le décès, on demandait au juge la permission d'inhumer, ce qui avait lieu dans quelque champ, jardin ou caveau de famille. Antoine-Isaac lui succéda, puis Pierre (1723-1801). Seigneur de Sérignac qui fut érigé en baronnie en juillet 1789. Puis, Paul Guillaume (1753-1818), colonel de Dragon... Il fut baptisé, suivant l'usage à l'église catholique, mais son père ne signa pas au registre pour ne pas faire acte de catholicité. De plus, il inséra dans le livret de famille l'exhortation de son père à son fils pour persévérer dans la foi protestante : « Exhortation que moi Pierre de D. adresse à mon petit-fils à l'occasion de son baptême ». « Considérant tout ce qui s'est passé, à l'occasion de votre baptême, je saisis ce sujet pour vous exhorter mon enfant et ceux qu'il plaira au Bon Dieu encore de me donner, à faire profession tout le temps de notre vie de la Religion réformée dans laquelle ce Grand Dieu nous a fait la grâce de naître, que vos ancêtres ont toujours professée malgré les persécutions auxquelles ils étaient par là exposés, que moi-même ai toujours suivie et à laquelle je serai constamment attaché jusqu'au dernier soupir de ma vie, comme la seule conforme au Saint Evangile qui doit être la seule règle de notre foi et duquel on ne doit jamais se détourner. »

Enfin, je citerai un dernier exemple qui fera disparaître nombre de préjugés aussi bien sur les motifs d'anoblisse-

ment que sur la manière dont, bien avant l'Edit de Tolérance, l'Etat considérait les protestants. Aussitôt après les grandes vagues de persécutions : en 1774, le roi anoblissait François Fornier, commerçant drapier, puis négociant et financier protestant « en raison des services rendus au Royaume du fait de ses activités commerciales », d'où les Fornier de Clausonne, barons de Ledenon, dès lors plus commerçants, mais magistrats ou officiers. Déjà Louis XV avait compris qu'une noblesse, cela se renouvelle auprès de toute l'aristocratie actuelle, qu'elle soit d'affaires, intellectuelle, artistique ou morale, et qu'elle ne vienne pas seulement de France, mais aussi des pays où les protestants émigrés ont apporté le levain de la civilisation française amélioré par l'apport de la Réforme.

Des familles qui émigrèrent à l'étranger, certaines y sont restées, en s'illustrant, comme les Dupont de Nemours, ou les Von der Thann (de Pins), ou en 14-18 le sous-marinier allemand Olivier von Monoblet ! Mais beaucoup ont gardé un sentiment très particulier vis-à-vis de leur patrie d'origine, tel ce capitaine de réserve allemand, cousin des Graf Zeppelin, officier du chiffre à l'Etat-Major du Gross Paris en août 44, qui retarda de douze heures la remise à ses chefs du fameux télégramme d'Hitler : « Brûlez Paris ».

Un débat d'un intérêt soutenu a suivi cette communication et s'est prolongé jusqu'à 18 h 10, heure à laquelle M. le Président a levé la séance.

*SEANCE DU 5 MAI 1989*

M. le pasteur Château, président en exercice, ouvre la séance à 16 h 30.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. André Nadal, M. Jean Roger, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. le docteur Jean Lauret, M. le pasteur Aimé Bonifas, M. le chanoine Charles Fayolle, Mme Christiane Lassalle-Guichard, M. le professeur René Bosc, M. Marc Chausse, M. le docteur Lucien Simon, M. Georges Sapède, M. le bâtonnier Jean Ménard, M. Pierre Clavel, M. Louis Durteste, Mgr Robert Dalverny, Mme Janine Reinaud, M. le bâtonnier Jean Goujon, membres résidants, ainsi que M. Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel.

Etaient excusés : M. Claude Escholier, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. Robert Debant, M. Christian Liger.

Le secrétaire perpétuel présente le compte rendu de la séance du 21 avril, texte qui est adopté.

M. le Président fait état de la réunion qui a rassemblé avant la séance les membres du bureau et les anciens présidents. A l'unanimité, après discussion, sur rapport de M. le pasteur Aimé Bonifas, cette instance a décidé de présenter à la compagnie la candidature de M. le bâtonnier Jean Ménard, ayant pour adjoint Mme Christiane Lassalle-Gui-

chard, pour succéder à M. Jean-Charlels Lheureux dans les fonctions de secrétaire perpétuel.

Le vote de désignation statutaire aura lieu le vendredi 16 juin, dernière séance du trimestre ; les noms des candidats choisis étant inscrits à la date du 5 mai sur le cahier des délibérations.

M. le bâtonnier Jean Ménard fait une intervention teintée d'humour pour souligner que, bien que n'ayant pas fait acte de candidature, il se fera un devoir de répondre aux sollicitations de ses confrères.

M. le Président annonce que le groupe catholique, réuni avant la séance, a proposé M<sup>e</sup> André Galy pour succéder à M. Marcel Decremps, membre résidant, décédé le 29 janvier 1989.

M. le Secrétaire perpétuel donne quelques renseignements d'ordre biographique sur le candidat membre du barreau nimois pendant plusieurs décades, avocat des pauvres, et dont l'activité culturelle est connue et appréciée de tous.

Le nom de M. Galy est inscrit sur le cahier des Délibérations.

M. le Président fait part à l'assemblée de la correspondance qu'il a reçue notamment de M. Louis Durteste concernant les menaces qui pèsent sur l'hôtel Séguier, cher à l'Académie, et qui est compris dans un périmètre touché par d'importants travaux de rénovation urbaine. Après explications de M. Durteste, M. le Président lit une lettre de M. Christian Liger, membre résidant et adjoint à la Culture de Nîmes. M. Liger précise qu'il a attiré l'attention du député-maire sur l'importance que l'hôtel Séguier revêt dans le patrimoine local.

Il est décidé que des lettres seront adressées à M. le Député-Maire et à M. Liger pour souligner l'intérêt que l'Aca-

démie porte à cet immeuble, malheureusement encore non classé à ce jour. Après diverses interventions la parole est donnée à M. le pasteur Aimé Bonifas, ancien président, qui présente une communication illustrée de diapositives et dont voici le résumé :

### *En marge du rêve américain : les Amish*

Les Amish sont une branche de l'anabaptisme du XVI<sup>e</sup> siècle, qui se voulait mouvement de réforme radicale de l'Eglise. Nés d'une scission avec les Mennonites, en 1690, les Amish étaient localisés en Suisse alémanique et en Alsace.

Ils furent persécutés car ils vivaient entre eux, voulant se tenir séparés du « monde », refusant le service militaire. C'est pourquoi, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils émigrèrent en Amérique du Nord et constituèrent des colonies groupées au début en Pennsylvanie. Aujourd'hui on en trouve en Ohio, Indiana et Canada principalement.

Ils vivent selon une règle stricte, inspirée de la Bible, et selon un style inchangé depuis trois siècles. Ils ne sont pas sectaires en ce sens qu'ils ne font pas de prosélytisme, sont iréniques et n'exigent pas des d'autres qu'ils adoptent leurs coutumes.

Leur grand souci est d'éviter le conformisme avec le monde ambiant. Ils sont non-violents, ne se défendent pas si on les attaque (si c'est très grave, ils vont s'établir ailleurs). Ils respectent les autorités, la justice et la police, mais n'ont pas recours à leurs services.

Ils portent les mêmes vêtements que portaient leurs ancêtres il y a trois siècles, et qu'ils confectionnent eux-mêmes. Les hommes sont en vêtements sombres, un large chapeau noir et une barbe abondante ; les femmes en grands tabliers bleu sombre, des bonnets noirs ou blancs couvrant la chevelure tressée. D'infimes détails, qui ne sont guère perçus par les non-initiés, obéissent à la règle que l'évêque doit faire

observer, et leur servent aussi à distinguer à coup sûr (largeur des bords du chapeau, la largeur de son ruban, etc.).

Leurs fermes, avec la maison peinte en blanc, les divers bâtiments, la grange disposée selon un ordre immuable, édifiées en bois, entourées d'un abondant potager et de fleurs, sont admirablement tenues. Mais électricité, chauffage central, téléphone, télévision, radio, instruments de musique sont bannis. On va chercher l'eau à la pompe, on s'éclaire à l'huile ou au pétrole.

Les Amish parlent entre eux un dialecte apparenté à l'allemand. La langue du culte est l'allemand littéraire. La langue joue un rôle important dans le processus de préservation du groupe. Mais ils peuvent parler et écrire l'anglais avec les non-Amish.

Ils accordent beaucoup d'importance à la vie de famille. Le mariage est nécessairement endogamique, prohibé entre cousins germains et issus de germains. Toutefois, leur peuple constitué à l'origine de groupes ethniques différents, ils sont très peu menacés de consanguinité. Le groupe est fort et ne présente pas de signes de dégénérescence.

L'agriculture est leur activité de prédilection. Ils pratiquent une culture intensive sur des tenures relativement petites, avec des fertilisants naturels. Sans engins mécaniques modernes, sans engrais artificiels, leurs rendements sont cependant parmi les plus élevés des Etats-Unis. Ils utilisent des chevaux et leurs bras. Il est évident qu'ils sont confrontés au problème des techniques modernes. Les communautés les plus strictes du Vieil Ordre Amish désapprouvent l'usage de faucheuses même mues par la force animale, sans parler de tracteurs !

Leurs biens sont limités au nécessaire. Ils refusent, par exemple, toute subvention de l'Etat pour l'agriculture, comme pour leurs écoles ou leurs retraites. S'ils travaillent dur, ce n'est pas pour s'enrichir ou agrandir leur domaine, mais pour être auto-suffisants par rapport à la société environ-

nante, et pour pouvoir installer leurs enfants à la terre. Or, quand on a dix enfants... !

La religion cimente l'identité personnelle, familiale, sociale et culturelle des Amish. Ils sont groupés par districts de cent à deux cents personnes maximum. Dans le Vieil Ordre Amish il n'y a pas de bâtiment consacré au culte. Les fermes sont conçues pour pouvoir recevoir la communauté à tour de rôle. Il n'y a pas de clergé professionnel, ni d'école de formation. Mais chaque communauté élit un évêque, un diacre et deux prédicateurs : ils assument leurs fonctions tout en continuant à cultiver leurs champs pour vivre. Le culte rassemble toute la communauté le dimanche matin, après quoi une collation substantielle est servie à tous. Les baptêmes sont administrés seulement aux adultes, et constituent un engagement décisif envers la communauté.

Voulant vivre en marge du monde, les Amish sont cependant confrontés aux lois en vigueur.

Ils ont créé leurs propres écoles primaires, qu'ils gèrent et paient. Mais ils ont refusé d'envoyer leurs enfants dans les établissements secondaires de l'Etat jusqu'à l'âge légal. A partir de 1937 des procédures sans fin, avec amendes, emprisonnements, ont été engagées contre eux. Ce fut une période très dure pour eux comme pour les autorités. Finalement, la Cour suprême trancha en faveur des Amish en 1972, après trente-cinq ans d'affrontements !

En matière de sécurité sociale, ils refusent de dépendre de l'Etat. Toutefois, ils acceptent de payer les taxes dues ; mais, en cas de nécessité, ils recourent entre eux à une solidarité très réelle.

La conscription obligatoire leur a posé bien des problèmes, surtout en temps de guerre, et ils préféreraient que leurs fils aillent en prison plutôt que de porter des armes. Actuellement ils peuvent effectuer un service civil, même si ce contact avec le monde n'est pas sans les inquiéter.

Les Amish ont toujours eu des problèmes pour maintenir leurs traditions inchangées. Selon les solutions apportées ils se sont divisés en une quinzaine d'affiliations différentes. Les plus libéraux usent d'électricité, téléphone, tracteurs, mais pas d'automobiles.

A l'intérieur des groupes, les excommunications sont rares, mais elles sont sévères : c'est une mise au ban de la société, après un délai suffisant d'entretiens et de mise à l'épreuve. Les jeunes non baptisés s'ils achètent une automobile, par exemple, ne sont pas excommuniés ; mais quand ils demandent le baptême, ils y renoncent.

Combien de temps encore les Amish pourront-ils s'accrocher à leurs traditions ? Ceux qui prévoyaient leur absorption à brève échéance dans le *melting pot* américain se sont trompés. Le maintien des Amish s'explique essentiellement par :

- leur « isolation » géographique, sociale et culturelle en communautés rurales,
- leur singularité par le vêtement et le langage,
- leur consécration religieuse.

Or, non seulement ils ne sont pas en voie d'extinction, mais ils sont en expansion. En 1890, le Vieil Ordre Amish comprenait 3.700 membres ; aujourd'hui ils sont 107.000 en Amérique du Nord.

Les Amish constituent l'exemple assez rare d'une société culturelle européenne qui a réussi sa transplantation en Amérique en conservant quasi intégralement son identité. C'est un isolat en marge du rêve américain du succès et du progrès.

Il faut souligner que cela a été possible grâce à cette dominante de la culture américaine qu'est le pluralisme religieux et la tolérance des différences.

Après un débat auquel prennent part de nombreux membres résidants, la séance est levée à 18 h 15.

DECES ET OBSEQUES DE M. GUY DUPRE  
membre résidant

L'Académie a été frappée à Pentecôte par le décès subit d'un de ses membres parmi les plus éminents, M. Guy Dupré, professeur honoraire d'histoire, survenu le 15 mai 1989.

Sous la plume de son confrère, M. Aimé Vielzeuf, membre résidant, paraissait dans *Midi Libre* un article nécrologique dont nous extrayons les lignes suivantes :

« Né à Nîmes en 1922, fils de M. Paul Dupré, un ingénieur qui, le 6 mars 1944, devait être arrêté par les S.S. à Pont-Saint-Esprit comme « gaulliste », Guy Dupré a été élève à l'école paroissiale de Pont-Saint-Esprit, puis au lycée national de Nîmes, puis à la faculté des lettres de Montpellier et à la Sorbonne. Docteur en lettres, il a enseigné l'histoire au lycée Daudet, de Nîmes, de 1958 à 1984.

Elu, en 1973, correspondant de l'Académie de Nîmes, il a été compté en qualité de membre résidant en 1980. Au 16 de la rue Dorée, M. Guy Dupré, académicien très disponible et actif, a fait plusieurs importantes communications sur des sujets très divers, entre autres : « Le corsaire Pipeaud de Montaudevert », « Tocqueville et la démocratie », « En 1848, le père d'Alzon et le journal *La liberté pour tous* », « Formation et rayonnement d'une personnalité catholique au XIX<sup>e</sup> siècle », « Le père Emmanuel d'Alzon et Laménais », « Dhuoda », « Un Hérodote chrétien : Ensèbe de Césarée », « Paul-Louis Courier », « La Révolution espagnole », « Le souper de Beaucaire ».

M. Guy Dupré, qui avait une bonne plume, a publié outre une thèse de doctorat consacré au « Père d'Alzon », plusieurs ouvrages édités chez Lacour, entre autres : « Un pont au Moyen Age : le pont de Pont-Saint-Esprit », « Commentaire de la correspondance de Ripaud de Montaudevert, corsaire breton », « Le commentaire du souper de Beaucaire de Napoléon Bonaparte ».

Honnête dans toute l'acceptation du terme, affable, désintéressé, indulgent et plein d'humour, M. Guy Dupré ne comptait que des amis. Sa disparition attriste tous ceux — élèves, collègues, confrères, académiciens nîmois — qui l'ont connu et estimé. »

### *Les obsèques*

Les obsèques de M. Guy Dupré se sont déroulées le mercredi 17 mai à 16 h 15 en l'église Sainte-Jeanne d'Arc dont le curé titulaire, le père Ufnal, était un ami de longue date du disparu.

Selon la volonté de ce dernier, l'office funèbre a été accompagné de chants grégoriens.

La vaste église était remplie d'une foule très nombreuse parmi laquelle se remarquaient beaucoup de membres du corps professoral du lycée Daudet et des anciens élèves de Guy Dupré.

L'Académie était représentée par une délégation de membres résidants et de correspondants rassemblés autour de M. le pasteur René Château, président, et de M. Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel.

A l'issue de la bénédiction donnée par le père Ufnal, M. le pasteur Château, devait prononcer devant le cercueil du regretté académicien une allocution dont voici l'essentiel.

### *L'allocution du président René Château*

« C'est avec une très douloureuse émotion que les membres de l'Académie de Nîmes ont appris le brusque décès de leur confrère M. le professeur honoraire Guy Dupré, docteur en lettres. Ils s'inclinent avec respect devant la douleur de Mme Guy Dupré, de ses enfants et petits-enfants, de tous les membres de la famille affligée, qu'ils soient assurés de notre profonde et affectueuse sympathie dans leur grande épreuve !

Notre cher confrère était ancien élève du lycée de Nîmes, ancien étudiant de la faculté des lettres de Montpellier, puis de la Sorbonne. Ses études supérieures avaient été couronnées par un doctorat d'Etat d'Histoire contemporaine, son activité pédagogique fut orientée vers l'enseignement de l'Histoire. Il fut un maître très écouté et apprécié dans cette discipline proche des événements et des expériences du passé, mais orientée pourtant inéluctablement vers les grands problèmes du présent et de l'avenir.

Le professeur Guy Dupré exerça son beau service d'enseignant au lycée Pasteur de Neuilly-sur-Seine, au lycée Charlemagne de Thionville, au lycée Leconte de L'Isle de Saint-Denis de la Réunion, au lycée Jean-Baptiste Dumas d'Alès et finalement au lycée Daudet de Nîmes.

Correspondant de l'Académie de Nîmes de 1973 à 1980, il en fut élu membre résidant le 11 janvier 1980. Il y fut reçu le 21 mars 1980, succédant au professeur Auméras et il participa activement aux travaux de notre compagnie.

Dans ses très vivantes et savantes communications à l'Académie de Nîmes, M. Guy Dupré savait décrire, avec une parfaite et impartiale objectivité, certaines éminentes personnalités du passé, au premier rang desquelles il faut placer le père Emmanuel d'Alzon dont le rayonnement spirituel, la vaste culture et l'esprit de prophétisme social ont laissé de très profondes empreintes. Notre confrère Dupré n'oubliait jamais de montrer les incidences du passé sur notre présent.

Pour lui, l'Histoire n'était pas seulement une passionnante approche des événements et des hommes d'époques révolues. Le professeur qu'il était considérait l'Histoire comme devant être une éducatrice impartiale, une science témoin d'un humanisme respectueux de l'humain, respectueux des droits de la vérité, des droits de la liberté, des droits de la responsabilité fraternelle.

Le professeur Guy Dupré souhaitait que le grand public, dans sa diversité, puisse être de loin en loin informé des recherches et des travaux d'une société culturelle comme l'Académie de Nîmes. Le 5 février 1989, il avait accepté de donner au Centre Pablo Neruda de Nîmes, une conférence publique sur les rapports de l'Eglise catholique et de l'Etat de 1789 à 1815. Il avait traité ce sujet avec une parfaite objectivité, avec le souci de tirer des faits toujours complexes et souvent douloureux du passé une leçon positive et constructive pour le présent.

Les auditeurs de M. Guy Dupré sentaient que l'historien qu'il était par vocation ne voulait pas seulement décrire tout un déroulement de faits historiques, ou broser le tableau de tel ou tel personnage historique. Son ambition était d'orienter les esprits et les cœurs vers une liberté à la fois tolérante et responsable. C'était pour lui la meilleure manière de rappeler l'aspect moral et social de bien des problèmes spirituels, et d'insister aussi sur l'aspect moral et spirituel de bien des problèmes concrets de la vie laïque quotidienne.

Notre cher confrère Guy Dupré nous a quittés trop tôt. Son départ est, pour sa famille, pour nous tous, un appauvrissement. Il est aussi pour nous tous, pour l'Académie de Nîmes et chacun de ses membres, l'occasion de dire à notre ami le merci de la gratitude fraternelle, merci pour tout ce qu'il nous a apporté par sa présence, par ses travaux, par sa souriante bienveillance. Grâce à lui, nous avons mieux compris que l'Histoire est maîtresse de vie, source de vie, et que toute existence humaine doit se vouloir au service du prochain, dans la lumière des valeurs de l'Esprit. C'est dans cette lumière que nous disons à Mme Guy Dupré, à ses enfants et petits-enfants, notre vivante et affectueuse sympathie. »

SEANCE DU 19 MAI 1989

A l'ouverture de la séance, présidée par M. le pasteur René Château, sont présents : M. André Nadal, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Victor Lassalle, M. Maurice Aliger, M. le docteur Jean Lauret, M. Robert Debant, M. le pasteur Aimé Bonifas, Mme Christiane Lassalle-Guichard, M. Marc Chausse, M. Georges Sapède, M. le bâtonnier Jean Ménard, M. Pierre Clavel, Mme Janine Reinaud, M. le bâtonnier Jean Goujon, membres résidants, et M. Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. Claude Escholier, M. Aimé Vielzeuf, M. le docteur Lucien Simon, membres résidants.

*Hommage à M. Guy Dupré*

M. le Président rend hommage à M. Guy Dupré, membre résidant, décédé le 15 mai, fait la relation succincte de ses obsèques et lit un passage de l'allocution qu'il a prononcée à cette cérémonie. Il fait enfin état du télégramme adressé à l'Académie par M. Jean Bousquet, député-maire, et ainsi rédigé :

« En la pénible circonstance du décès de M. le professeur Guy Dupré dont l'érudition et la courtoisie nous étaient très sensibles, le Député-Maire et l'ensemble du Conseil municipal adressent à l'Académie de Nîmes leurs sincères condoléances et l'assurance renouvelée de leur très haute considération. — Jean Bousquet. »

M. le Président adresse ses félicitations à M. Marc Chausse, membre résidant, pour le mariage de sa fille Pernelle avec le docteur Marc Richaud, la cérémonie étant prévue le samedi 24 juin au Grand Temple de Nîmes.

Après avoir donné des nouvelles de divers membres de la compagnie, M. le Président fait adopter le compte rendu de la séance du 5 mai présenté par M. le Secrétaire perpétuel, puis fournit des précisions sur les questions en suspens : menaces pesant sur l'hôtel Séguier, invitations à des conférences ou des manifestations culturelles, programme des séances de l'Académie des 2 et 16 juin.

M. Marc Chausse annonce qu'il a pris rendez-vous avec un métreur, le jeudi 25 mai, pour procéder à un examen des structures et des aménagements des hôtels de la rue Dorée et de la rue Fénelon. Il dressera ensuite une liste des travaux de réparation à effectuer.

La parole est alors donnée à Mme Benel-Cantelou, correspondant qui présente une série de diapositives agrémentée d'un commentaire : « Pour une symbolique dans la place d'Assas de Martial Raysse à Nîmes ».

Mme Benel commentera successivement tous les éléments architecturaux et décoratifs constituant cette place rénovée proche du boulevard Alphonse-Daudet et en fournira la signification symbolique. Entreprise minutieuse car la démarche de l'artiste a puisé à différentes sources : du classicisme aux mystères de la kabbale, et proposé aux visiteurs de subtils sujets de méditation.

Ayant analysé tout les messages délivrés par le concepteur de cette place nimoise tant sur le plan exotérique qu'ésotérique, Mme Benel-Cantelou affirme sa conviction que chacun des passants traversant cet espace y trouvera matière à un enrichissement philosophique et artistique de qualité.

Cette communication a donné lieu à un débat parfois passionné qui a permis aux intervenants de préciser leurs positions vis-à-vis des intentions et des procédés employés par le maître d'œuvre de la rénovation de la place d'Assas.

La séance a été levée à 18 h 10.

*SEANCE DU VENDREDI 2 JUIN 1989*

Le président Château a ouvert la séance, tenue rue Fénelon, en saluant la mémoire du regretté bienfaiteur de l'Académie M. Jules Davé.

Sont présents : M. André Nadal, M. Jean Roger, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Aimé Vielzeuf, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. le docteur Jean Lauret, M. Robert Debant, Mme Christiane Lassalle-Guichard, M. Marc Chausse, M. Georges Sapède, M. le bâtonnier Jean Ménard, M. Pierre Clavel, M. le bâtonnier Jean Goujon, membres résidants, ainsi que M. Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Aimé Bonifas, M. le docteur Lucien Simon et Mgr Robert Dalverny.

Après que le compte rendu de la séance du 19 mai, présenté par le secrétaire perpétuel, ait été adopté, le président fait état des diverses questions sur lesquelles il s'est penché au cours des jours précédents, soit : l'action menée pour la conservation de l'Hôtel Séguier menacé par un plan de rénovation urbaine, la correspondance reçue de Mme Guy Dupré après les obsèques de son mari, l'hommage par M. André Sauveplane de son ouvrage : une famille nimoise, de la Ré-

volution à l'Empire : les Meynier de Salinelle (Editions Lacour, Nîmes, 1989), l'annonce par le Conseil Général d'une subvention de 5.000 F, diverses invitations à des manifestations organisées par le Conseil Général et la Municipalité, la parution dans « En pleine vie nimoise » d'un article de M. Victor Lassalle sur « Nîmes et l'art roman », la parution dans le supplément télé de « Midi Libre » d'un article de M. Jean-Charles Lheureux sur l'hôtel de l'Académie, fleuron de la rue Dorée, l'examen par M. Marc Chausse des hôtels de la rue Dorée et de la rue Fénelon en vue d'éventuelles réparations, enfin le programme de la dernière séance du trimestre, le vendredi 16 juin, avec l'élection du successeur de M. l'abbé René André, celle du nouveau secrétaire perpétuel et l'installation de M. le docteur-vétérinaire Paul Maubon.

Mme Christiane Lassalle demande à la compagnie son avis sur l'achat éventuel de documents concernant le comte de Chambord qui lui sont proposés pour la somme de 5.000 F.

M. le Trésorier indique qu'une somme de 30.000 F a été prévue pour permettre de telles acquisitions en 1989. L'assemblée se déclare favorable à cet enrichissement des collections de l'Académie puisque le budget prévisionnel le permet.

« *Le guide de la Camargue* », de M. Pierre Dupuy

M. Jean-Charles Lheureux présente *Le guide de la Camargue* récemment paru. Il le fait en ces termes :

« Des presses de la maison d'édition lyonnaise « La Manufacture » (qui sont situées très européennement en Navarre) est sorti, il y a quelques semaines, un « guide de la Camargue » dont l'auteur est notre confrère Pierre Dupuy.

Le guide touristique relève d'un genre ingrat qui, trop souvent, sacrifie le style aux impératifs pratiques.

Aussi, est-ce avec un très réel plaisir que je signale la parution de l'étude du journaliste nimois dont l'entreprise se

solde par un indéniable succès. Ce guide — puisque guide il y a — allie, en effet, la rigueur de l'érudition à l'agrément de la langue et apporte, à la fois, renseignements précis de tous ordres, références historiques et culturelles, anecdotes et citations.

C'est là un vade-mécum très précieux même pour ceux qui ont l'impression de bien connaître le terroir camarguais. L'auteur s'est affranchi de ce lyrisme qui surcharge trop souvent les descriptions de ce territoire magnifique. Il a également évité d'accorder trop d'importance à un folklore si facilement envahissant... En fait, notre confrère a refusé de chausser les lunettes de toutes couleurs à travers les verres chatoyants desquelles certains aiment contempler la terre des miracles.

Et, sous sa plume, c'est une Camargue très authentique qui est proposée au lecteur, avec ses richesses et quelques-uns de ses secrets.

Après avoir, dans une préface lucide, précisé ses intentions, Pierre Dupuy nous convie à pénétrer dans le sanctuaire du Delta « le chapeau à la main et l'humilité au cœur ». Ainsi mis en condition nous avons mieux apprécié le tableau géographique et historique que l'auteur brosse de ces lieux vraiment extraordinaires. Notre confrère aborde ensuite successivement les différentes facettes de la réalité camarguaise : le climat, le parc régional et ses équipements, la population autochtone et son habitat, la flore et la faune, la chasse et la pêche, l'élevage des taureaux et des chevaux, les cultures (y compris celle du sel), l'industrie aussi, sans oublier la tradition.

Les principales localités sont évoquées également avec un souci du détail qui vaut bien la minutie monotone d'un guide classique, les mas ne sont pas oubliés vu les vestiges du passé.

Et, comme il faut bien penser aux touristes, des renseignements pratiques permettent aux étrangers néophytes de

ne pas s'égarer dans le domaine qui vient de leur être décrit et expliqué.

J'ajouterai que l'iconographie, en noir et en couleurs, est de qualité, signée pour la plus grande partie par Pierre Dupuy lui-même. Mais les ouvrages des « papes » que sont Carle Naudon et Gérard Gadiot ont été également sollicités.

En résumé, ce volume, de plus de 320 pages, s'il n'est pas exhaustif s'avère très complet. Un index et une bibliographie importante complètent utilement cet ouvrage de références.

Craignant de paraître trop enthousiaste je préciserai que j'ai débusqué pourtant, en cherchant, un défaut dans ce guide : sur la carte liminaire situant la Camargue en France on trouve comme repères Arles, Marseille et Montpellier... Mais pas Nîmes : mais ce petit oubli ne m'empêchera pas de féliciter Pierre Dupuy pour sa remarquable étude. »

M. le bâtonnier Marcel Fontaine intervient pour s'inscrire en faux contre cette appréciation favorable. Selon lui ce guide renferme des erreurs touchant l'abbaye de Psalmodi, et la localisation de certains édifices. Par ailleurs, il s'indigne contre l'affirmation de M. Pierre Dupuy selon laquelle les gardians sont consommateurs d'absinthe. La sobriété des professionnels de la bouvine ne doit pas être mise en doute et, contrairement à ce qui est indiqué dans le guide, leur sacoche ne contient jamais de boissons anisées.

M. le Président suggère à M. le bâtonnier Marcel Fontaine de consigner cette mise au point sur une note qui sera jointe, pour l'information des lecteurs, au livre de M. Dupuy.

La parole est alors donnée à M. le docteur C.S. Jallatte, correspondant, qui présente une communication intitulée :

*Problématisation de l'homosexualité,  
choix éthique ou soumission biologique ?  
Ars Erotica contre Scientia Sexualis.*

« Depuis des siècles le discours des savants sur le sexe n'a cessé d'occulter ce qu'il avait pour mission d'éclairer.

Parfois simpliste et naïve, le plus souvent grossièrement mensongère, l'information médicale relative à la sexualité ne faisait qu'apporter sa caution aux préceptes moraux des Eglises.

Pourtant, bien avant l'instauration des civilisations judéo-chrétienne et islamique, c'est avec une parfaite équanimité que les sociétés païennes ont abordé la problématisation du comportement homosexuel.

L'homosexualité, régulièrement pratiquée dans les sociétés primitives, a répondu à des préoccupations sociales ou initiatiques ou même uniquement esthétiques. Ce n'est que très rarement qu'elle faisait l'objet d'interdits.

Homosexualité, bisexualité, les comportements observés dans les sociétés anciennes montrent bien à quel point la finalité procréative de l'acte sexuel n'était point prise en compte dans les jeux de l'amour, dans cet *ARS EROTICA* dont l'épanouissement et l'apogée furent atteints dans la société grecque.

Ainsi l'écrit le philosophe Michel Foucault : « Avoir des mœurs relâchées (pour un Grec), c'était ne savoir résister ni aux femmes ni aux garçons sans que ceci soit plus grave que cela... ».

Bien différente de cette déontologie sexuelle était la conception romaine. Était méprisable dans la société romaine celui qui, homme libre et adulte, recevait servilement le plaisir. Par contre, les relations d'un maître avec son jeune esclave (son mignon) bénéficiaient de toutes les indulgences.

La morale judéo-chrétienne vint balayer toutes ces conduites tournées vers la recherche du plaisir.

Pourtant, malgré deux millénaires de contraintes, l'homosexualité apparaît encore comme inscrite dans l'ordre de la nature.

C'est en spécialiste des aspects neuro-endocrinologiques des fonctions sexuelles et de reproductions que le professeur Jallatte, ancien directeur de recherches à la Faculté de Médecine de Tours, a ainsi esquissé une approche de la compréhension de cette SCIENTIA SEXUALIS, tant il est vrai que, pour rasséréner les masses toujours inquiètes de trouver chez autrui quelque particularisme de peau, de croyance ou de comportement, il convient, dit-il, avec beaucoup d'humour : « de leur offrir la force tranquille de l'explication scientifique... ».

Un débat dirigé avec autorité par M. le président Château a démontré l'intérêt que la compagnie avait porté à cette savante communication.

La séance a été levée à 18 h 25 après un hommage à M. Jules Davé.

*SEANCE DU VENDREDI 16 JUIN 1989*

A 16 h 30, M. le président Château ouvre la séance en présentant les excuses de MM. Lucien Frainaud, Jacques Larmat, Robert Debant, Georges Sapède et Pierre Clavel, membres résidants, ainsi que de M. le docteur Jallatte, correspondant.

Sont présents : M. André Nadal, M. Jean Roger, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. Aimé Vielzeuf, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. Maurice Aliger, M. le docteur Jean Lauret, M. le pasteur Aimé Bonifas, M. le chanoine Charles Fayolle, Mme Christiane Lassalle-Guichard, M. le professeur René Bosc, M. Marc Chausse, M. le docteur Lucien Simon, M. le bâtonnier Jean Ménard, M. Louis Durteste, Mgr Robert Dalverny, Mme Janine Reinaud, M. le bâtonnier Jean Goujon, membres résidants, ainsi que M. Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel.

M. le Président annonce le récent décès de Mme Artigues, épouse de M. Bernard Artigues, correspondant, à qui il adresse les sentiments de condoléances de la compagnie.

*Hommages*

Le secrétaire perpétuel fait état de trois ouvrages adressés en hommage à l'Académie : « L'Ile de Camargue », de M. Clément Martin (Editions Chaleil, Montpellier, 1989) ; « Vies et passions d'Anne de Crussol, duchesse d'Uzès », par Mme Simone Lheureux (Ed. Lacour, Nîmes, 1989) ; et « Lire 1789 : les dessous de la collection Marcellin Pellet » (Catalogue de l'exposition de la Bibliothèque municipale, du 10 mai au 11 juin 1989 à la Chapelle des Jésuites). Il est annon-

cé également le don fait par M. André Nadal, membre résidant, des deux tomes de l'ouvrage de M. Henri Grange : « Sommaires des lettres pontificales concernant le Gard » provenant de la bibliothèque de l'intéressé.

*Election du successeur de M. Marcel Decremps*

La compagnie procède alors à l'élection, au scrutin secret, du successeur de M. Marcel Decremps, membre résidant, décédé le 29 janvier 1989.

C'est Me André Galy, avocat à la Cour, qui est élu à l'unanimité des membres présents.

*Election du nouveau secrétaire perpétuel*

Il est procédé ensuite, également au scrutin secret, à l'élection du successeur de M. Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel démissionnaire pour raisons de santé.

M. le bâtonnier Jean Ménard est élu avec, pour adjoint, Mme Christiane Lassalle-Guichard, membre résidant et archiviste.

Il est précisé que la transmission des pouvoirs aura lieu le vendredi 6 octobre 1989.

*Installation de M. le docteur-vétérinaire Paul Maubon*

L'installation au siège de membre résidant laissé libre par le décès de M. l'abbé René André se déroule alors, en présence de Mlle André, sœur du regretté bibliothécaire de l'Académie. Le docteur Paul Maubon présenté par ses parrains, le docteur Edouard Drouot et M. Jean Roger, est accueilli par le président René Château, en ces termes :

« Monsieur,

Les académiciens nimois vous ont élu membre résidant de notre compagnie le 17 février dernier et nous sommes heureux de vous accueillir officiellement parmi nous en cette journée de fin de printemps. Nous vous saluons avec affec-

tion, vous et vos proches, en particulier, votre épouse, vos enfants et petits-enfants.

En cette heure de joie et de lumière, nous voulons d'abord rappeler que vous siégerez parmi nous au fauteuil longtemps occupé par M. l'abbé René André, notre ancien bibliothécaire. Ce savant confrère fut, dans son ministère spirituel, un spécialiste très averti de l'enseignement religieux. Il était également passionné de recherches historiques concrètes et bien délimitées. Il a consacré de vivantes études à l'histoire de quelques anciennes et pittoresques cités de notre région. Comme vous, Monsieur, il connaissait et parlait couramment l'espagnol et l'occitan. Comme vous, il affectionnait notre vieux terroir gardois, en particulier la Vaunage. Comme vous, il était attaché à nos très anciennes traditions locales, au style de vie des habitants de notre région, aux richesses trop souvent peu connues d'un passé cher à nos cœurs. Comme vous, il se sentait tout naturellement porté vers une attitude de largeur intellectuelle, sociale et spirituelle. C'est dire que malgré les différences de génération, de vocation et d'occupations, vous avez quelques importants traits communs avec le distingué confrère auquel vous succédez en cette maison.



Vous êtes né, Monsieur, le 30 novembre 1930 en Vaunage, à Clarensac, la patrie du chasselas doré, ce raisin noble dont la saveur exquise est comme un symbole du résultat d'un travail fécond et d'une authentique qualité de vie. Votre mère, née Peloux, était originaire de Clarensac. Vous avez également de profondes attaches à Sainte-Anastasie, l'un des lieux les plus pittoresques et les plus riches d'histoire de la belle vallée du Gardon. Par ailleurs, vos liens avec Aigues-Mortes et Lunel font également partie de votre patrimoine familial, un patrimoine dont l'une des richesses est sans doute la diversité.

La diversité ! On la trouve toujours entre les humains, même au sein d'une même famille. On la trouve souvent aussi dans l'existence et la personnalité d'une même personne. Vous avez évoqué devant moi, Monsieur, la silhouette de quelques-uns de vos ascendants. J'ai été particulièrement frappé de ce que vous m'avez dit de votre grand-père paternel. Doué d'une intelligence ouverte à de multiples problèmes, ami des lettres et ami des livres, cet homme attachant était également attiré par la technique, grand passionné des chemins de fer à l'époque héroïque de l'ingénieur Paulin Talabot qu'il connaissait bien. Il était aussi grand amateur de littérature et de musique et n'oublions pas qu'il avait enfin ses responsabilités de propriétaire terrien. Voilà de la diversité vécue dans les aspects d'une route terrestre parmi beaucoup d'autres ! Chacun de nous peut expérimenter, sur le chemin de la vie, combien les relations sont nombreuses entre les activités humaines. Pour ne citer ici qu'un exemple, il est remarquable que, dans notre langue française, le même mot « culture » témoigne des relations étroites entre tant d'activités diverses.

La culture désigne le travail de la terre et ses aspects particuliers selon le déroulement des saisons.

La culture évoque aussi le développement harmonieux et discipliné du corps de l'être humain.

La culture concerne enfin tout un ensemble de valeurs intellectuelles, philosophiques, littéraires, scientifiques, artistiques, sociales, juridiques, éthiques et spirituelles.

\*\*

La culture intellectuelle de base, au sens humaniste du terme, vous l'avez reçue, Monsieur, au Lycée National de notre bonne ville de Nîmes où plusieurs d'entre nous ont de précieux souvenirs. Elève de notre lycée, vous y avez connu des professeurs éminents. Certains sont aujourd'hui membres résidants de notre Académie et vous les retrouvez ici, avec émotion, comme confrères.

A la fin de vos études secondaires, vous avez passé le baccalauréat ès lettres : latin, grec, philosophie. Vous êtes toujours resté profondément attaché à la richesse d'une culture classique qui plonge ses racines aussi bien dans le fécond terroir de l'hellénisme que dans celui de la latinité, soulignons que cette culture classique ne se prétend pas une spécialité, au sens étroit du terme. Bien au contraire, elle se veut une libre ouverture sur tous les problèmes humains, une aide précieuse pour la formation et l'épanouissement de la personnalité.

Devenu bachelier, vous vous êtes orienté, Monsieur, vers la carrière de médecin vétérinaire. Le choix de cette belle profession s'explique sans doute en partie par votre intérêt passionné pour les animaux, compagnons de l'homme, au premier rang desquels il faut citer les chevaux.

Vous avez fait de solides études à l'Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort. Vous êtes devenu lauréat de cette Ecole bien connue. Vous êtes également lauréat de la Faculté de Médecine de Paris.

\*\*

Vous connaissez bien la ville et la région de Paris. Cependant vous n'avez jamais oublié les liens qui vous unissent à notre région gardoise, à la fois languedocienne et provençale. Vous aimez les terres gardoises proches de la pittoresque Camargue. Dans ces vastes espaces de terre et d'eau au charme un peu mystérieux et sauvage, les petits chevaux blancs et les taureaux noirs des manades mènent parfois la danse des galops effrénés. Ils s'arrêtent ensuite, l'oreille au vent, pour paître en silence sous un ciel de lumière.

Vous m'avez dit, Monsieur, votre amour et votre admiration pour les chevaux, en particulier pour le cheval arabe, pour le cheval camargue, pour les chevaux de course. Vous êtes administrateur de la Société sportive des Courses du Gard.

Vous aimez les chevaux, comme les aiment tous ceux qui connaissent le mystérieux traité de confiance mutuelle et de solidarité qui les unit aux humains depuis des millénaires.

Vous aimez les chevaux et vous aimez aussi les taureaux. C'est parce que vous les connaissez bien depuis votre jeunesse que vous avez choisi comme sujet de votre thèse de médecine vétérinaire : « La corne du taureau de combat ». Vous avez présenté votre thèse à Paris. Le sujet peut paraître aux profanes à la fois très précis et très limité, du moins sur le plan d'une science descriptive. Il n'en est pas moins passionnant comme l'est toute étude objective d'une réalité du monde naturel en général et du monde animal en particulier.

L'étude de la corne du taureau de combat nous ouvre finalement de bien larges horizons. Elle est, sur le plan éthique, une invitation pressante et symbolique à savoir, quand il le faut, « prendre le taureau par les cornes », c'est-à-dire regarder de près toutes les réalités les plus diverses du monde vivant et surtout ne jamais reculer devant les difficultés et les obstacles de l'existence quotidienne.

C'est ce que vous avez fait vous-même, Monsieur. Vos études de médecine vétérinaire terminées, vous vous êtes courageusement placé devant les devoirs immédiats qui vous incombaient. Le plus immédiat était votre service militaire.

\*\*

Ce service militaire a duré vingt-sept mois

Vous avez été envoyé en Tunisie à une époque difficile. Ce pays d'Afrique du Nord sortait à peine d'une longue crise. Il venait d'obtenir l'autonomie interne. Il allait bientôt connaître l'indépendance.

Vos fonctions de vétérinaire militaire ont été certainement fort appréciées. Vous êtes, Monsieur, vétérinaire capitaine de réserve.

De retour de Tunisie, vous voici placé dans le concret de votre service professionnel. L'un des mots-clefs de ce beau service est sans doute celui de « consultation ».

Dans notre langue française, ce mot a un double sens. La consultation est d'abord l'action de consulter un spécialiste. La consultation est ensuite l'action du spécialiste qui donne un avis.

Le mot « consultant » a, lui aussi, une double signification. Le consultant est d'abord celui qui demande un avis à un spécialiste. Le consultant est aussi celui qui donne un avis et des conseils de spécialiste.

Dans vos fonctions de médecin-vétérinaire vous avez été et vous êtes encore bien souvent, Monsieur, à la fois celui qui reçoit des consultants et celui qui est lui-même un consultant apte à donner des avis et des conseils de spécialiste.

Vous avez été, tout spécialement dans vos débuts professionnels, à Bellegarde d'abord, puis à Nîmes, le spécialiste que l'on vient tout naturellement consulter pour examiner et soigner des bêtes malades.

Le vétérinaire est le médecin des animaux.

Jadis, il était surtout, par définition, le médecin des « veterina ». Ce mot latin désigne « les bêtes de somme », en particulier ces précieux compagnons du travail de l'homme que sont les chevaux, les mulets, les ânes, les bœufs et, sous d'autres cieux que les nôtres, les chameaux, les dromadaires et les lamas.

Aujourd'hui, le médecin-vétérinaire a bien élargi son cercle de service. S'il demeure avant tout le médecin des animaux qui vivent au contact de l'homme, on fait aussi appel à lui pour soigner des animaux dits sauvages.

Il va sans dire que, quelles que soient les définitions de sa profession, le vétérinaire est un ami des animaux. Il y a certes une hiérarchie dans cette amitié.

Nous avons déjà souligné, Monsieur, votre attachement aux chevaux et aux taureaux. Vous m'avez dit en confidence

que vous aimez bien les chiens, ces fidèles et touchants amis de l'homme. Vous aimez aussi ces bêtes de troupeau que sont les moutons, les brebis et les agneaux.

Le vétérinaire est bien placé pour connaître ce pacte étrange qui existe entre les bergers, leurs troupeaux et leurs chiens. Ce pacte associe l'instinct mystérieux de l'animal et l'intelligence de l'homme.

Ce ne sont pas là des propos théoriques, mais bien plutôt d'émouvantes constatations de faits qui échappent souvent à notre raison logique. Permettez-moi, Monsieur, de n'évoquer ici que l'un de ces faits. Il me souvient de l'aventure de ces deux bergers qui gardaient leur troupeau de moutons et de brebis sur les pentes herbues d'une hauteur alpestre. Ils s'aperçurent tout à coup que les bêtes se mettaient tout doucement en marche vers l'autre versant de la montagne. Ils lancèrent immédiatement leurs chiens vers le troupeau pour qu'ils remettent promptement les choses en ordre.

Les chiens partirent mais, chose étonnante, au lieu de bousculer et de ramener les moutons, ils les suivirent en les encadrant dans leur retraite. Les bergers ne comprenaient pas. Ils étaient étonnés et scandalisés d'abord. Puis, l'aîné dit à son jeune compagnon : « Il y a certainement quelque chose qui nous échappe. Puisque nos chiens suivent les moutons dans leur retraite, nous n'avons qu'à faire comme eux et à les suivre, nous aussi. » Moins d'une demi-heure plus tard, bêtes et hommes se retrouvaient paisiblement sur les herbages de l'autre versant de la montagne. Tout à coup, un impressionnant grondement se fit entendre. Un glissement gigantesque de rochers, de terre, de blocs de glace détachés d'un glacier, dévala la pente où se trouvait auparavant le troupeau. Cette masse déferlante détruisit tout sur son passage, en particulier un grand chantier alpestre où plusieurs ouvriers furent écrasés et tués. Mystère de l'instinct animal qui pressent à l'avance une catastrophe naturelle là où l'homme n'a rien senti, ni prévu !

Plus inattendu et d'un autre ordre est le récit que vous m'avez fait, Monsieur, de votre dialogue avec une bergère qui vous avait appelé pour examiner et soigner quelques bêtes de son troupeau. Au moment de repartir, vous entendez, à quelque distance, le son d'une clochette. Vous demandez à la bergère si l'une de ses brebis n'est pas en train de s'éloigner. « Oh ! non », vous répond-elle. « Ce n'est pas la clochette d'un mouton que vous entendez. C'est la clochette que j'ai mise au cou de mon jeune garçon. Le pauvre n'a pas l'esprit très vif et j'ai toujours peur qu'il ne s'éloigne trop. Alors, tant que j'entends la clochette, je sais que le petit n'est pas loin. »

\*\*

Si les vétérinaires sont consultés comme médecins d'animaux malades ou blessés, ils sont aussi des « consultants » indispensables dans bien d'autres cas, notamment en ce qui concerne l'état sanitaire des bêtes destinées à la boucherie et la valeur de la viande qu'elles fournissent. En déclarant une viande propre ou impropre à la consommation, le médecin-vétérinaire exerce un important devoir de vigilance sociale et de défense de la santé des consommateurs.

Dans ce domaine, Monsieur, vos responsabilités professionnelles sont particulièrement importantes. Vous êtes délégué régional de la Fédération nationale des exploitants d'abattoirs publics.

Sur un plan plus général, vous avez la compétence d'un zootechnicien connu et apprécié. La zootechnie touche à tous les problèmes concernant la production animale. Dans cette optique, le zootechnicien est consulté sur d'importantes questions de juridiction économique. Vous-même avez été désigné comme expert auprès des tribunaux. On fait appel à vous en cas de litiges sur les espèces animales, en cas d'accidents dont ont été victimes des animaux, en cas de contestations pour les évaluations de dommages subis.

Zootechnicien, ce n'est pas seulement dans notre région

et notre pays que vous êtes un spécialiste connu. Depuis plus d'un quart de siècle, vous avez été engagé dans d'importantes missions ayant trait au développement de l'élevage, à la commercialisation des produits de ce vaste secteur économique.

Comme tout se tient et que le développement de l'élevage animal est lié de près au problème des récoltes agricoles, vous vous êtes tout naturellement intéressé de très près à la réalisation concrète des aménagements nécessaires. Vous êtes, du reste, directeur général de la Société d'aménagements communaux.

Qu'il s'agisse de fourrages, de céréales, de cultures nouvelles, il faut prévoir et discuter techniquement. Et le zootechnicien est bien placé pour rappeler que le problème de la production animale est lié non seulement aux techniques de la production agricole, mais aussi aux progrès de la technique industrielle, par exemple à celle des réfrigérateurs.

\*\*

Permettez-moi, Monsieur, de souligner maintenant le rôle éminent de « consultant international » qui est le vôtre depuis longtemps déjà. Vous avez effectué de nombreuses et délicates missions tant pour le compte de sociétés privées que pour celui de grands organismes internationaux. Vous êtes un expert qui travaille à l'échelle internationale d'une manière très positive. Vous avez une vision très large, très solidariste d'un service que vous accomplissez dans l'intérêt et pour la subsistance de populations très diverses.

Votre programme de « missions », de 1962 à 1989, est particulièrement éclairant et suggestif. Il s'agit moins d'une énumération de dates, de régions et de pays que d'une forme inattendue d'une « invitation au voyage » qu'aucun poète n'aurait pu prévoir. Cette invitation, c'est un médecin-vétérinaire, un homme d'action de la fin du vingtième siècle, qui nous l'adresse ? Et quel programme ? 1962 : l'Espagne —

1963 : l'Amérique latine — 1964 : la Colombie et les Etats-Unis — 1967 : l'Uruguay — 1968 : la Haute Volta — 1969 : la Hongrie, la Roumanie, la Pologne et l'Argentine — 1970 : l'Argentine et les pays de l'Europe de l'Est — 1971 : encore l'Argentine, puis l'Australie et la Nouvelle Zélande — 1972 : l'Australie et l'Algérie — 1973 : l'Algérie et l'Angola — 1974 : l'URSS — 1975 : l'Irak et l'Iran — 1976 : la Chine, un pays amateur de nos taureaux reproducteurs charollais — 1977 : l'Uruguay — 1978 : l'Algérie et le Mexique — 1979 : la Yougoslavie et le Brésil — 1980 : l'Argentine — 1981 : la République Malgache, le Brésil et le Maroc — 1982 : le Soudan et l'Algérie — 1983 : le Brésil — 1985 : l'Equateur — 1989, tout récemment : la Bolivie.

\*\*

Quelle liste impressionnante de pays et de continents visités ! En parcourant ce programme de voyages lointains, je me suis souvenu d'une confidence que vous m'aviez faite. Vous m'avez avoué que si vous aviez une grande affection pour les chevaux et les chiens, vous vous sentiez moins attirés par les chats. Je crois avoir compris pourquoi. S'il faut en croire le poète Charles Baudelaire, le chat, orgueil de la maison, est par excellence un sédentaire. Or, s'il faut en juger d'après vos pérégrinations, vous êtes, Monsieur, le contraire d'un sédentaire. Vous êtes un ami du grand large, des vastes espaces, des voyages au long cours. Vous êtes un humain migrateur. Comme les oiseaux migrateurs, comme les hirondelles, les oies sauvages et les cigognes que leur instinct pousse et dirige vers des terres lointaines et qui reviennent ensuite retrouver le pays momentanément quitté, vous vous dirigez de loin en loin vers l'un ou l'autre coin de la planète.

Vous partez au titre de « consultant international ». Votre migration momentanée a un but bien précis. Elle se veut l'occasion d'un dialogue concret, utile à tous, dans une vision

de respect du prochain, de service fécond, de solidarité humaine, de paix constructive entre les hommes. Vous partez... et puis vous revenez pour la joie de votre famille, de vos collaborateurs dans le travail, et aussi pour la joie de vos amis.

\*\*

Vos amis ! Les membres de notre Académie de Nîmes auront droit désormais à ce beau titre.

C'est en ami que nous vous recevons aujourd'hui dans notre compagnie. Sans doute repartirez-vous, de loin en loin, momentanément, pour un voyage de consultant international. Et puis vous nous reviendrez. Après votre retour, vous nous raconterez vos expériences, vos recherches, vos découvertes et vos contacts. Nous vous écouterons toujours avec un vif intérêt.

En attendant, nous avons dès aujourd'hui l'honneur et le privilège de vous écouter, à cette heure de réception académique. En vous redisant notre fraternel et chaleureux accueil, nous vous assurons de la joie de nos cœurs à vous voir siéger parmi nous.

Mon cher confrère, vous avez la parole. »

*Le discours de M. le docteur Paul Maubon*

« M. le Président,  
M. le Secrétaire perpétuel,  
Mesdames, Messieurs les Académiciens,  
Mademoiselle, Mesdames Messieurs,

Confucius donnait ce conseil :

« Ne parlez jamais de vous : ni en bien car ils ne vous croiront pas, ni en mal car ils en croient déjà plus que vous ne pensez. »

Voici pourtant que vous m'y obligez par votre décision de m'accueillir parmi vous, pour succéder à René André.

En effet, je dois reconnaître que votre jugement est très avantageux pour moi, au vu des titres dont je puis faire état. Je considérerai donc que, si la réception à l'Académie est le plus souvent la consécration de talents reconnus, elle peut aussi, comme dans le cas présent, exprimer un encouragement à exercer son esprit. Je vous suis donc très obligé de la bienveillance que vous me manifestez en m'invitant à équilibrer quelque peu le poids de mes occupations professionnelles, matérielles ou hippiques, par des préoccupations culturelles ou intellectuelles, puisque selon Beethoven : « Les heures qui passent le plus vite sont celles que nous consacrons à occuper notre esprit. »

Je tiens, aussi, à vous exprimer combien je me sens honoré que vous m'ayez jugé digne de siéger parmi vous.

Ce grand honneur se mesure à l'aune du respect et de l'estime que j'ai pour votre Compagnie et pour ses membres à des titres divers :

L'un de mes ancêtres, l'auteur dramatique d'Aigues-Mortes Theaulon, fut membre de l'Académie de Nîmes.

J'ai bien connu le marquis de Lordat, ami de mon grand-père.

J'ai eu M. Pierre Hugues comme censeur, puis comme ami alors qu'il s'intéressait à l'hybridation du maïs dans sa propriété de Manduel.

Je compte parmi vous un parrain persuasif, un parent, un allié, des amis, pères d'amis, gens de Vaunage où je suis né à Clarensac, précisément, des professeurs qui ont sans doute orienté ma carrière vers les sciences naturelles, des érudits qui m'ont aidé à apprécier ma région.

En dépit de cette familiarité, mon émotion eut été difficilement contenue, si je n'avais ressenti dans la bienveillante allocution du président, comme au cours des entretiens que vous avez bien voulu m'accorder, une très grande cordialité et des encouragements chaleureux à ne pas être culpabilisé par la rareté de mes publications, si tant est que

l'on puisse considérer comme telles, une thèse sur la « Corne du taureau de combat » et des relations de missions dans les pays du Tiers-Monde. Mais, trêve de fausse modestie, de peur que vous ne m'appliquiez la fameuse épigramme de Lubin :

« Lorsque Lubin me dit, pour se faire encenser, qu'il n'est qu'un ignorant en l'art de bien écrire, il me le dit sans le penser, je le pense sans le lui dire. »

La réception d'un vétérinaire à l'Académie de Nîmes est un fait sans doute sans précédent en 307 années de studieuse existence de votre Compagnie. Elle témoigne de son électisme et de son universalité.

Vous reprenez ainsi à votre compte, l'acceptation que Pascal, dans ses « Pensées étrangères à l'Apologie », livre III, paragraphe 1, donnait à la devise « Ne QUID NIMIS ». Je cite :

« Il faut qu'on n'en puisse dire, ni il est mathématicien, ni prédicateur, ni éloquent, mais il est honnête homme. Cette qualité universelle me plaît seule. Quand en voyant un homme, on se souvient de son livre, c'est mauvais signe. Je voudrais qu'on ne s'aperçut d'aucune qualité que par la rencontre et l'occasion d'en user. NE QUID NIMIS de peur qu'une qualité ne l'emporte, et ne fasse baptiser. »

Cette illustre devise vous a inspiré, Monsieur le Président, un poème composé à l'occasion de votre propre réception à l'Académie. Mais, si vous me permettez de citer quelques vers, je choisirai, dans votre œuvre, les suivants :

« Ma mère me persuadait  
par sa vie de tous les instants  
que le temps est un beau présent  
et qu'on le trouve en le donnant  
le temps  
d'un jour et de toujours. »

Cet hommage à votre mère, me remplit d'émotion au souvenir de la mienne, qui très tôt et très scrupuleusement,

m'arrachait à mes jeux, pour surveiller mes premières études, pour m'apprendre, par cœur, les réponses en latin qui nous faisaient accéder au rang d'enfant de chœur, et qui n'a cessé de m'exhorter durant toutes mes études.

Mais, votre poème me rappelle surtout le rôle prédominant que joua sa mère dans la vie de l'abbé René André et dans sa vocation qui fut le don total de son temps.

Cette vie commence en 1903, dans un contexte que Zola aurait pu décrire, et dont je tiens les principaux éléments de Mlle André, la sœur toujours fidèle auprès de son frère, que je remercie très vivement, et dont je salue la présence parmi nous.

Ce contexte fut sans doute déterminant dans le déroulement de la carrière de l'abbé André. Son père était mineur de fond, à la mine d'extraction de charbon de Gagnières, commune gardoise et cévenole.

D'un caractère entier et très droit, il ne pouvait supporter les injustices ou les vexations que les mineurs d'alors, en l'absence d'une législation du travail bien établie, devaient parfois endurer. Toujours prêt à prendre la défense du plus faible, du brimé, il était spontanément syndicaliste.

Un jour, au travail, l'accident survient.

Le père de René André, coincé au niveau du bassin, entre deux chariots, fut grièvement blessé, quasiment paralysé, inapte au travail, et de ce fait renvoyé.

Il engagea, alors, un procès contre la Compagnie, ce qui à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ne manquait pas de courage, pot de terre contre pot de fer, et revint chez ses parents à son village natal de Saint-Victor-de-Malcap, dont l'abbé André publiera plus tard l'histoire.

Mais les ressources manquaient et Mme André qui avait déjà eu et perdu quatre enfants durant la période minière de son existence, dut aller se placer à Alès, pour subvenir aux besoins du ménage, laissant son mari aux soins des beaux-parents.

Ce temps des vaches maigres devait s'achever avec deux faits inespérés :

D'abord la santé de M. André peu à peu s'améliore et lui permet de s'adonner à de petits travaux agricoles.

Enfin, fait premier dans les annales des relations mineurs-Compagnie, M. André gagne son procès, se voit allouer des indemnités qui, sans créer l'opulence, permettent d'acheter le mulet, de cultiver les lopins familiaux, et surtout de reconstituer le foyer conjugal à Saint-Victor-de-Malcap. C'est de ces retrouvailles que naquit René André en 1903.

Commence alors l'enfance heureuse rythmée par l'alternance d'une scolarité brillante et de participation aux travaux des champs, pendant les vacances.

Elève de l'école laïque, le jeune René André impressionne son maître qui lui prédit : « Tu seras ministre ». Et de fait, ministre, il le fut, mais ministre de Dieu, pour proclamer selon son expression favorite « les saintes exigences de l'Évangile ».

Muni du certificat d'études, et déjà amoureux des livres, frappé de cette boulimie de lecture qui l'accompagnera toute sa vie, et le conduira naturellement à être le bibliothécaire de l'Académie, il fréquente le cours complémentaire de Saint-Ambroix. Durant cette période d'adolescence, René André a des amis, certes, mais il s'attarde peu dans les jeux et distractions de son âge. Son loisir préféré consiste à accompagner sa mère dans les champs, lisant ou devisant, tandis qu'elle gardait la chèvre. A ces périodes virgiliennes, nous devons les premières qualités de l'abbé André : la simplicité, la connaissance des milieux ruraux, l'attachement aux Cévennes.

En 1919, il obtient le brevet élémentaire, bagage suffisant pour débiter, à seize ans, dans la carrière comme instituteur libre à Ganges. C'est l'époque de l'ouverture du monde, de l'acquisition de la culture, qui durera dix ans, et

que le jeune enseignant mettra à profit pour apprendre, en autodidacte, les langues. Le castillan qu'il possèdera suffisamment pour donner des conférences à Saragosse, traduire le catéchisme à l'usage des petits espagnols immigrés, et, à un degré moindre mais suffisant cependant, pour traduire des textes, l'allemand, l'anglais.

Remarqué par sa culture et sa soif d'apprendre, le maître d'école fréquente alors les bourgeois en vue du pays de Ganges ; il fait de la musique et ne semble pas penser au sacerdoce.

Mais un fait brutal, déchirant, survient : la mort de sa mère. Peu de temps après, René André prévient sa sœur afin qu'elle vienne l'attendre, contrairement à ses habitudes, à la gare. Pourquoi ce changement ?

Parce qu'il veut l'entretenir d'un projet soudain, son désir de devenir prêtre et la gagner à sa cause.

En effet, comment annoncer, même à 25 ans, cette vocation tardive, à un père non pratiquant, qui avait dû céder aux dernières volontés de sa propre mère, pour laisser sa femme élever leurs enfants selon ses convictions religieuses ?

Et de fait, la première exclamation du père fut en ce patois local, que l'abbé emploiera durant toute sa vie, la suivante : « Seis vengu simple ! »

Lui qui venait de dénicher, grâce à ses relations locales, une place de comptable pour son fils à la mine de Saint-Ambroix, lui, qui avait une dette d'honneur envers les communistes, les seuls qui aient défendu son dossier contre la Compagnie, ne pouvait imaginer être confronté à une pareille situation. Mais avec le temps, l'influence de la sœur, la volonté manifestée, le père cède et René André entre en 1929 au Séminaire de Nîmes. Il a 26 ans ; il faudra encore vaincre les réticences du père, pour que la famille vienne s'installer à Nîmes, quitter les Cévennes avec poules et lapins.

Puis, peu à peu, le père s'adoucit, se met à pratiquer et,

fier des résultats de son fils, lui dit finalement avant l'ordination, en 1935 : « T'achetarai toun libre », son Bréviaire.

Alors commence le Ministère, d'abord dans les Cévennes, vicaire à Sumène, puis curé d'Aulas jusqu'en 1943. De cette époque, date la parution du premier article : « Message de saint Jean de la Croix aux hommes d'aujourd'hui », qui témoigne déjà de l'orientation de son Ministère, tourné vers les hommes de ce temps et qui s'inscrira dans la ligne proposée par Jean XXIII, lors du Concile.

L'abbé André qui avait partagé un repas avec le futur pape, alors nonce apostolique à Paris, adhèrera d'ailleurs totalement aux conclusions du Concile Vatican II.

Il est ouvert aux idées nouvelles, mais, sans exaltation, raisonnable, qualités qu'il attribuera textuellement à Fabre d'Olivet, ce Gangeois méconnu, auquel il consacra une monographie en 1986.

Nommé, en 1943, curé de Calvisson, il découvre la mentalité des gens du pays bas, leurs coutumes dont les courses de taureaux. Un jour d'été 1944, les Anglais, maîtres du ciel, viennent mitrailler le public qui assistait à la course de taureaux dans les arènes adossées à l'église qui me servit d'abri. L'abbé André me donna ainsi une première fois l'hospitalité, avant de me céder ce fauteuil.

A Calvisson, l'on se souvient encore de l'abbé André, dont la culture, tout à la fois simple et chaleureuse, émerveillait les enfants du catéchisme, et intéressait même les mauvais élèves, à qui il donnait des cours de rattrapage dans de nombreuses disciplines, tel un véritable précepteur. C'est, à ce moment là, que s'épanouit la principale caractéristique de son Ministère : la pédagogie religieuse.

Dans ce but, il fait d'abord œuvre de bâtisseur en négociant l'attribution d'un terrain et la construction d'une salle paroissiale pour y rassembler et y instruire. Et, surtout, il adapte l'enseignement aux besoins de la jeunesse actuelle, et fait œuvre de vulgarisateur des écritures, en composant

un catéchisme moderne et dépoussiéré, en collaboration avec sa sœur : « Avec Jésus vers le Père ».

Les deux articles qu'il publie alors dans les Cahiers de l'Éducateur, sous les titres :

- « La pensée de Dieu et du Ciel chez les jeunes »,
- « Dieu et le Ciel dans le monde psychologique de la jeunesse »,

traduisent à la fois son inclination vers les jeunes et son élévation de pensée.

Mais, avant d'enseigner, il faut retenir l'attention et, en cela, il excellait, car il était d'un abord très facile et il se montrait bavard à ses heures. Lui, qui se plaisait à noter que saint Hilaire était selon saint Jérôme « le Rhône de l'éloquence », ne peut-il être qualifié de « Gardon de l'éloquence cévenole » ?

Il poussait même le goût des contacts jusqu'à fréquenter les cafés, et à ne point s'en cacher, car c'est en ces lieux qu'il pensait pouvoir plus facilement rencontrer l'autre, pour lui son prochain.

Après Calvisson, l'abbé André fut nommé à Marguerites, avant de prendre sa retraite en 1975. Il s'attacha à cette ville et particulièrement à la zone rurale des mas et des maraichers dont il était chargé, au point d'en écrire l'histoire publiée en 1983.

Déjà membre, non résidant, il fut reçu à l'Académie de Nîmes en 1977 et y consacra beaucoup de son temps. Il ne cessa jamais de lire ni d'écrire.

L'histoire de Saint-Hilaire-de-Brethmas, publiée après sa mort, vient couronner une œuvre littéraire abondante. Celle-ci se compose d'une part de publications religieuses et, d'autre part, de travaux consacrés à la biographie, à l'histoire, à la géographie locale, anciennes et modernes.

Tous ses ouvrages sont écrits dans le style naturel dont Pascal disait :

« Quand on voit le style naturel on est tout étonné et

ravi, car on s'attendait de voir un auteur et on trouve un homme. »

Le style de René André est donc simple, dépouillé, au service de l'efficacité et de la précision, tel celui de Boileau qui disait de lui-même :

« Et mon vers, bien ou mal, dit toujours quelque chose. »

En effet, les œuvres de René André, qui n'a jamais oublié sa vocation première d'enseignant, sont écrites pour instruire et non pour ajouter à la gloire de son auteur, homme modeste qui se préoccupait surtout d'écrire des livres nécessaires. S'agissant de Guillaume de Nogaret, vaste sujet, il précise lui-même : « Notre dessein est plus simple : il s'agit de voir comment ce Languedocien, né à Toulouse, fut amené à s'installer dans cette partie du Languedoc où se trouvent Nîmes, Calvisson et la Vaunage. »

Le plan de son ouvrage sur Saint-Hilaire de Brethmas reprend de façon pédagogique, pour chaque période historique, le même plan : la vie municipale, la vie scolaire, la vie quotidienne, la vie religieuse. Autant de sujets qui l'intéressent. A travers le choix des sujets perce la personnalité de l'écrivain. On y décèle, outre les lieux géographiques (Vaunage, Cévennes, Vistrenque), où s'est déroulée la vie de l'auteur, des analogies très frappantes avec ses personnages :

— Raymond Lulle, comme lui, est un éducateur,

— l'abbé Sauvage est l'auteur d'un dictionnaire languedocien-français,

— Sur Antoine Fabre d'Olivet, l'abbé André note qu'il était polyglotte, témoin de son temps, créateur d'un mot occitanique et défenseur de la langue d'Oc, qu'il apprit, comme lui, de sa mère.

— L'abbé Jan-Baptiste Favre était un écrivain occitan qui relate des histoires de Vaunage, mais s'intéresse aussi à l'action de Las Casas, en faveur des Indiens, c'est-à-dire des opprimés. René André lui attribue les qualités qui furent les siennes lorsqu'il écrit dans son étude sur Favre publiée en 1987 :

« Anti-colonialiste, il témoigne de son souci de partager les idées de son temps lorsqu'elles répondent aux siennes et sont compatibles avec son Ministère. » « Au nom du bon sens et de la charité chrétienne, il se trouve d'accord avec les philosophes du siècle des lumières pour stigmatiser la conduite fanatique des Espagnols dans la conquête et l'exploitation du Nouveau Monde. »

— Quant à Saint-Hilaire, il avait aux yeux de l'abbé André « un grand rayonnement pastoral renforcé par une grande activité littéraire » ; il proclamait « la nécessité d'honorer Dieu par une grande activité littéraire ».

Deux phrases qui résument la biographie de René André et qui auraient pu lui servir d'épithète.

La vie, le ministère de René André, ainsi que ses œuvres littéraires, par leur abondance et leur érudition nous rappellent à une grande modestie. Cette qualité, non seulement est à la base de toute recherche philosophique depuis le « ce que je sais, c'est que je ne sais rien » de Socrate, mais également, de toute recherche scientifique, depuis Descartes et sa table rase.

Or, il m'est agréable de considérer qu'en m'accordant le crédit de scientifique, c'est, à travers son représentant, la Médecine Vétérinaire, science à part entière, que vous avez souhaité honorer à l'Académie de Nîmes. Je me permettrai donc de vous en exposer les principales étapes. L'histoire de cette science, relativement récente, débute sous le règne de Louis XV, en 1762, grâce à Bourgelat, qui crée la première école vétérinaire du monde, à Lyon. Une nouvelle Ecole royale vétérinaire sera fondée deux ans plus tard, à Paris d'abord, puis transférée à Alfort, au confluent de la Seine et de la Marne.

Le mot d'Alfort évoque aussitôt pour moi la mémoire de mon Maître, le professeur Clément Bressou, qui fut directeur de l'Ecole d'Alfort pendant plus de vingt ans et président de l'Académie des Sciences.

Protecteur de la nature, fondateur de la réserve de Camargue, aficionado éclairé et, à ce titre, souvent présent à Nîmes, ville qu'il chérissait, il fut président de mon Jury de thèse. A Alfort, il fut le fondateur de la première académie que j'ai fréquentée et dont je sois digne, si l'on admet le septième sens du terme, selon Littré : « Ecole d'Equitation ». Autant de raisons pour que je lui adresse, à titre posthume, cet affectueux hommage.

A sa création, la Médecine Vétérinaire, qui n'est encore que l'art vétérinaire, issu de la Maréchalerie, se consacre exclusivement au cheval en dépit de son étymologie : vétérinariarius : bête de somme.

Venu d'Asie, aux mains des Sumériens, 2.000 ans avant Jésus-Christ, présent dans la frise du Parthénon, dont une reproduction orne la cour d'honneur de notre lycée, à Rome dans le cirque, dans les croisades et toutes les guerres, sur tous les chemins de nos régions, le cheval a accompagné l'homme dans toutes les Civilisations méditerranéennes, dans toutes ses conquêtes.

Son usage, pour le transport et les travaux des champs s'est répandu avec l'apparition de la ferrure à Byzance aux environs de l'an 900, et, un siècle plus tard, du collier d'attelage. Colbert, reconnaissant des services qu'il rend, s'attache à son amélioration et crée l'Administration des Haras. Car, de la qualité du cheval, dépend le succès des armées. Les premières écoles vétérinaires seront donc des écoles militaires. La principale discipline enseignée, alors, était l'anatomie, science descriptive qui peut être un art comme le prouve Fragonard, directeur de l'école et cousin germain du peintre. Il est illustre lui-même pour ses écorchés fameux dont « Le Cavalier à cheval », « Le Lama », véritables chefs d'œuvre conservés à la bibliothèque de l'Ecole, et remis à la mode avec la sortie récente du film « Les deux Fragonard ».

Ce n'est que dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que les autres sciences, comme la physiologie et la thérapeuti-

que, acquièrent leurs lettres de noblesse, grâce à la collaboration des vétérinaires et de Claude Bernard, auteur des fameuses « Leçons de Physiologie expérimentale ».

Dès 1866, les recherches de Pasteur, sur les maladies des vers à soie, après les études sur le vin, établissent le mécanisme de la contagion et jettent les bases de la pathologie des maladies infectieuses. Il faut reconnaître que Pasteur, après la publication de sa « Théorie des germes et son application à la Médecine et à la Chirurgie » trouva à Alfort des défenseurs et un concours qu'il ne rencontra pas aussitôt dans d'autres milieux. La réputation d'Alfort, dans la banlieue parisienne, doit sans doute beaucoup à la contribution des vétérinaires de cette école à l'œuvre pastoriennne. Notons, en bon fils de viticulteur, que l'un des commandements de Pasteur aux membres d'une mission composée de vétérinaires et envoyée par lui en Egypte pour y étudier l'épidémie cholérique était « l'usage en arrivant des conserves de vin ».

Agréable prophylaxie, antérieure à la vaccination.

De nos jours, le sigle B.C.G. est connu de tous. Mais, l'est moins, le nom des savants correspondant à ces initiales. Pourtant Calmette, le médecin, et Guérin, le vétérinaire, illustrent parfaitement le succès des relations entre médecine humaine et médecine vétérinaire. Grâce à cette collaboration, à la fin du siècle, toutes les disciplines médicales disposent de leur propre chaire :

— La pathologie, la parasitologie, la bactériologie permettent de diagnostiquer la plupart des maladies infectieuses. Certaines sont définitivement éradiquées, d'autres sont qualifiées de maladies de l'Avenir, d'autres, enfin dans le domaine de la virologie ou de la cancérologie, très présentes chez les animaux domestiques, restent encore à découvrir. Une nouvelle génération de maladie apparaît avec les progrès de la zootechnie dont le programme essentiel est l'amélioration de l'exploitation des animaux domestiques, de

leurs caractéristiques, de leurs productions, viandes, lait, laine..., notamment par la sélection.

Déjà, l'importation des mérinos espagnols au XVIII<sup>e</sup> siècle pour la production de laine en vue de l'industrie textile, puis l'introduction dans nos élevages des races anglaises pour satisfaire à l'anglomanie à la mode, avaient ouvert le champ d'action vétérinaire en faveur des animaux de la ferme.

Mais la production de viande de boucherie était autrefois délaissée. Les pauvres n'avaient pas le moyen d'en consommer et les riches préféraient le gibier et le poisson.

Au XX<sup>e</sup> siècle, les goûts changent avec l'arrivée de la société de consommation qui sera l'âge d'or de la médecine libérale.

Certes, la motorisation précipite le déclin du cheval, mais en revanche favorise, notamment à partir des années 1960, l'industrialisation de l'élevage. Des espèces comme le porc et la volaille, productrices de viandes blanches, mais jusqu'ici reléguées dans la basse cour familiale, font l'objet d'un élevage intensif. L'animal devient une machine à produire, un animal alambic, qui transforme les matières premières préparées par l'industrie de l'alimentation animale, en lait ou en viande. La profession vétérinaire, devenue pluridisciplinaire doit s'adapter aux évolutions de la société agricole contemporaine. Le vétérinaire libéral est toujours pathologiste, chirurgien, gynécologue, etc., mais les soins individuels perdent peu à peu du terrain, au profit d'une médecine collective et préventive ; celle-ci est encouragée et partiellement financée par l'Etat, conscient des pertes économiques dues aux grandes maladies du cheptel qui, en 1960, représentaient encore 10 % du revenu national agricole.

En même temps, la recherche de rendements toujours plus élevés provoque la généralisation de l'insémination artificielle ; les recherches en matière de génétique débouchent sur des applications courantes, comme le transfert

d'embryons, l'exportation de sperme et d'embryons, les manipulations génétiques.

Parallèlement, le développement du vaste secteur industriel de l'alimentation animale, utilisateur d'antibiotiques, d'hormones, d'anabolisants, n'est pas sans répercussion sur la diététique de l'homme. Certes, les Services d'inspection vétérinaire sont chargés des contrôles et de la surveillance des produits d'origine animale. Mais, les récentes affaires de veaux aux hormones prouvent que l'équilibre est difficile à réaliser entre les impératifs de l'économie de l'élevage d'une part, et la défense des intérêts du consommateur d'autre part, consommateur dont l'organisation en comités de défense est un phénomène social récent.

Autres phénomènes sociaux : l'irruption dans la vie contemporaine et dans toutes les classes de la société des animaux de compagnie et la banalisation de leurs soins. La France, pour 55 millions d'habitants, compte 9 millions de chiens et 7 millions de chats. Leur présence est constatée dans 53 % des foyers, ce qui constitue un record mondial. Les vétérinaires sont donc concernés par ce phénomène de commensalisme qui modifie le comportement de l'opinion publique. Les associations de défense des animaux poussent le gouvernement à légiférer. L'animal de compagnie fait l'objet d'émissions radiophoniques et télévisées, et suscite la création de listes pour les prochaines élections européennes.

Ce mouvement d'affectivité envers l'animal se traduit aussi par un regain de faveur pour le cheval, base de l'industrie des courses, mais aussi participant des jeux de polo, horse-ball, de concours hippiques, de randonnées, d'abrivados, des bandidos, etc.

La relation très étroite homme-animal que M. le Président a évoqué avec tant de délicatesse culmine dans de nouvelles sciences :

- l'éthologie ou science du comportement des animaux,
- la zoothérapie : l'effet Karcher est la traduction chez

le patient des effets heureux, et notamment d'une baisse de tension artérielle, provoquée par la présence de l'animal favori. Nombreuses sont les expériences de rééducation par l'équitation. Une nouvelle génération apparaît de maisons de retraites, conçues en fonction de l'accueil de l'hôte et de son animal de compagnie.

Enfin, la reconnaissance de la faune comme partie intégrante du patrimoine de l'humanité, comme facteur d'équilibre biologique, comme élément de notre environnement et le souci de sa conservation sont une préoccupation de notre temps, comme le reconnaîtront mes amis membres de la Commission départementale des Sites.

L'évolution rapide de la médecine vétérinaire et la variété des domaines qui la concerne ne vont pas sans poser des problèmes d'éthique, puisque la mode veut que l'on ne parle plus de morale, bien que les deux termes soient presque synonymes : par exemple, l'activité économique, simple moyen, s'exerce-t-elle bien conformément à sa finalité, qui est le service de l'homme ?

Plus précisément, les manipulations génétiques, l'utilisation de produits chimiques et biologiques dans l'alimentation animale, simples applications du progrès des connaissances, ne feront-elles pas l'objet d'extrapolations dangereuses ?

Enfin le coût de l'animal de compagnie, supérieur au produit national brut par habitant des pays pauvres, n'est-il pas l'objet de scandale, alors que la faim sévit dans le monde ?

Heureusement, les vétérinaires essaient d'apporter leur contribution à la lutte contre la faim, en tentant de combler le déficit en protéines animales, responsables des carences majeures.

Leur action s'exerce dans les pays appelés autrefois sous-développés et aujourd'hui, par euphémisme, en voie de développement, en dépit du fait que certains d'entre eux,

tel le Pérou par exemple, sont, hélas ! en voie de sous-développement.

Les rendements des productions animales y sont dérisoires, comparés à ceux des pays les plus avancés. Les grandes épizooties, telles que peste, rage, fièvre aphteuse, y sévissent encore. L'écart est vertigineux entre les techniques occidentales de pointe, appliquées aux animaux de compagnie ou de luxe, et la totale méconnaissance des apports élémentaires des sciences agronomiques, vétérinaires et zootecniques en d'autres lieux. Vaste champ d'action pour le vétérinaire qui se doit d'être un véritable « missionnaire du progrès », quel que soit son statut :

- membre des organisations caritatives,
- vétérinaire fonctionnaire de l'Institut de médecine vétérinaire des pays tropicaux,
- attaché aux grandes organisations internationales, telles que l'organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture, plus connue sous le nom de F.A.O., la Banque mondiale...

C'est en qualité de consultant de ces organismes que j'ai pu rencontrer des civilisations encore exclusivement basées sur l'élevage, Nouers et Dinkas du Haut-Nil, Peuls du Sahel, populations des confins amazoniens ou des étendues patagiques.

La solution, pour eux, ne consiste pas à déverser sporadiquement quelques poignées de dollars, mais plutôt à leur apprendre à tirer parti de leurs ressources. En effet, le nombre de projets de développement, qui se sont transformés en échecs, est considérable, par manque de formation des hommes, à qui on a donné le poisson, alors qu'on aurait dû leur apprendre à pêcher.

Je pense que cette orientation d'une profession aurait eu l'aval de l'abbé André, car les besoins, en matière de formation et d'enseignements, sont immenses. Les efforts conjugués des enseignants, des scientifiques, des médecins,

des ingénieurs, des architectes, des vulgarisateurs, des vétérinaires, sont indispensables pour tenter de vaincre le sous-développement, tant il est vrai, selon le mot d'Einstein repris par Malraux que « le mot progrès n'aura aucun sens si longtemps qu'il y aura des enfants malheureux ».

Hélas ! ce temps risque de durer. Alors, pour conclure sur une note plus optimiste, disons avec Prévert : « Il faudrait essayer d'être heureux, ne serait-ce que pour donner l'exemple ». Je l'ai été particulièrement en cet instant, grâce à votre présence et votre attention, dont je vous remercie. »

Le nouveau membre résidant reçoit alors les félicitations de ses amis et des membres de la Compagnie, après quoi la séance se termine à 18 h 20.

---

Achévé d'imprimer en octobre 1989  
sur les presses de l'imprimerie Bené,  
12 c, rue Pradier, 30000 Nîmes.

Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 1989.

Le Gérant : Jean-Charles Lheureux.

Nouvelle série

N° 106

BULLETIN  
TRIMESTRIEL  
DES SÉANCES

DE

L'ACADEMIE DE NIMES

3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Trimestres 1989



ACADEMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES

1990

BUREAU DE L'ACADEMIE  
pour le 4<sup>e</sup> trimestre 1989

---

*Président d'honneur* : M. Jean-Louis DUFEIGNEUX, préfet  
du département du Gard.

*Président* : M. le pasteur René CHATEAU.

*Vice-président* : M. le chanoine Charles FAYOLLE.

*Secrétaire perpétuel* : M. le bâtonnier Jean MENARD.

*Secrétaire adjoint* : M. Félix VILLENEUVE.

*Trésorier* : M. Pierre CLAVEL.

*Trésorier adjoint* : M. Georges SAPEDE.

*Bibliothécaire* : M. Christian LIGER.

*Bibliothécaire adjoint* : M. Victor LASSALLE.

*Archiviste* : Mme Christiane LASSALLE-GUICHARD.

---

Tous les envois de fonds doivent être faits au compte  
courant postal : Montpellier 136-63, Académie de Nimes,  
16, rue Dorée, 30000 Nimes.

Les revues et publications doivent être adressées au  
siège de l'Académie : 16, rue Dorée, 30000 Nimes.

S O M M A I R E

FAITS ACADEMIQUES

Hommage de l'Académie à la mémoire de Lucie Mazauric et d'André Chamson (août 1989) .....	159
Passation officielle de pouvoir entre M. Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel démissionnaire, et M <sup>e</sup> Jean Ménard, nouveau secrétaire perpétuel ....	164
Décès de Mme Villeneuve, épouse de M. Félix Villeneuve, membre résidant ... ..	173
Décès de la belle-sœur du docteur Lucien Simon, membre résidant .....	173
Décès du Révérend Père Martin, membre non résidant.	177
Election de M. Pierre Fabre, en qualité de membre résidant .....	178
Election de M. Alain Girard, en qualité de membre non résidant .....	178
Election de quatre correspondants : M. le docteur Pellet, Mme Molines, M. Chareyre, M. Lamy ....	178
La bibliothèque municipale de la Grand'Combe, installée dans le Centre culturel André Chamson, portera le nom de M. Aimé Vielzeuf, membre résidant . .	181

Compte rendu par le secrétaire perpétuel de la visite effectuée par trois membres résidants à l'Académie des Sciences morales et politiques de Paris .. .... 181

COMMUNICATIONS

Vendredi 6 octobre 1989 :

— Communication de M. le professeur René Bosc, membre résidant, sur : *L'amitié de François Boissier de Sauvages, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier, et de Pierre Baux, médecin nimois* .. .... 166

Vendredi 20 octobre 1989 :

— Lecture par M. Robert Debant, membre résidant, d'une lettre de M. Georges Joly, fils de M. Denis Joly, musicien et poète nimois, directeur du Conservatoire de Musique de Nîmes, décédé en 1979 .. .... 171

— Communication de M. le professeur André Nadal, membre résidant, sur : *La jeunesse d'Edgar Tailhades* .. .... 171

Vendredi 3 novembre 1989 :

— Causerie à la Chambre d'Agriculture, sur : *La Petite Camargue dans nos mœurs tauromachiques*, par M. le bâtonnier Fontaine, membre résidant .. 173

— Compte rendu par M. le professeur René Bosc, membre résidant, de l'ouvrage de M. Pierre Fabre, membre résidant, intitulé : *Du Gardon à l'Ardèche*, préfacé par M. le professeur Dupré .. .... 174

- Communication de M. Joachim Durand, membre résidant, sur : *La Baronne de Krüderer* ..... 174

Vendredi 17 novembre 1989 :

- Communication par M. le docteur Lucien Simon, membre résidant, sur : *Bernard Lazare, le méconnu* 178

Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 1989 :

- Communication par M. le docteur Edouard Drouot, membre résidant, sur : *La Casernette, caserne des passagers à Nîmes* ..... 181

Vendredi 15 décembre 1989 :

- Communication par M. Alain Nicolas, correspondant, sur : *L'évolution de l'agriculture à Cabrières de 1850 à l'an 2000* ..... 187

HOMMAGE, AU COL DE LA LUZETTE, A LA MEMOIRE  
DE LUCIE MAZAURIC ET D'ANDRE CHAMSON

Le 12 août 1989, a eu lieu la cérémonie annuelle d'hommage à la mémoire de Lucie Mazauric et d'André Chamson.

Un parent des Chamson a, d'abord, lu sur la tombe une lettre de Frédérique Hébrard s'excusant de ne pouvoir être présente.

On notait, dans l'importante assistance, entre autres, les académiciens nimois René Bosc, Joachim Durand, André Dupuis, Armand Brunel, Charly-S. Jallate, Joseph Artaud. Présents, également, MM. Francis Vidal, Pierre Fabre et Jean-Claude Lamy.

Parmi les excusés : M. Francis Cavalier-Bénézet, conseiller général et maire de Valleraugue.

Le majoral André Dupuis, président de la Société félibréenne « La Tour Magno », capitaine-adjoint de la Nacioun Gardiano, a rappelé, en lengo nostro, les raisons qui militent en faveur du maintien de cette cérémonie annuelle d'hommage.

Après lui, Joachim Durand, ancien président de l'Académie de Nîmes, a lu, sur la tombe, quelques passages des écrits de notre illustre compatriote, relatifs au massif de l'Aigoual et, plus particulièrement, au col de la Luzette (passages extraits, pour la plupart, du livre *L'Aigoual*, publié par Chamson en 1930).

Suivant la tradition, un repas amical a ensuite réuni les participants à la cérémonie dans le principal restaurant de Valleraugue, localité que surplombe le col de la Luzette.

SEANCE DU 6 OCTOBRE 1989

La séance est ouverte à 16 h 30, sous la présidence de M. le pasteur René Château.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. André Nadal, M. Jean Roger, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Jean Larmat, M. Félix Villeneuve, M. Victor Lassalle, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. le docteur Jean Lauret, M. Jean-Charles Lheureux, M. le pasteur Aimé Bonifas, M. le chanoine Charles Fayolle, M. Christian Liger. Mme Christiane Lassalle-Guichard, M. le professeur René Bosc, M. Marc Chausse, M. le docteur Lucien Simon, M. Georges Sapède, M. le bâtonnier Jean Ménard, M. Pierre Clavel.

Sont excusés : M. Henri de Regis, M. Robert Debant, M. Louis Durteste, M. le bâtonnier Jean Goujon, M. le docteur Paul Maubon.

M. le Président évoque tout d'abord le souvenir de la terrible catastrophe du 3 octobre 1988 et l'immense élan de solidarité de toute une ville :

Chères consœurs, chers confrères,

Après la dispersion des mois d'été, nous voici à nouveau réunis dans la belle salle des séances de notre hôtel de la rue Dorée.

Mes premiers mots seront pour rappeler que notre chère cité nimoise vient d'évoquer avec émotion et recueillement le souvenir de la terrible catastrophe naturelle qui s'abattit sur elle le lundi 3 octobre 1988. Une pluie diluvienne pendant plusieurs heures. Routes et rues envahies par d'immenses vagues d'eau boueuse semant sur leur passage la destruction, les ruines, l'angoisse et parfois la mort. Nous ne pouvons que redire ici la part que notre Académie de Nîmes a voulu prendre à la peine de tous les éprouvés. En de telles circonstances, les humains ressentent humblement leur fragilité devant les grandes forces de la Nature, mais ils comprennent mieux sans doute la valeur et la force de la grande loi de solidarité, de la main tendue fraternellement à la main du prochain, du cœur qui s'ouvre à la souffrances des autres.

La solidarité ! Ce n'est pas seulement au jour des orages inattendus qu'il faut essayer de la vivre dans le concret du service d'entraide et dans la sérénité d'une espérance qui renouvelle notre courage et ranime en nous la flamme de la confiance et de la fraternité.

La solidarité ! Nous devons aussi la vivre dans notre vie de tous les jours. De ce point de vue et au départ d'une nouvelle période de travail académique, je voudrais en votre nom assurer de notre vivante sympathie les familles de ceux de nos membres décédés depuis le début de cette année. Je redis aussi notre affectueuse solidarité à tous ceux de nos membres qui ont des inquiétudes pour la santé d'un être cher, sans oublier tous ceux qui sont eux-mêmes frappés par des épreuves de santé qu'ils supportent avec courage. A ce propos, je voudrais en ce jour adresser de votre part une pensée de vivante solidarité à deux de nos vieux amis malades que j'ai visités récemment : Mlle Alice Fermaud, ancienne présidente de l'Académie, et M. Henri de Régis, l'un de nos doyens.

La solidarité ! Il est évident que nous devons la vivre aussi aux heures de lumière et partager aussi les joies de

tous nos amis de l'Académie. Nous saluons, en particulier, la récente naissance d'un fils au foyer de M. Christian Lacour, correspondant de l'Académie, libraire et éditeur.

La solidarité ! Permettez-moi de souligner que, dans la vie de notre Académie de Nîmes, elle se veut associée à la liberté humaine la plus profonde et qu'elle se veut donc opposée à toute intolérance partisane. Cela ne nous empêche pas de reconnaître que l'Académie a une place et une vocation dans notre pays et en particulier dans le département du Gard. D'après nos statuts académiques, M. le Préfet du Gard est « *ès qualités* » président d'honneur de notre compagnie. Dans cette optique, nous avons adressé au nouveau préfet du Gard, M. Maurice Joubert, à l'occasion de sa prise de fonctions, le 11 septembre, nos vœux respectueux et chaleureux pour la nouvelle étape de sa route de service. Dans sa lettre de réponse, M. le Préfet nous a écrit : « Je sais le rôle éminent joué par votre Académie dans la défense du patrimoine culturel du Gard et vous assure de mon appui. »

Chères consœurs, chers confrères,

Vous avez reçu le calendrier de nos séances ordinaires pour le trimestre d'octobre à décembre 1989. Ce calendrier est susceptible de compléments ou de modifications. Nous remercions de leur travail les membres de la Commission du programme et en particulier le rapporteur, notre ami M. Victor Lassalle.

Je vous signale qu'en ce qui concerne la deuxième séance du mois d'octobre, celle du vendredi 20, nous aurons avant la communication de M. André Nadal sur la jeunesse d'Edgard Tailhades, une très brève notice sur la vie et l'œuvre de Denis Joly, compositeur de mérite, directeur du Conservatoire de Nîmes de 1935 à 1962. Cette notice sera présentée par notre confrère et ancien président M. Robert Debant. M. Debant est retenu aujourd'hui par une commission qui se réunit au Conseil général. Il m'a prié d'excuser son absence.

Je voudrais signaler à l'avance qu'avant la séance ordinaire du vendredi 20 octobre, nous aurons à 15 h 30 une très importante réunion du Bureau de l'Académie et du Groupe des anciens présidents.

Il est temps maintenant de rappeler que nous avons aujourd'hui 6 octobre à notre programme une communication du professeur René Bosc, membre résidant : « A propos du septième centenaire de l'Université de Montpellier. L'amitié fidèle de François Boissier de Sauvages, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, et de Pierre Baux, médecin nimois ».

Avant cette communication, nous avons maintenant à l'ordre du jour la passation officielle de pouvoir entre notre ami M. Jean-Charles Lheureux, secrétaire perpétuel démissionnaire pour motifs de santé, et son successeur notre ami Me Jean Ménard, élu nouveau secrétaire perpétuel à la séance du vendredi 16 juin 1989.

Je vais donc donner la parole à M. Jean-Charles Lheureux (pour le compte rendu de la séance du 16 juin et) pour le message qu'il désire nous adresser aujourd'hui. M. Lheureux sait l'affection reconnaissante que nous lui portons tous pour le travail qu'il a accompli parmi nous comme secrétaire perpétuel, avec conscience et distinction. Nous sommes heureux de savoir qu'il reste parmi nous, sa présence nous sera précieuse.

Après l'avoir écouté et lui avoir manifesté notre gratitude, nous entendrons le message de Me Jean Ménard au moment où il prend officiellement ses fonctions de nouveau secrétaire perpétuel. Me Ménard sait qu'il pourra compter sur la confiance et le soutien actif de tous les membres de l'Académie de Nîmes.

\*\*\*

Après avoir brossé un rapide tableau des manifestations prévues pour la fin de l'année 1989, M. le pasteur Château procède aux formalités de passation des pouvoirs entre M. Jean-Charles Lheureux et Me Jean Ménard, élu secrétaire perpétuel le 16 juin 1989.

La parole est à M. Jean-Charles Lheureux :

Vous conviendrez, sans doute, mes chers confrères, que le feuilleton de mon passage dans le cadre de réserve s'est prolongé assez longtemps pour je n'y ajoute pas un nouveau chapitre oratoire.

Tout a été dit, ou presque..., sur les raisons de ce transfert de flambeau. Et les paroles que je viens d'entendre — non sans quelque confusion — m'apparaissent teintées de beaucoup d'indulgence.

En fait, si l'on doit parler de gratitude, c'est moi qui suis redevable à l'Académie pour l'expérience irremplaçable dont elle m'a permis l'accomplissement.

Entendons-nous bien ! Le secrétariat de notre Compagnie n'est pas ce que Mallarmé nommait : « L'extase alanguie et pure des Séraphins... ».

La fonction, si elle est moins stressante que celle, par exemple, du P.D.G. actuel de la firme Peugeot, génère quelques soucis, et un certain travail que j'ai partagé, dois-je l'avouer ?, tout naturellement avec mon épouse.

Mais elle a l'avantage, cette fonction, de s'exercer au sein d'un cénacle d'exceptionnelle qualité, au bénéfice d'une élite. Si bien que, depuis 1986, année où les dossiers de M. Pierre Hugues m'ont été confiés, j'ai pu apprécier tout ce que cet Hôtel accueillait de beaux esprits et de personnalités généreuses, courtoises et de profonde culture.

Les circonstances ont voulu que je puisse mesurer plus particulièrement les qualités des quatre présidents aux côtés desquels j'ai siégé successivement. Quatre excellents présidents qu'il m'est agréable de remercier aujourd'hui publi-

quement, avec chaleur : le docteur Jean Lauret dont l'expérience me fut si précieuse ; M. Robert Debant, à l'érudition raffinée ; M. le pasteur Aimé Bonifas, qui fut le premier à connaître mes inquiétudes ; et, enfin, M. le pasteur René Château dont la bienveillance m'a facilité la poursuite d'activités chaque jour plus contraignantes.

D'autre part, je serais particulièrement ingrat si je ne témoignais pas de l'aide si appréciable que m'apportèrent M. et Mme Lassalle, mon ami Jean Ménard, ainsi que les membres du bureau et des diverses commissions.

Je pourrais nourrir une certaine mélancolie à la perspective de prendre de la distance avec un tel capital d'excellents souvenirs. Mais, bien au contraire, ce m'est un réconfort de penser que mes successeurs M. le Bâtonnier et Mme l'Archiviste œuvreront plus efficacement que moi à la pérennité de notre chère Académie.

Ayant eu l'honneur d'inscrire mon nom après ceux de personnages tels que Trélis, Nicot, de Clausonne, Liotard, Reinaud, Lacombe, pour ne citer qu'eux, et de succéder à Pierre Hugues, je pense que, sans excessifs regrets, je peux adapter à mon cas particulier le « NE QUID NIMIS » qui nous accueille au seuil de cet Hôtel et qui inspira si joliment notre président-poète.

La mauvaise conscience que j'avais ressentie à l'idée d'abandonner prématurément un mandat à l'échéance généralement plus lointaine s'est dissipée quand nos archives m'ont appris que, précédemment, deux secrétaires « *perpétuels* » avaient passé le témoin avant l'heure : il s'agit de l'abbé Azaïs en 1878 et de son successeur M. Aurès après seulement vingt-et-un mois d'exercice de ses fonctions.

Mon « place aux jeunes ! » a donc des précédents qu'il faut bien qualifier d'historiques.

Alain d'ailleurs conseillait : « d'abandonner les choses avant qu'elles ne vous abandonnent... ». Cette sagesse m'a paru exemplaire.

Et si, par hasard, j'avais encore quelque scrupule de prendre ainsi des libertés avec la spécificité du titre que j'abandonne, j'invoquerais le témoignage des magistrats et éminents juristes qui siègent ici pour déplorer que la perpétuité ne soit plus ce qu'elle était...

\*\*\*

Me Jean Ménard, très touché de la confiance témoignée par ses confrères, évoque la mémoire de M. le bâtonnier Lacombe, secrétaire perpétuel pendant près de quarante ans, le rôle important de M. le censeur Pierre Hugues, les visages de MM. les bâtonniers Bosc et Tailhades. Il ajoute qu'il fera de son mieux pour assurer sa nouvelle fonction, aux lourdes responsabilités.

*A propos du 700<sup>e</sup> anniversaire de l'Université de Montpellier*

M. le professeur René Bosc fait une communication sur : « *L'amitié fidèle de François Boissier de Sauvages, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier, et de Pierre Baux, médecin nimois* ».

Parmi 87 lettres retrouvées, écrites entre 1727 et 1757, il donna connaissance des plus caractéristiques sur :

1. les préoccupations d'ordre professionnel ;
2. les allusions aux événements politiques et sociaux de l'époque ;
3. les soucis personnels d'équilibre et de santé ;
4. les événements familiaux.

Voici l'essentiel de cette conférence :

L'université de Montpellier célèbre ce mois-ci son 7<sup>e</sup> centenaire et elle convie les villes voisines à s'associer à cette commémoration. Certes, s'il a fallu attendre les lendemains de mai 1968 pour assister à la création de sections universi-

taires de lettres, de droit et de médecine dans quelques autres villes de la région, on ne peut ignorer qu'au cours des siècles précédents, des liens se sont tissés, sur le plan personnel, entre des universitaires montpellierains et certains notables cultivés des villes voisines. Dans ce domaine, l'amitié qui a uni, pendant plus de trente ans, en plein XVIII<sup>e</sup> siècle, deux médecins, l'un de Montpellier, l'autre de Nîmes, mérite d'être relatée à partir d'une correspondance consistant en une centaine de lettres adressées par François Boissier de Sauvages, professeur à la faculté de médecine, à son ami Pierre Baux, médecin très renommé de Nîmes, et conservées à la Bibliothèque municipale de Nîmes.

Ils étaient quasiment contemporains : 1706-1767 pour le premier et 1708-1790 pour le second. Tous deux étaient docteurs en médecine de Montpellier. F. Boissier de Sauvages était issu d'une famille très catholique d'Alais, Pierre Baux était de la « religion prétendue réformée » et le quatrième maillon d'une chaîne de quatre médecins réputés de Nîmes : sa descendance nombreuse mais ne portant plus le nom car s'étant perpétuée par les femmes, comprend plusieurs familles nimoises bien connues, toutes protestantes. Le conflit religieux de l'époque aurait dû les séparer et pourtant, ce ne fut pas le cas, comme quoi des solidarités « à la base » peuvent persister alors même que les circonstances ou le pouvoir appellent à l'hostilité et à la délation. Et ce n'est pas sans émotion que l'on relit cette lettre écrite par Boissier de Sauvages à Pierre Baux en 1746 : « Vous ne m'apprenez qu'aujourd'hui que votre épouse a séjourné deux jours ici et que son père est retenu ici pour fait de religion. je veux aller le visiter, je voudrais de tout cœur vous être utile... Je suis un peu connu de M. Le Nain, l'Intendant du Languedoc... employez-moi à ce dont vous me jugerez capable... ».

A cette époque, la médecine était essentiellement une thérapeutique par les plantes et l'on ne s'étonnera pas de voir que la botanique occupe une très grande place dans cette

correspondance : échange de graines, de semences, de plantes séchées ou fraîches, permettant à chacun de se constituer à la fois un herbier et un jardin d'où il tirera des éléments nécessaires à ses prescriptions, échanges d'ouvrages de botanique dans lesquels on propose des classifications nouvelles, projets d'herborisation en commun dans la campagne et jusque sur les hautes cimes de Lespérrou et du « Louzère », cette montagne « très riche en sources et en ruisseaux et dont le sommet est une vaste plaine herbeuse », accueil de savants botanistes français et étrangers... Les préoccupations médicales à proprement parler, tiennent finalement très peu de place dans cette correspondance. Celle-ci ignore également les événements politiques et sociaux de l'époque. Ses auteurs obéissaient-ils à une certaine « loi du silence », dans ce milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle où les « idées nouvelles » propagées par les « philosophes » commençaient à ébranler l'édifice socio-religieux et commandaient la prudence ?

Par contre, les préoccupations personnelles et familiales sont très présentes : chacun réagit affectivement aux instants heureux et aux épreuves de l'autre, et les occasions ne manquent pas, pour ces deux amis, de se donner des marques de sympathie. En effet, sur les huit enfants qu'il engendra, Pierre Baux, pour ne citer que lui, en perdit cinq avant qu'ils aient atteint l'âge adulte, et, de son côté, François Boissier de Sauvages connut plusieurs deuils dans sa proche famille.

On peut se demander comment une amitié aussi solide a pu exister et se maintenir plus de trente ans entre ces deux médecins dont les familles ne semblent pas s'être connues auparavant. Peut-être faut-il en chercher la raison dans ce qu'écrivait à Pierre Baux, en 1728, leur ami commun, Bernard de Jussieu, savant botaniste du « Jardin du Roy » : « Monsieur, la botanique a souvent uni des personnes qui ne se sont connues que par la même inclination. Je serai char-

mé qu'elle fit la même chose à notre égard... car, comme il y a de l'amour dans la recherche que l'on fait des plantes, il doit y avoir de l'amitié parmi les botanistes... ».

Après le débat rituel, M. le pasteur Château félicite M. le professeur Bosc au nom de tous ses confrères, pour cette communication riche d'anecdotes toujours vivantes, souvent amusantes.

La séance est levée à 18 h 30.

*SEANCE DU 20 OCTOBRE 1989*

La séance est ouverte à 16 h 30, sous la présidence de M. le pasteur René Château.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. André Nadal, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Victor Lassalle, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. le docteur Jean Lauret, M. Robert Debant, M. le pasteur Aimé Bonifas, M. le chanoine Charles Fayolle, Mme Christiane Lassalle, M. Marc Chausse, M. le docteur Lucien Simon, M. Georges Sapède, M. Pierre Clavel, M. Louis Durteste, Mme Janine Reinaud, M. le bâtonnier Jean Goujon et Me Jean Ménard, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. Henri de Regis, M. Jean Roger, M. Lucien Frainaud, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. Jean-Charles Lheureux, M. le professeur René Bosc, Mgr Robert Dalverny.

Après adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 6 octobre 1989, M. le pasteur Château fait connaître à l'assemblée qu'une réunion des Anciens Présidents est prévue pour le vendredi 17 novembre. Il confirme la tenue de notre séance publique le dimanche 4 février 1990, au Centre d'Affaires Atria, une salle étant mise à la disposition de l'Académie par la ville de Nîmes.

M. le Président donne la parole à M. Robert Debant qui lit un texte rédigé par M. Georges Joly, fils de M. Denis Joly, décédé le 21 décembre 1979. Cette intéressante communication montre en quelle estime était tenu M. Denis Joly par de nombreux musiciens français. Nommé en 1935 au poste de directeur du Conservatoire de Musique de Nîmes — poste qu'il occupa pendant 27 ans —, il fut, par la suite, directeur de l'École nationale de Musique de Saint-Etienne.

Ainsi que l'écrit son fils : « Diriger un orchestre constituait pour Denis Joly un autre aspect de son art, une autre forme d'expression, au cours de laquelle son esthétique se libère lors de la création ou la recréation d'œuvres orchestrales... ».

Nombreux sont les Nimois qui connurent M. Denis Joly, musicien et poète.

M. le Président remercie l'orateur avec beaucoup de chaleur.

M. Robert Debant, reprenant la parole, informe l'assemblée de la remise, par la famille de M. Marcel Decremps, de nombreux documents aux Archives départementales. Il remercie ensuite M. le pasteur Bonifas pour son initiative, prise à la suite des inondations du 3 octobre 1988 ; c'est grâce à la collecte organisée sur un plan national que des fonds importants ont été réunis, ce qui permit de sauvegarder la presque totalité des archives ; le Conseil général et le Fonds du Mécénat apportant de leur côté une aide précieuse.

M. le professeur André Nadal entretenait ensuite notre compagnie d'un sujet cher à son cœur : *La jeunesse d'Edgar Tailhades*.

Avec sa fougue et son dynamisme habituel, M. Nadal rappelle les moments importants de la jeunesse de notre ancien confrère, sa vie au Lycée Daudet, ses premières années d'étudiant à la Faculté de Droit et des Lettres de Montpellier.

Grâce à des souvenirs très précis, l'orateur donna à sa causerie un caractère pittoresque et souriant.

Nous devons noter la présence de Mme Tailhades à cette réunion.

M. le Président remercie l'orateur et lève la séance à 18 h 25.

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 1989

La séance est ouverte à 16 h 30, sous la présidence de M. le pasteur René Château.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. André Nadal, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. le docteur Jean Lauret, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. Jacques Larmat, M. le pasteur Aimé Bonifas, Mme Christiane Lassalle, M. le professeur René Bosc, M. Marc Chausse, M. le docteur Lucien Simon, M. Georges Sapède, M. Pierre Clavel, Mgr Robert Dalverny, Me Jean Ménard, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. Henri de Régis, M. Félix Villeneuve, M. Victor Lassalle, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. Robert Debant, M. Jean-Charles Lheureux, M. le bâtonnier Jean Goujon, M. Paul Maubon.

M. le président Château remercie tout d'abord M. le bâtonnier Fontaine pour la causerie prononcée à la Chambre d'Agriculture, le samedi 28 octobre 1989, sur : *La petite Camargue dans nos mœurs tauromachiques*. Il lui adresse toutes ses félicitations.

M. le Président fait ensuite part à l'assemblée du décès de Mme Villeneuve, ainsi que de celui de la belle-sœur du docteur Simon. Au nom de notre Académie, il adresse ses condoléances aux familles en deuil.

Le secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal établi à la suite de la séance du 20 octobre 1989. Ce procès-verbal est adopté.

Reprenant la parole, le président Château fait part d'une invitation de l'Académie des Sciences et Lettres de Marseille à participer à ses travaux lors d'une assemblée, le 9 décembre prochain.

Accusant réception du livre de M. Decremps et de celui de M. Roger Gaillard, le président se félicite de l'enrichissement apporté à notre bibliothèque et remercie les donateurs.

Il appartient alors au professeur René Bosc de résumer le livre de M. Pierre Fabre : *Du Gardon à l'Ardèche*, préfacé par notre confrère le professeur Dupré. Avec sa précision habituelle, le professeur Bosc fait une analyse claire de cette étude et, suivant les pas de l'auteur, fait défiler devant nos yeux l'histoire et la géographie de cette région, les influences subies selon les époques, son rôle sous la Révolution, les conséquences des Guerres de religion...

Le président Château remercie le professeur Bosc et rappelle le souvenir du missionnaire Delord, fondateur de la Chapelle de la Valbonne.

Au cours du débat interviennent M. Frainaud et M. le pasteur Bonifas.

Amoureux de l'Histoire, M. Joachim Durand propose à l'assemblée de se pencher quelques instants sur *La baronne de Krüderer*.

En voici le résumé :

Juliana de Vintinghoff, née à Riga (Livonie) en 1764, est petite-fille, par sa mère, du Maréchal de Munich. Belle, gracieuse, sinon jolie, c'est une âme ardente, avec une tendance à l'extase.

Mariée à dix-huit ans au baron de Krüderer, ambassadeur russe, elle est aimée à Venise, où son mari est en poste par un jeune secrétaire d'ambassade Alexandre de Sthakleff. Le retrouvant, par la suite, à Copenhague, elle devient sa maîtresse et, peu après, lui donne un rival. Le jeune amoureux, désespéré, se tue, après avoir tout avoué au baron. Cette pitoyable affaire sera le thème principal du roman qu'écrira notre héroïne *Valérie*.

Après un séjour à Montpellier, où elle se donne à un brillant officier de hussards, le comte de Frègeville, elle demande le divorce, car elle n'a jamais aimé son mari. Ce dernier, qui aime sa femme, refuse et lui conseille de se retirer à Riga, chez sa mère.

La mort de son père, en 1792, ramène notre baronne à une repentance.

En allant à Montpellier, elle avait, de passage à Paris, connu Bernardin de Saint-Pierre. De 1796 à 1803, elle se lie, à Lausanne et à Paris, avec Mesdames Necker, de Staël, Récamier. Par cette dernière, elle fait la connaissance de Chateaubriand.

Après avoir publié des *Pensées*, elle achève, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le roman qui lui vaudra la gloire littéraire : *Valérie*. Toute son œuvre est écrite en français.

A la mort de son mari, en 1802, elle sombre dans le mysticisme et va passer le reste de sa vie à racheter ses fautes par la prière et la dévotion. Elle se retire dans son domaine de Kosse, en Livonie, rencontre, peu après, à Carlsruhe, le visionnaire Iung Stilling, qui l'initie aux idées de Swedenborg.

Sorte de Madeleine repentante, vêtue d'un cilice et d'habits grossiers, elle prêche la pratique du christianisme dans sa pureté primitive et stigmatise la tyrannie des grands, l'égoïsme des riches. Les malheureux se rangent sous sa houlette.

Ayant prévu le retour de Napoléon de l'île d'Elbe et ses conséquences, ce qui impressionne vivement Alexandre I<sup>er</sup> de Russie, celui-ci veut la connaître et est subjugué, pendant quelque temps, par elle et ses théories.

Elle inspire le fameux traité de la Sainte-Alliance. Ayant rompu avec Alexandre I<sup>er</sup>, elle reprend, en 1815, son apostolat auprès des indigents, secondée, en particulier, par le prédicateur genevois Empeytas. Elle distribue des aumônes aux pauvres, est expulsée d'Allemagne et se retire en Russie, dans ses domaines.

En direction de la Crimée, où la princesse Galitzin lui a demandé de venir pour fonder une colonie dans ses terres, la baronne de Krüderer meurt, épuisée par l'ascétisme qu'elle observe depuis quelque temps, à Karasou-Bazar.

Peu avant sa mort (en 1824), elle avait écrit : « Ce que j'ai fait de mal, la miséricorde de mon Dieu l'effacera. »

Grâce au charme du style et de l'élévation des idées, le roman *Valérie* donne à la baronne de Krüderer sa place dans la littérature de qualité.

Dans ses *Portraits de femmes* et dans ses derniers *Portraits littéraires*, Sainte-Beuve lui a rendu un hommage particulièrement élogieux.

A près une dernière intervention de M. Delormeau, correspondant de notre Académie, M. le président Château remercie M. Joachim Durand et lève la séance à 18 h.

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 1989

La séance est ouverte à 16 h 30, sous la présidence de M. le pasteur René Château.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. André Nadal, M. Jean Roger, M. Claude Escholier, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Victor Lassalle, M. Maurice Aliger, M. le docteur Jean Lauret, M. Robert Debant, M. Jean-Charles Lheureux, M. le pasteur Aimé Bonifas, M. le chanoine Charles Fayolle, M. Marc Chausse, M. le docteur Lucien Simon, M. Georges Sapède, M. Louis Durteste, Mme Janine Reynaud, M. le bâtonnier Jean Goujon, M. Paul Maubon, Me Jean Ménard, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le docteur Edouard Drouot, M. Félix Villeneuve, M. Aimé Vielzeuf, Mme Christiane Lassalle, M. le professeur René Bosc, M. Pierre Clavel.

M. le président Château adresse tout d'abord un message d'amitié et d'affection à M. Félix Villeneuve et aux membres de sa famille.

Il fait part à l'assemblée du décès du Révérend Père Martin, membre non résidant, grand musicien, spécialiste de Jean-Sébastien Bach.

Le président indique que l'Académie a reçu un don de M. René Breton, d'Estézargues : *Village du Gard rhodanien*.

Le secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la réunion du 3 novembre 1989 qui est adopté.

Il porte ensuite à la connaissance de l'assemblée une lettre de M. Paul Dombre, de Sanary, correspondant de l'Académie, qui rappelle ses attaches avec Nîmes.

M. Jean Roger intervient et, au nom de la Commission des nominations, propose diverses candidatures :

— M. Pierre Fabre, en qualité de membre résidant, au siège de M. le professeur Guy Dupré ;

— M. Alain Girard, en qualité de membre non résidant ;

— M. le docteur Jean Pellet, de Génolhac ;

— Mme Germaine Molines, de Saint-Hippolyte du Fort ;

— M. Chareyre, de Nîmes ;

— M. Jean-Claude Lamy, de Bernis.

Ces quatre derniers en qualité de correspondants.

Les noms des six candidats seront inscrits ce jour-même sur le cahier d'admissions.

L'ordre du jour prévoit la communication de M. le docteur Lucien Simon sur :

#### *Bernard Lazare, le méconnu*

Lazare Bernard naît à Nîmes en 1865 dans une famille juive, bourgeoise, bien assimilée. Monté à Paris dès l'âge de 21 ans, il s'essaie comme auteur symboliste et signe dorénavant Bernard-Lazare. Journaliste, ses critiques littéraires sont mordantes. En 1894, il fait paraître : *L'antisémitisme, son histoire et ses causes*, où il n'est pas tendre pour ses coreligionnaires.

Peu après, la famille Dreyfus fait appel à lui, réputé pour son talent et sa pugnacité, pour qu'il prenne publiquement le moment venu la défense du capitaine Dreyfus, innocent du crime de haute trahison pour lequel il a été déporté à l'île du Diable. Bernard-Lazare parvient à déceler plusieurs anomalies graves dans le déroulement de l'instruction et du pro-

cès et, dès que les circonstances le permettent, il publie et distribue aux intellectuels, aux hommes politiques et aux journalistes une brochure dans laquelle il expose les arguments qui devraient innocenter Dreyfus. Il est dès lors rejeté par toutes les rédactions. Premier des dreyfusards, il s'efface ensuite, étant en désaccord avec les partisans de Dreyfus sur la façon de procéder.

L'Affaire a fait de lui un juif à part entière, même s'il reste athée, et un sioniste. Il attire l'attention sur la situation déplorable des juifs roumains, et participe aussi à l'aide aux Arméniens. Il n'hésite pas à s'irriter de l'utilisation de l'Affaire par les politiciens pour se retourner contre l'Eglise, proteste vivement contre la loi sur les congrégations, est partisan de la liberté d'enseignement. Lié d'amitié avec lui, Péguy écrira son panégyrique, voit en lui un prophète.

Mort à 38 ans, Bernard-Lazare a combattu pour la liberté, la vérité et la justice, n'obéissant qu'à sa conscience.

Très passionnante, surtout pour les Nimois, elle donna lieu à un intéressant débat, des précisions étant apportées par plusieurs membres de notre compagnie — en particulier sur la date de la disparition du médaillon placé à l'entrée du Jardin de la Fontaine.

La séance est levée à 18 h.

*SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 1989*

En l'absence de M. le pasteur René Château, président, retenu à Paris, c'est M. le chanoine Charles Fayolle, vice-président, qui ouvre la séance à 16 h 30.

Sont présents : M. André Nadal, M. Jean Roger, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Victor Lassalle, M. Aimé Vielzeuf, M. le docteur Jean Lauret, M. le pasteur Aimé Bonifas, M. Christian Liger, Mme Christiane Lassalle, M. le professeur René Bosc, M. Marc Chausse, M. le docteur Lucien Simon, M. Pierre Clavel, Mgr Robert Dalverny, M. le bâtonnier Jean Goujon, M. le docteur Paul Maubon et Me Jean Ménard, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le professeur Jean Brunel, M. Félix Villeneuve, M. Maurice Aliger, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. Robert Debant, M. Jean-Charles Lheureux, M. le pasteur René Château, M. Georges Sapède, M. Louis Durteste, Mme Janine Reinaud.

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 1989 est adopté après une observation de M. Larmat relative au titre de « correspondant ».

Le secrétaire perpétuel donne connaissance des ouvrages et des invitations reçus par l'assemblée. Les remerciements d'usage seront adressés aux donateurs.

Le secrétaire perpétuel informe l'assemblée de l'absence de M. Robert Debant et précise que ce dernier participe, ce jour-même à un colloque au Palais de Justice de Nîmes, présidé par Madame le Premier Président, sur : *La Justice et le Personnel entre 1789 et 1795*.

M. Debant avait présenté dans la matinée une communication fort appréciée sur : *La Cour de Nîmes à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle*.

C'est avec une vive satisfaction que notre compagnie a pris connaissance de la décision du Conseil municipal de La Grand'Combe de donner le nom de M. Aimé Vielzeuf à la Bibliothèque municipale installée dans le Centre culturel André Chamson.

Que notre collègue soit vivement félicité.

Le secrétaire perpétuel présente ensuite un rapide compte rendu de la visite effectuée à Paris par trois membres de notre assemblée, répondant à l'invitation de M. le bâtonnier Brunois, président de l'Académie des Sciences morales et politiques. Les travaux se sont déroulés à l'Institut les 20 et 21 novembre 1989..

Le président donne la parole à M. le docteur Edouard Drouot, dont la communication a pour titre : *La Casernette, caserne des passagers à Nîmes*, dont voici un résumé :

Depuis un temps immémorial on hébergeait chez l'habitant les troupes de passage. Les inconvénients de ce procédé étaient patents. A la requête des Nimois, l'intendant Bâville avait déjà autorisé la construction des casernes que l'on voit encore dans le quartier Saint-Baudile. En 1842, la municipalité, présidée par le « bon maire » Girard, décida

d'exempter les citoyens de l'hébergement des troupes, en mettant en adjudication ce service. Intéressés par cette possibilité, les deux frères Louis et Léon Rouchouse obtinrent cette adjudication. Disposant des capitaux nécessaires, ayant acquis un vaste terrain dans un quartier encore peu habité, les deux frères se présentaient comme « entrepreneurs de logements militaires ».

Ils construisirent donc un vaste bâtiment de 75 m de long sur 25 m de large, élevé d'un étage. L'entrée principale formait un cintre à sa partie supérieure. Le cadre de cette entrée était constitué de blocs disposés en chaînage, en légère saillie sur le reste de la façade. Les mêmes blocs en chaînage d'angle se retrouvaient au niveau des pierres d'angle de cette façade. La porte en était fermée par une grille en ferronnerie. Au rez-de-chaussée un bref couloir d'entrée obligeait de passer devant le poste de garde qui confinait à la prison ou salle de police. Plus loin, la cuisine s'ouvrait sur une vaste salle qui était la cantine. Vers le fond se trouvaient les latrines et le lavabo collectif, ainsi que d'autres pièces à destination indéterminée. L'alimentation en eau s'est faite longtemps par un puits, jusqu'à l'arrivée de l'eau du Rhône à Nîmes. On accédait au premier étage par quatre escaliers rectilignes, aboutissant aux quatre angles de la cour qui occupait tout le centre de la caserne. A l'étage se trouvaient de grandes chambrées de vingt, trente ou soixante lits. Il semble que l'on pouvait loger plus de trois cents hommes.

La présence de cette caserne, familièrement dénommée par les Nîmois : la casernette, a puissamment concouru au développement de ce quartier de la ville. Des rues qui n'existaient pas auparavant virent le jour. Détail amusant : en face de l'entrée de la caserne s'ouvrit un bar qui se dénomma Bar de la Flotte, probablement parce que des soldats d'infanterie de marine le fréquentaient. Actuellement, parler de la flotte n'aurait plus de sens. Le restaurant qui a remplacé le bar a pris le nom de la Marinade, et, grâce à ce

mauvais jeu de mots, on peut encore retrouver le mot de Marine.

Depuis le règne de Louis-Philippe jusqu'après la guerre de 1914-18, la casernette a vu bien des soldats de passage. Les frères Rouchouse avaient en même temps que la caserne fait construire à peu de distance une maison spacieuse avec un agréable jardin, que l'on voit à l'angle de la rue de la Casernette et de la rue du Cirque romain. Les trois filles de Louis Rouchouse pouvaient en profiter agréablement.

Louis Rouchouse était catholique, mais sa femme, Nancy Ressaire-Troupel, était de confession protestante. Leurs enfants furent catholiques. Nîmes avait connu des journées sanglantes, en juillet 1830. On avait eu à déplorer quinze morts et plus de vingt blessés au quartier de la Faïence. Les catholiques étaient partis en armes vers le pont de Quart et des protestants de la Vaunage, armés, s'étaient rassemblés sur l'Esplanade. Il était presque certain qu'on allait revoir des heures peut-être pires que celles de la Bagarre de Nîmes de 1790. C'est alors que Léon Rouchouse accepta la mission dangereuse et délicate de parlementer avec les deux parties. Drapeau tricolore en main, il alla vers l'Esplanade et sut se montrer si habile que les uns et les autres acceptèrent finalement de rentrer chez eux. Une terrible effusion de sang avait été évitée grâce au courage et au civisme de Léon Rouchouse. Ce service éminent suivi plus tard par la construction de la casernette qui entraîna le développement de ce quartier au sud-ouest de Nîmes, fut le second bienfait apporté par les Rouchouse à leur ville natale.

Louis Rouchouse était mort en 1857 ; mais la caserne des passagers continua à fonctionner normalement pendant soixante-huit années, jusqu'en 1925. Et cela, grâce à l'action concertée des familles issues des trois filles Rouchouse. La cadette, Clémentine avait épousé Albert Drouot, mort à quarante-trois ans, sous-préfet d'Ancenis. C'était la grand-mère

de l'auteur de la communication, dont le père, Eugène Drouot s'était occupé quelque temps de contrôler, au nom de tous les hoirs, les comptes du gérant. Une autre fille, Blanche, était devenue la femme du capitaine Lapeyre. Ce ménage eut cinq enfants, deux garçons et trois filles. L'un des fils, le docteur Lapeyre eut de Marguerite Tallez Lapeyre trois filles dont l'aînée, Blanche, est l'épouse de notre correspondant M. André Guillaume. La cadette est la mère du docteur Philippe Albernhe et la troisième est Mme Janine Martin à qui je dois de précieux renseignements sur nos familles. Une petite fille du capitaine Lapeyre, Louise, devenue veuve, s'est mariée en secondes noces avec M. Paul Durteste, veuf lui-même et père de notre confrère M. Louis Durteste. Elise, autre fille, épousa M. Joseph Chambon dont elle eut deux fils, Félix, pharmacien colonel et le docteur Louis Chambon, mari de Madeleine Tallez dont il eut deux filles et un fils. L'une des filles, Marie-Claire Gard, fut emportée prématurément, de même que sa sœur trop tôt ravie à l'affection de notre confrère Me Jean Goujon. Le docteur Philippe Lapeyre avait trouvé la mort dans un accident de voiture. Après un long veuvage sa femme Marguerite Tallez Lapeyre était devenue l'épouse de notre regretté secrétaire perpétuel, M. Pierre Hugues.

L'histoire de la casernette nous a entraînés dans un périple lié plus ou moins aux familles issues de Louis Rouchouse et de Nancy Ressaire-Troupel. Nous y avons retrouvé les noms de plusieurs membres de l'Académie de Nîmes. N'est-ce pas le signe que la casernette était bien une institution vraiment nimoise ? Après une période de léthargie depuis la cessation de son activité militaire, la casernette (sous un autre nom) va redonner vie et animation à ce quartier qu'elle avait elle-même contribué à créer. Des magasins et des appartements remplaceront les installations militaires. Mais la casernette ne doit pas cesser d'appartenir au patrimoine historique de notre cité.

M. le chanoine Fayolle adresse ses compliments et ceux de l'assemblée à M. le docteur Drouot.

Au cours du débat, interviennent MM. Frinaud, Clavel, Lauret, et M. Delormeau, correspondant de l'Académie.

Le président lève la séance à 18 h.

SEANCE DU 15 DECEMBRE 1989

La séance est ouverte à 16 h 30, sous la présidence de M. le pasteur René Château.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. André Nadal, M. Jean Roger, M. le docteur Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Félix Ville-neuve, M. Victor Lassalle, M. Maurice Aliger, M. le docteur Jean Lauret, M. Robert Debant, M. le pasteur Aimé Bonifas, M. le chanoine Charles Fayolle, Mme Christiane Lassalle, M. le professeur René Bosc, M. le docteur Lucien Simon, M. Pierre Clavel, M. Louis Durteste, Mgr Robert Dalverny, M. le bâtonnier Jean Goujon, M. le docteur Paul Maubon et Me Jean Ménard, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. Claude Escholier, M. Lucien Frainaud, M. Jacques Larmat, M. Aimé Vielzeuf, M. Jean-Charles Lheureux, M. Marc Chausse.

Le président donne lecture d'une lettre adressée à M. le Maire de La Grand'Combe, relative à la réception donnée en l'honneur de M. Vielzeuf, par le Conseil municipal de cette localité, et le remercie.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté.

L'ordre du jour appelle le vote pour les divers candidats dont les noms ont été inscrits sur le registre des admissions, le vendredi 17 novembre 1989.

Ce vote se déroule à bulletins secrets et donne les résultats suivants :

- A titre de membre résidant : M. Pierre Fabre.
- A titre de membre non résidant : M. Alain Girard.
- A titre de correspondant : M. le docteur Jean Pellet, Mme Germaine Molines, M. Jean-Claude Lamy, M. Charreyre.

Le président adresse ses félicitations aux nouveaux élus qui seront informés par les soins du secrétaire perpétuel.

Le président donne la parole à M. Pierre Clavel, trésorier, qui, désireux d'unifier le système des cotisations, propose de supprimer celle que devaient régler les correspondants ; de fixer à 100 F celles des membres résidants et non résidants. En outre, les correspondants, désireux de recevoir la documentation émanant de l'Académie, verseront 100 F.

Ces propositions sont adoptées.

Le président informe l'assemblée qu'à la suite de la réunion du bureau et des anciens présidents, il a été choisi comme communication devant être lue, lors de la séance publique du 4 février 1990, celle de M. le docteur Lucien Simon : *Bernard Lazare, un Nimois méconnu*.

M. Alain Nicolas, correspondant, présente ensuite une communication sur : *L'évolution de l'agriculture à Cabrières de 1850 à l'an 2000*. En voici le résumé :

L'auteur a évoqué les différentes phases qui ont marqué l'agriculture de Cabrières. Une étude détaillée des techniques culturales, les conditions de vente des productions, ainsi que les charges sociales et foncières apparues au cours de cette période.

De 1850 à cette fin de XX<sup>e</sup> siècle, quelle évolution dans les productions, que ce soit la vigne ou les abricotiers, que

de maladies et de parasites vaincus: l'oïdium, le mildiou et le phylloxéra pour l'une, le monilia et les insectes pour l'autre. Des premiers traitements à la sulfateuse à dos aux appareils pneumatiques de 1.000 litres et plus, quel chemin parcouru !

Il a fallu 100 ans pour détrôner le sulfate de cuivre au profit des produits de synthèse assimilables et véhiculés par la sève. Le tracteur, puis le désherbage ont supplanté les pénibles journées derrière un cheval.

Victimes du gel de 1956, les oliviers ont cédé la place aux vignes et aux abricotiers ; des trois moulins à huile, il n'en reste plus qu'un.

Les agriculteurs ont ressenti, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le besoin d'une organisation collective de leur profession. L'aspiration de ces derniers à se grouper a engendré les Mutuelles agricoles d'assurances, pour devenir, à partir de 1935, la branche sociale de la Mutualité agricole. Peu à peu, les salariés et les exploitants agricoles ont obtenu des prestations équivalentes aux autres régimes.

La population est passée de 60 % d'agriculteurs au début du siècle à 7 % à peine en 1989. De quatre actifs par retraité en 1960, le rapport est de un pour un.

Pour 1990, la base de calcul des cotisations sociales ne sera plus le revenu cadastral, mais le revenu financier. Jusqu'à présent, l'augmentation du revenu cadastral et l'accroissement de la population, avec toutes les charges qui y sont liées, ont entraîné une hausse régulière des impôts fonciers sur le non bâti.

Une comptabilité et une gestion rigoureuses s'imposent pour coordonner tous les éléments tels que : T.V.A., annuités d'emprunt, charges de structures.

A partir de saisies journalières, le prix de revient d'un kilo de fruit peut être calculé au centime près. Toutefois, en matière de prévision, la règle essentielle est d'avoir à l'esprit que les récoltes sont aléatoires.

Après avoir baissé sensiblement jusqu'au milieu du siècle, la population, du fait de la proximité de Nîmes, a triplé depuis 1970 pour atteindre, en 1989, 850 habitants.

Pour encourager une production, ou la freiner, l'Etat intervient en proposant des primes et subventions.

Qu'entraînera l'évolution de l'Europe au sein de l'agriculture de l'an 2000 ? La profession saura-t-elle s'adapter aux nouveaux marchés ?

Les agriculteurs seront-ils considérés comme exploitants à part entière, ou seulement comme les gardiens d'un patrimoine ?

Des projections suivent cet exposé, qui fut très vivement applaudi.

Au cours du débat M. Maurice Aliger se félicite d'avoir entendu une communication sur l'agriculture, estimant que ce sujet est trop peu souvent abordé par notre Académie.

MM. Roger, Clavel, Lauret interviennent ensuite.

Le président lève la séance à 18 h 10.